

**ACTES
DU CHAPITRE GÉNÉRAL
DES DÉFINITEURS
DE L'ORDRE DES PRÊCHEURS**

**CRACOVIE
COUVENT DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ
28 JUILLET - 17 AOÛT 2004**

CÉLÉBRÉ SOUS LA PRÉSIDENTENCE DU

**FR. CARLOS ALFONSO AZPIROZ COSTA
PROFESSEUR EN SACRÉE THÉOLOGIE
MAÎTRE DE L'ORDRE DES PRÊCHEURS**



LETTRE DE PROMULGATION

Durant la messe de clôture du Chapitre Général des définites de Cracovie, en la Solennité de Saint Hyacinthe de Pologne, enterré dans l'église du couvent de la Très-Sainte-Trinité, 22 jeunes ont fait leur première profession religieuse de frères prêcheurs.

Ce faisant, ils ont répété un geste ancien qui exprime loyauté, fidélité, confiance, disponibilité et obéissance. C'est aussi un acte de foi, d'espérance et d'amour. Ils ont mis leurs mains dans les mains de celui qui recevait leurs vœux. Au nom de l'Ordre, j'ai présenté mes propres mains au don de leur profession, et nos mains reposaient sur le *Livre des Constitutions et des Ordinations des Frères de l'Ordre des Prêcheurs*.

Prononçant la formule habituelle les frères ont promis obéissance au Maître de l'Ordre « *secundum regulam b. Augustini et institutiones fratrum Praedicatorum* ».

Chaque Chapitre Général célèbre et actualise ces « *institutiones* ». En le faisant, une fois de plus, à Cracovie, nous avons voulu scruter les signes des temps et, comme prédicateurs de la Bonne Nouvelle, nous avons tenté de leur trouver des réponses neuves. Ces Actes sont la mise à jour de nos Constitutions et Ordinations ; ils offrent des textes à la méditation et à l'étude; paraphrasant la 2ème Lettre à Timothée, « *ils exhortent avec une inlassable patience et le souci d'enseigner* ». En définitive, ils manifestent de diverses manières ce que l'Ordre dit de lui-même et de sa mission pour les trois années à venir. Ainsi, comme capitulaires, nous avons voulu confirmer chaque dominicain et, fraternellement aussi, chaque dominicaine, dans notre vocation et notre mission communes.

Les Actes expriment notre fidélité à la Parole... La Parole célébrée, contemplée, priée, chantée, étudiée, partagée... professée. Nous avons voulu offrir à tout l'Ordre des paroles de grâce et de vérité sur notre prédication, l'étude, la vie commune, les vocations, la formation et notre mode de gouvernement et d'administration.

Tandis que j'écris cette lettre, me reviennent en mémoire la chaleur et la couleur de ces jours passés à Cracovie. Nous avons partagé l'Eucharistie et le chant liturgique. Des voix aux accents polonais se sont offerts, généreux et joyeux comme les mains ouvertes du profès, posées sur les mains de celui qui reçoit sa profession, des voix et des intonations polonaises, généreuses et joyeuses, se sont associées à celles en latin, en espagnol, en français, en anglais et en bien d'autres langues, de tous les participants, qu'ils fussent capitulaires, invités, traducteurs ou interprètes, pour soutenir la chant en latin, castillan, français et anglais et dans encore bien d'autres langues. Chaque jour, des frères ont proposé leur prédication. Des sœurs également nous ont prêché dans les sessions plénières et dans les commissions... Nous avons voulu nous écouter les uns les autres, en un acte de docile obéissance, faisant nôtres les paroles du psalmiste : « *Sacrificium et oblationem noluit aures fodisti mihi... tunc dixi : ecce venio...ut facerem voluntatem tuam.* » (Psaume 39). Nous avons expérimenté la richesse de notre vie commune, la joie et la générosité de l'accueil de la Province de Pologne et du couvent de la Très-Sainte-Trinité. Durant trois semaines nous avons étudié différents aspects de notre vie, nous les avons regardés, auscultés et définis en groupes et en chapitre.

Deux faits ont retenu mon attention. Le 1er août nous avons visité les camps d'extermination d'Auschwitz et Birkenau. Cette expérience spirituelle de douleur, d'horreur, de vide et de mort nous provoque à purifier la mémoire de notre chemin à travers les siècles. A la fin de la visite, nous trouvant sur l'esplanade, à côté de restes de chambres à gaz et de fours crématoires, là où la voie ferrée achève son parcours, le chant du Notre Père a fait surgir, du plus profond de nos cœurs, la détermination absolue de rester fidèles au message permanent de l'Évangile : « *Plus jamais d'injures à la charité dans le service de la vérité, plus jamais de manifestation contraires à la communion de l'Église, plus jamais de recours à la logique de*

violence, plus jamais de discrimination, d'exclusion, d'oppression, ni de mépris des pauvres et des petits... Que le Seigneur dans sa grâce nous conduise à l'accomplissement de notre prière et nous mène, tous ensemble, à la vie éternelle » (Monition finale de Jean-Paul II à la messe du 1er dimanche de Carême, 'Journée du Pardon', 12 mars 2000).

En la solennité de saint Dominique nous sommes allés en pèlerinage au sanctuaire de Jasna Gora (*Clarus Mons*), arrivant de tous les coins du monde et rejoignant bien d'autres pèlerins, pour consacrer l'Ordre à la Vierge Noire de Czestochowa, Reine de Pologne.

Là, nous avons contemplé la douleur des blessures que la mort provoque et, tout prêts de la Mère – debout au pied de la croix de son Fils -, nous célébrons la vie qui jaillit du sillon le plus profond, quand l'amour y a été semé.

Au moment de promulguer ces Actes, d'autres semences d'espérance nous invitent à regarder le futur, en dépit de la guerre, de la violence et de la pauvreté. Hier 27 août, était inauguré le noviciat de notre couvent de Mossoul, en Irak. Aujourd'hui, nous fêtons celui qui continue de nous exhorter dans sa règle : « *ut unanimes habitetis in domo et sit vobis anima et cor unum in Deo* », et avec lui, nous fêtons aussi la toute nouvelle communauté de frères d'Addis-Abeba en Éthiopie, qui l'a choisi comme saint patron.

Je ne peux qu'exprimer de nouveau ma gratitude et celle d'Ordre tout entier au Prieur Provincial de la Province de Pologne, Frère Maciej Zieba et à tous les frères de la Province pour avoir invité l'Ordre à célébrer le Chapitre à Cracovie. Merci au Prieur du Couvent de la Très-Sainte-Trinité, Frère Jakub Kruczek et à sa communauté. Enfin un merci tout particulier au frère Gregorz Chrzanowski, secrétaire général du chapitre et à ses collaborateurs. Ils ont assuré le déroulement normal des sessions jusqu'à en arriver à leur heureuse conclusion. Notre gratitude à tous ceux qui ont collaboré aux différents services comme traducteurs et interprètes, frères étudiants, etc. Comme la basse continue d'une symphonie, ils ont soutenu la « polychromie symphonique du chapitre ». Nous n'oublions pas les jeunes qui durant ces 21 jours nous ont généreusement invité à chanter les bontés du Seigneur dans la magnifique église conventuelle. Les derniers seront les premiers : merci à tous ceux qui se sont occupé du gîte et du couvert...

Donné à Rome, le 28 août, fête de saint Augustin, de l'année 2004

L + S

Fray Carlos A. Azpiroz Costa OP
Maître de l'Ordre

Fray Rinaldo Giuliani OP
secrétaire
Prot 50/04/1000 Krakow 2004

LISTE DES MEMBRES DU CHAPITRE

Membres du chapitre des définiteurs
tenu sous la présidence
du frère Carlos Alfonso Azpiroz Costa
Maître de l'Ordre des Prêcheurs

fr. RADCLIFFE Timothy, Ex Maître de l'Ordre des Prêcheurs.

Définiteurs

- fr. MATEOS GOMARA Salustiano, Province d'Espagne.
- fr. DONNEAUD Henry, Province de Toulouse.
- fr. COURAU Thierry-Marie, Province de France.
- fr. RIZZELLO Raffaele, Province St Dominique en Italie.
- fr. STEINER Christian M., Province Romaine.
- fr. PICCINNO Giuseppe, Province St Thomas d'Aquin en Italie.
- fr. BARNA Ferenc Maté, Vicariat général de Hongrie.
- fr. BUNNENBERG Johannes, Province de Teutonie.
- fr. MARSHALL Gordian, Province d'Angleterre.
- fr. PRUS Wojciech, Province de Pologne.
- fr. PEREZ DELGADO Esteban, Province d'Aragon.
- fr. MOHELNIK Tomás Benedikt, Province de Bohême.
- fr. RAIC Kristijan D., Province de Croatie.
- fr. VALENTE DA SILVA Jose Manuel, Province du Portugal.
- fr. DE PAZ CASTAÑO Herminio, Province de Bétique
- fr. OOSTERVEEN Leonard, Province des Pays-Bas.
- fr. CARROLL Gregory, Province d'Irlande.
- fr. CHICO SANCHEZ Luis Gabriel, Province du Mexique.
- fr. ANGUERRY PRECIADO Juan Castulo, Province du Pérou.
- fr. CORTES GALLEGO Mauricio Antonio, Province de Colombie.
- fr. CAZORLA Jorge Oswaldo, Province Ste Catherine de Sienna en Equateur.
- fr. DE MIGUEL FERNÁNDEZ José Luis, Vicariat général du Chili.
- fr. MAÑERO ESPINOSA Fernando, Province N-D du Rosaire.
- fr. BRAEKERS Marcel, Province Ste-Rose en Flandre.
- fr. SICOULY Pablo Carlos, Province d' Argentine.
- fr. QUIGLEY James Ferrer, Province St-Joseph aux Etats Unis.
- fr. GATT Raymond, Province de Malte.
- fr. DION Denis, Province du Canada.
- fr. PADREZ Mark C., Province du Saint-Nom-de-Jésus aux Etats Unis.
- fr. HOLZER Christopher, Province de Germanie supérieure et Autriche.
- fr. WOODS Richard J., Province ST-Albert aux Etats Unis.
- fr. McCORMICK Gregory, Province d'Australie et Nouvelle Zélande.
- fr. BELEI Marcos Antonio, Province du Brésil.
- fr. DE ROTEN Philippe, Province de Suisse.
- fr. ARNOULD Alain, Vicariat général de Belgique.
- fr. DAO TRUNG HIEU Francis Xavier, Province du Viêtnam.
- fr. CASTIGADOR Honorato, Province des Philippines
- fr. WEDIG Mark, Province St-Martin de Porrès aux Etats Unis.
- fr. NUTTALL James, Vice- Province du Pakistan.

- fr. PAEZ OVARES Alexis, Vice- Province d'Amérique centrale.
- fr. OKURE Aniedi Peter, Province du Nigéria et du Ghana.
- fr. PRASAD George, Province de l'Inde.
- fr. KISYABA LAWARIDI Marie-Victor, Vicariat général de la République Démocratique du Congo..
- fr. DEEB Michael Christopher, Vicariat General d'Afrique du Sud.
- fr. PAN PEI-CHI Paul, Vicariat général de Chine.
- fr. GAVRILTCHIK Igor, Vicariat général des Pays Baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie).
- fr. DELIK Wojciech Zbigniew, Vicariat général de Russie et d'Ukraine.
- fr. STRUIK Félix, Vicariat général de Puerto Rico.
- fr. HAJAS Benedikt Robert, Province de Slovaquie

Délégués des Vicariats

- fr. LAZCANO OSA Francisco V., Vicariat provincial de la Province D'Espagne au Pérou et en République dominicaine.
- fr. KOSHABA Philippe, Vicariat provincial de la Province de France en Irak.
- fr. du GRANDLAUNAY René-Vincent, Vicariat Provincial de la province de France dans le monde arabe (Alger, Le Caire)
- fr. HOLDER Ronald Igor, Vicariat provincial de la Province d'Angleterre aux Barbades.
- fr. CHACACHAMA Miguel Gabriel, Vicariat provincial de la Province du Portugal en Angola.
- fr. FORTUNE Carlyle, Vicariat provincial de la Province d'Irlande aux iles Trinité et Tobago.
- fr. PROL Jesús, Vicariat provincial de la Province Notre-Dame du Rosaire aux Philippines.
- fr. FUERTES AGUNDEZ Jerónimo, Vicariat provincial de la Province Notre-Dame du Rosaire au Japon.
- fr. ARROYO PINO Martín, Vicariat provincial de de la Province Notre-Dame du Rosaire au Venezuela.
- fr. NDEGWA Martin, Vicariat provincial de la Province St-Joseph des Etats Unis en Afrique orientale.
- fr. NTIBAGIRIRWA Symphorien, Vicariat provincial de la Province du Canada au Ruanda et au Burundi.

Delegati Conventuum sub immediata iurisdictione Magistri Ordinis

- fr. GARUTI Paolo, Couvent St- Dominique et St-Xyste, à Rome.
- fr. SHERWIN Michael S., Couvent St-Etienne à Jerusalem et St-Albert-le-Grand, à Fribourg (CH).

ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ

Assistans du Maître de l'Ordre et Syndic de l'Ordre

- fr. MCVEY Chrys, Assistant pour la Vie apostolique.
- fr. GIERTYCH Wojciech, Assistant pour la Vie intellectuelle.
- fr. NANTES Edmund, Syndic de l'Ordre.

Autres invités du Maître de l'Ordre

- fr. OMBRES Robert, de la Province d'Angleterre, expert en Droit canonique.
- fr. LAPITAN Ernesto Jr, de la Province des Philippines, chroniqueur officiel du chapitre.
- fr. MONTERO José, de la Province Notre-Dame du Rosaire, éditeur des Actes du chapitre.

Membres de la Famille dominicaine invités par le maître de l'Ordre

sr. ROLF Claire, moniale
 sr. DORTELMANN María Magdalena, moniale
 sr. NILSEN Else-Britt, Congregation Dominicaine "Notre Dame de Grâce".
 sr. MERINO Mayte, Congregation des Soeurs Missionnaires de St-Dominique.
 Mr. TORRES CASTELLANOS Pedro, Fraternité laïque.
 Mr. OLEJNIK Remigiusz, Fraternité laïque.

Moderatores

fr. LÓPEZ LEGIDO José Ángel
 fr. LEBLANC Philippe
 fr. PHILIBERT Paul

Secretariatus

fr. CHRZANOWSKI Grzegorz, Secrétaire général.
 fr. OSTROWSKI Mirosław, Vice- Secrétaire général.
 fr. TRZOPEK Paweł, Vice- Secrétaire général.
 fr. GONCIARZ Jacob, Syndic du chapitre général.

COLLABORATEURS**Interprètes**

fr. ALMAZÁN Leo
 fr. ARIÑO DURAN Luois Marie
 fr. GARCIA BAUTISTA Emilio
 fr. BAUZÁ SALINAS, Jean Ariel
 fr. CROSTHWAITE Alejandro
 fr. IZAGUIRRE Carlos M.
 fr. MAESTRO MARTIN Manuel Angel
 fr. MASICLAT Paul-Dominique
 fr. McSHANE Philip
 fr. QUIJANO Carlos
 sr. YOUCHTCHENKO Maria Laetitia
 sr. BOBILIER Marie Maximilien
 fr. CASTRO Sixto J.
 fr. CLAVIN Oscar E.
 sr. DE LA VALLETTE Marie Ferréol
 sr. FECTEAU Jeanne
 fr. JABARES Mario
 fr. RODRÍGUEZ Ángel
 fr. TORRES Juan
 fr. VEILLER Pierre Etienne

secrétaires

fr. BISZEWSKI Paweł
 fr. CHABEREK Michał
 fr. CIUBA Piotr
 fr. DEJNAKA Marcin
 fr. DOBRZYNSKI Adam

fr. DUDZIK Wojciech
fr. GALUSZKA Tomasz
fr. GOLUBIEWSKI Michal
fr. GOLUBIEWSKI Wojciech
fr. GRABOWSKI Tomasz
fr. GRONKIEWICZ Kacper
fr. JELÉN Marcin
fr. JURCZAK Dominik
fr. KACZMAREK Janusz
fr. KANIEWSKI Jacek
fr. KARBOWNIK Karol
fr. KOPERA Jacek
fr. LUBINSKI Krzysztof
fr. MACZKA Pawel
fr. MARZEK Andrzej
fr. MROZEK Michal
fr. MRUGALSKI Damian
fr. NAPIWODZKI Piotr
fr. NOWAK Stanislaw
fr. PILSNIAK Miroslaw (Liturgia)
fr. PIOTRKOWSKI Igor
fr. PRZANOWSKI Mateusz
fr. ROJEK Tomasz
fr. SZUSTAK Adam
fr. WOLSZLEGER Bartlomiej
fr. ZAKRZEWSKI Patryk

Chapitre I : INFORMATIONS

1. Nous prenons acte que par lettre circulaire datée à Rome du 15 novembre de l'an 2003, le Maître de l'Ordre, le fr. Carlos Alfonso Azpiroz Costa en accord avec LCO 413, II, a convoqué le Chapitre Général de Définiteurs pour être célébré dans le couvent de la Sainte-Trinité de Cracovie, de la Province de Pologne, du 28 juillet au 17 août de l'an 2004.
2. Nous prenons acte que le Maître de l'Ordre, en accord avec LCO 414, a nommé le fr. Grzegorz Chrzanowski Secrétaire Général du Chapitre et comme sous-secrétaires le fr. Mirosław Ostrowski et le fr. Pavel Trzopek, tous trois de la Province de Pologne.
3. Nous prenons acte que le Maître de l'Ordre, le fr. Carlos Azpiroz Costa, a invité les membres suivants de la famille dominicaine à assister comme invités au Chapitre Général de Définiteurs à Cracovie : les sœurs de vie contemplative Claire Rolf et Marie Magdalena Dortelman, les sœurs de vie apostolique Else-Britt Nilsen et Mayte Mérimo et les membres des fraternités laïques dominicaines Pedro Torres Castellanos et Remigiusz Olejnik.
4. Nous prenons acte que les ffr. Denis Dion, Grégory Carroll et Jésus Prol Cirujeda ont examiné les lettres testimoniales des votants dans l'après-midi du 27 et dans la matinée du 28 juillet.
5. Nous prenons acte que le 4 juin 2004 le Maître de l'Ordre, fr. Carlos Azpiroz Costa, a envoyé une lettre au Saint Père Jean-Paul II, en lui faisant part de la célébration du Chapitre Général à Cracovie.

*Sa Sainteté Jean-Paul II,
cité du Vatican
Prot 50-04-670 Krakow
Rome le 4 juin 2004
mémoire de Saint-Pierre de Vérone, o.p. martyr*

Sainteté,

Une fois de plus, je m'adresse à vous au nom de l'Ordre des Prêcheurs et comme manifestation de notre engagement et de notre fidélité à l'Eglise, je demande humblement votre prière et votre bénédiction.

Cette année, du 28 juillet au 17 août, fête de Saint-Hyacinthe de Pologne, nous célébrerons notre Chapitre Général de définiteurs dans le couvent de la Très Sainte Trinité de votre chère ville de Cracovie, dans votre patrie.

Par le biais du Chapitre Général, autorité suprême dans l'Ordre, tous les trois ans se réunissent les frères représentant des Provinces pour traiter et définir, évaluer et penser d'avance notre vie fraternelle, comme prêcheurs, « utiles pour le salut des âmes », comme a écrit votre prédécesseur le Pape Honorius III, le 2 décembre 1216 dans la Bulle Religiosam Vitam.

En presque 800 ans d'histoire, c'est la première fois que se célèbre un Chapitre Général à Cracovie. Comme vous le savez, notre couvent de la Très Sainte Trinité a été fondé en 1223 par Saint-Hyacinthe. Dont la sépulture se trouve dans l'église conventuelle, et c'est un des rares couvents à n'avoir jamais été supprimé depuis sa fondation.

J'ai aussi transmis cette bonne nouvelle au Préfet de la Congrégation pour La Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, SER Monseigneur Franck Rodé, CM, en partageant ce moment si important pour de la Vie de l'Ordre in medio Ecclesiae.

Avec ma profonde reconnaissance pour votre Ministère Papal vis-à-vis de tout l'Ordre, je demande humblement votre Bénédiction Apostolique en implorant l'Esprit Saint pour qu'il vous éclaire dans votre tâche, pour que vous puissiez discerner « toujours quelle est la volonté du Père, ce qui est bien, ce qui est agréable à Dieu, ce qui est parfait » (Rm 12,2).

Filialement en Notre Dame du Rosaire et en Saint-Dominique

*Frère Carlos Azpiroz Costa, o.p.
Maître de l'Ordre.*

6. Nous prenons acte que le 16 août, le Substitut pour la Secrétairerie d'Etat du Vatican a envoyé en langue polonaise le télégramme suivant du Pape au Maître de l'Ordre et aux capitulaires :

Secrétariat d'Etat
1^{re} section - questions générales
Vatican, le 16 août 2004.

*Au très révérend frère
Carlos Alfonso Azpiroz Costa
Maître général des Dominicains
Cracovie*

A travers vous, révérend frère, je voudrais transmettre mes salutations cordiales et l'expression de mon union spirituelle aux représentants des communautés dominicaines du monde entier qui, dans les semaines passées, se sont rassemblés à Cracovie pour une prière commune et pour réfléchir sur les réalités présentes de l'Ordre et sur les défis que le charisme de Saint Dominique fait apparaître à travers les problèmes contemporains. Je crois que cet effort était accompagné par le souffle de l'Esprit Saint, qui depuis des siècles guide les fils spirituels de Saint Dominique, les remplissant de sagesse pour prêcher l'Evangile et de bonne volonté pour servir le Christ dans son Eglise. Que cet esprit vous accompagne toujours afin que votre ministère porte beaucoup de fruits de bénédiction.

Je suis heureux, que cette fois, pour la première fois dans l'histoire, le Chapitre Général se tienne à Cracovie et qu'il soit sous le patronage de saint Hyacinthe, qui fut si intimement lié avec cette cité bien aimée. Je suis sûr que dans vos débats vous n'avez jamais manqué de vous recommander spirituellement à la ferveur apostolique de cet apôtre des pays slaves, qu'il sillonna de Gdansk à Kiev, non seulement en prêchant l'Evangile mais en donnant aussi un témoignage de l'amour du Christ par sa propre sainteté. Demain, quand dans la liturgie nous commémorerons ce saint, je prierai spécialement pour que son esprit accompagne et renforce les frères dominicains qui aujourd'hui encore entreprennent la même mission que lui sur tous les continents.

L'activité apostolique des dominicains est toujours liée avec un « ministère de la pensée » qui s'exprime lui-même dans une étude approfondie des diverses branches de la science et dans le dialogue avec celles-ci dans le champ de la philosophie et de la théologie. Cracovie, avec son Université, a été pendant des siècles un lieu où ce ministère a été très vivant. Je vous confie aujourd'hui la poursuite de ce ministère afin que les générations contemporaines tirent pleinement partie de la sagesse véritable et qu'ils puissent ainsi grandir dans la liberté spirituelle, devenant capables d'être responsable de la dignité de la personne humaine dans tous ses aspects, individuels et sociaux.

Je confie à la Mère de Dieu du Rosaire, le Père général, les membres du chapitre et tous les dominicains. Que son intercession obtienne pour votre ordre tous les dons divins, afin qu'il puisse se développer dans la paix et ainsi servir de manière efficace l'Eglise. Je vous bénis tous du profond de mon cœur : au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.

Castel Gandolfo, 16 août 2004.

7. Nous prenons acte que le préfet de la Congrégation pour la Vie consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, son Eminence Monseigneur Franck Rodé CM, a envoyé une lettre au Maître de l'Ordre, fr. Carlos Azpiroz Costas, le 9 juillet 2003, en se félicitant de la célébration du chapitre général à Cracovie.

8. Nous prenons acte que le Maître de l'Ordre, fr. Carlos Azpiroz Costa, après audition des capitulaires et en accord avec LCO 417 § I, 3, a désigné comme réviseur du texte des Actes du Chapitre, les définites fr. René-Vincent du Grandlaunay, de la Province de France, le fr. Richard Woods, de la Province de Saint-Albert le Grand aux Etats-Unis, et le fr. Pablo Carlos Sicouly, de la Province de Saint-Augustin en Argentine.

9. Nous prenons acte que le Chapitre Général a débuté le 28 juillet 2004 avec la Messe solennelle de l'Esprit Saint, dans l'église de la Très Sainte Trinité de Cracovie, co-célébrée par tous les capitulaires et présidée par le Père Provincial de la Province de Pologne, fr. Maciej Zieba, qui dans son homélie a invité les capitulaires à découvrir le trésor et la perle cachés.

10. Nous prenons acte que l'archevêque de Cracovie, son Eminence Franciszek Cardinal Macharski, a fait une visite de courtoisie aux Capitulaires le 28 juillet 2004.

11. Nous prenons acte que le Maître de l'Ordre, après audition des capitulaires, en accord avec le LCO 417 § I, 4, a confirmé la distribution préalablement préparée, des membres et des présidents des huit commissions.

Commission I A : de la prédication

fr. Martin Arroyo Pino
fr. Marcos Antonio Belei
fr. Oswaldo Cazorla
fr. José Luis (*Président*) de Miguel
fr. Juan Anguerry Preciado
fr. Jérónimo Fuertes
sœur Mayte Merino
Monsieur Pedro Torres Castellanos

Commission I B : de la prédication

fr. Marcel Braekers
fr. Michael Deeb (*Président*)
sœur Maria Magdalena Dortelmann
fr. Raymond Gatt
fr. Igor Gavrilitchik
fr. Gordian Marshall
fr. Chrys McVey
sœur Else-Britt Nilsen
fr. Jim Nuttall

fr. Léo Oosterveen
 fr. Timothy Radcliffe
 fr. Richard J. Woods

Commission II : de la vie intellectuelle et de la prédication

fr. Denis Dion
 fr. René-Vincent du Grandlaunay
 fr. Henry Donneaud
 fr. Wojciech Giertych
 fr. Benedikt Robert Hajas
 fr. Benedikt Mohelnik
 fr. Esteban Pérez Delgado
 fr. Giuseppe Piccinno
 fr. Kristijan Drangan Raic
 fr. Raffaele Rizzello
 fr. Michael Sherwin (*Président*)
 fr. Pablo Carlos Sicouly
 fr. Mark Wedig

Commission III : de la vie commune

fr. Mauricio Antonio Cortés Gallego
 fr. Francisco Valentin Lazcano Osa
 fr. Salustiano Mateos Gomara
 fr. Fernando Mañero Espinosa
 fr. Alexis Paez Ovares
 fr. Jesús Prol Cirujera
 fr. Félix Struik
 fr. José Manuel Valente da Silva Nunes (*Président*)

Commission IV : des vocations et de la formation

fr. Gregory McCormick
 fr. Alain Arnould (*Président*)
 fr. Francis Xavier Dao Trung Hieu
 fr. Wojciech Delik
 fr. Prasad George
 fr. Philippe Khoshaba
 Monsieur Remigiusz Olejnik
 fr. Mark Padrez
 fr. James Ferrer Quigley
 sœur Claire Rolf
 fr. Christian-M. Steiner

Commission V : du gouvernement de l'Ordre

fr. Ferenc Maté Barna
 fr. Miguel Gabriel Chacachama
 fr. Luis Gabriel Chico Sánchez
 fr. Herminio de Paz Castaño
 fr. Philippe de Roten (*Président*)
 fr. Paolo Garuti
 fr. Marie-Victor Kisyaba Lawaridi

fr. Aniedi Peter Okure

Commission VI : des questions économiques

fr. Gregory Carroll
 fr. Thierry-Marie Courau
 fr. Carlyle Fortune
 fr. Edmund Nantes
 fr. Martin Ndegwa
 fr. Symphorien Ntibagirirwa
 fr. Paul Pan Pei-Chi
 fr. Wojciech (*Président*)

Commission VII : des Constitutions et Ordinations

fr. Christophe Holzer
 fr. Johannes Bunnenberg
 fr. Honorato Castigador (*Président*)
 fr. Ronald Holder
 fr. Robert Ombres

12. Nous prenons acte que le Chapitre Général a approuvé les modérateurs pour les sessions plénières : fr. José Angel López Legido, fr. Philippe Leblanc et fr. Paul Philibert, préalablement proposés par le Maître de l'Ordre.

13. Nous prenons acte que le Chapitre a approuvé les normes générales de procédure proposées en leur temps aux frères capitulaires.

14. Nous prenons acte que le Maître de l'Ordre, fr. Carlos Azpiroz Costa, a présenté sa *relatio des statuts Ordinis* aux Capitulaires, signée à Rome le 22 juillet 2004, qui est le jour de la mémoire de Sainte-Marie Madeleine, Apôtre des apôtres.

15. Nous prenons acte que les Socii du Maître de l'Ordre, ainsi que le Syndic Général et les autres charges officielles de l'Ordre, ont présenté leurs informations respectives qui furent mises à la disposition des membres du Chapitre.

16. Nous prenons acte que durant les premiers jours du Chapitre ont été lues les communications suivantes :

- *Pertinence de la prédication dominicaine dans le contexte africain*, de la sœur Pétronille Kayiba, des missionnaires dominicaines du Rosaire (la sœur n'a pas pu être présente, pour des raisons bureaucratiques).
- Le 29 juillet 2004 : *Le défi de la prédication après la guerre de 2003*, fr. Philippe Khoshaba, o.p.
- Le 4 août 2004 : Informations adressées au Chapitre Général des Définiteurs. *La présence des Dominicains en Éthiopie*, par le fr. Ernest Lapitan Jr, o.p.
- Le 5 août 2004 : *Nous désirons être signe universel de l'Ordre*, par sœur Claire Rolf, prieure du monastère dominicain de Prouilhe.
- Le 6 août 2004 : *La tâche de l'Ordre dominicain au siège des Nations unies de Genève*, Information et propositions du fr. Philippe Leblanc, Genève.

17. Nous prenons acte que le 30 juillet 2004, comme thème de réflexion avant le commencement des travaux proprement dits du Chapitre, la sœur Mayte Merino, de la Congrégation des Missionnaires de Saint-Dominique, et le fr. Chris McVey, socius du Maître de l'Ordre pour la vie apostolique, ont prononcé respectivement les conférences suivantes : « Obéissance jusqu'à la mort », « La liberté engagée dans la mission » et « Quand mourir est une mission ».

18. Nous prenons acte que le Maître de l'Ordre, fr. Carlos Azpiroz Costa, a nommé après son élection, au Chapitre Général de Providence en 2001, les collaborateurs suivants :

Secrétaire Général :

fr. Luis Ramos Gómez Pérez

Vice-Secrétaire Général :

fr. Michael O'Rourke

Socîi :

fr. Chrys McVey, socius pour la Vie Apostolique.

fr. Wojciech Giertych, socius pour la Vie Intellectuelle.

fr. João Xerri, socius pour la Province d'Amérique latine.

fr. Quirico Pedregosa, socius pour les Provinces d'Asie et du Pacifique.

fr. Rajmund Klepanec, socius pour les Provinces d'Europe centrale et orientale.

fr. Umberto Frassinetti, socius pour les Provinces de la Péninsule Ibérique.

fr. Pedro Luis González, socius pour les Provinces des Etats-Unis d'Amérique.

Promoteurs généraux :

fr. Chrys McVey, Promoteur de la Famille Dominicaine.

fr. Joao Xerri, Promoteur de Justice et Paix.

Procureur général de l'Ordre :

fr. Joseph Nguyen Thang.

Directeur d'IDI :

fr. Yves Bériault et ensuite fr. Costantine Mamo.

19. Nous prenons acte que le Maître de l'Ordre, fr. Carlos Azpiroz Costa a, nommé comme Secrétaire Général de l'Ordre le fr. Rinaldo Giuliani le 24 septembre 2003.

20. Nous prenons acte que le Maître de l'Ordre, fr. Carlos Azpiroz Costa, a confirmé l'an 2004, le fr. Enrique Sariago comme Secrétaire de l'IDYM (Movimiento Internacional Juvenil Dominicano) et ensuite il a nommé Directeur de DVI (Dominicains Volontaires Internationaux).

21. Nous prenons acte que le Maître de l'Ordre a érigé par un Décret du 15 novembre 2001, fête de Saint-Albert le Grand, la province de Slovaquie.

22. Nous prenons acte que, le 4 avril 2002, a été nommé sous-secrétaire de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, le fr. Augustin di Noia, o.p., membre de la Province de Saint-Joseph aux Etats-Unis d'Amérique.

23. Nous prenons acte que depuis le Chapitre Général de Providence ont été ordonnés évêques ou promus à d'autres sièges les frères suivants :

- fr. *Vincent Darius*, évêque de Saint-Georges à Grenade, jusqu'alors Directeur spirituel du Séminaire Régional de Port d'Espagne, (10 juillet 2002).
- fr. *Joseph Paala Salazar*, évêque auxiliaire du diocèse de Butuan (Philippines), jusqu'alors évêque de la Prélature de Batanes (19 novembre 2002).
- fr. *Antony Colin Fisher*, Evêque auxiliaire de l'archidiocèse de Sydney et jusqu'alors Fondateur et Directeur de l'Institut Jean-Paul II pour le mariage et la famille (16 juillet 2003) ;
- fr. *Alain-Marie Pena*, Archevêque métropolitain de Niteroi (Brésil), jusqu'alors évêque de Nova Fribourg (25 septembre 2003).
- fr. *Georges-Marie M. Cottier*, Théologien de la Maison Pontificale, a été consacré en la Basilique de Sainte-Sabine, archevêque titulaire de Tullia le 22 octobre 2003.

24. Nous prenons acte que Son Excellence Monseigneur Georges Marie M. Cottier a été promu à la dignité cardinalice avec le titre de la nouvelle Diaconie des Saints Dominique et Sixte (Angelicum) le 21 octobre 2003.

25. Nous prenons acte que le 17 février 2003 le Saint-Père a nommé comme membres de la Commission Théologique Internationale le fr. Thomas Bonino et le fr. Gilles Emery.

26. Nous prenons acte que le 12 octobre 2003, le Maître de l'Ordre, fr. Carlos Azpiroz Costa, a écrit une lettre à Sa Sainteté en le félicitant pour les 25 ans de son Pontificat.

27. Nous prenons acte que le 24 mai 2004, fête de la translation de Notre Père, a été présentée à Sainte-Sabine le livre « *Louer, bénir, prêcher - Paroles de grâces et de vérité* » (édité en espagnol, français, anglais et italien), qui regroupe les principaux messages à la Famille Dominicaine des derniers Maîtres de l'Ordre, de Anicet Fernández à Timothy Radcliffe.

28. Nous prenons acte que le Maître de l'Ordre, en accord avec LCO 398, III, a fait de nombreuses visites fraternelles aux Provinces suivantes de l'Ordre : *Irlande* : 5-8 octobre 2001 ; *France* : 18-22 octobre 2001 et 2-6 décembre 2002 ; *Italie* : 24-25 novembre 2001, 2-4 juin 2002, 4-5 août 2003 et 7-8 février 2004 ; *Brésil et Argentine* : 10-27 décembre 2001 ; *Belgique* : 5-6 juin 2003 ; *Asie* (Pakistan, Singapour, Taiwan, Hong-Kong, Inde, Philippines) : 17 février au 11 mars 2002 ; Europe Centrale et Orientale (Pologne, Russie, Lituanie, Ukraine, République Tchèque) : 15 mars au 1^{er} avril 2002 ; *Espagne* : 2-9 avril, 31 avril au 1^{er} juin, 10-19 septembre 2002 et 1^{er}-5 mai 2004 ; *Afrique* (Kenya, Zimbabwe, Afrique du Sud, Angola, République Démocratique du Congo, Cameroun, Nigeria, Bénin, Côte d'Ivoire et Sénégal) : 8 juin au 7 juillet 2002 ; *Canada* : 24 août au 2 septembre 2002 ; *Etats-Unis* : 2-28 septembre 2002 ; *Irak et Jordanie* : 9-18 octobre 2002 ; *Le Caire* : 19-21 octobre 2002 ; *Mexique* : 6-16 décembre 2002 ; *Colombie* : 16-25 décembre 2002 ; *Philippines* : 8-16 février 2003 ; *Vietnam* : 17-23 février 2003 ; *Pologne* : 8-12 mars 2003 ; *Allemagne et Autriche* : 12-13 mars 2003 ; *Ecole Biblique de Jérusalem* : 13-16 mars ; *Suisse* : 25-29 mars 2003 ; *Argentine* : 30 septembre-9 octobre 2003 ; *Hongrie* : 25-27 octobre 2003 ; *Chili* : 30 janvier-2 février 2004.

Il a réalisé personnellement la visite canonique proprement dite au *Projet de Venezuela* (4 au 6 décembre 2001) ; *Angleterre* : 29 mars-15 avril 2003 ; *Australie, Nouvelle-Zélande, Nouvelle Papouasie, Guinée et îles Salomon* : 8 juin-6 juillet 2003 ; *Corée* : 7-14 juillet 2003 ;

Portugal : 31 août-9 septembre 2003 ; *Vicariat général du Chili* : 10-18 octobre 2003 ; *Province du Pérou et Vicariat Provincial de la Province d'Espagne* : 3-30 décembre 2003 ; *Province d'Espagne* : 28 février-29 mars 2004 ; *Province d'Irlande* : 4-25 avril 2004 ; *Vicariat Général et les deux Vicariats provinciaux de la Province de Teutonie, et du Rosaire à Taiwan* : 26 juin-11 juillet 2004.

29. Nous prenons acte que le Saint-Père a reçu en audience privée le 15 février 2002, en sa Bibliothèque privée, le Maître de l'Ordre, fr. Carlos Azpiroz Costa, avec le Conseil Généralice.

30. Nous prenons acte que, en date du 2 mars 2003, le Maître de l'Ordre, fr. Carlos Azpiroz Costa, a nommé le fr. José Montero, directeur de la revue « *Analecta Fratrum Praedicatorum* » pour six ans.

31. Nous prenons acte que le Maître de l'Ordre a clôturé, le 13 avril 2002, le centenaire de la naissance du Bienheureux Pierre Gorgio Frassati, avec une Messe solennelle en la Basilique de Sainte Sabine.

32. Nous prenons acte que le Maître de l'Ordre a adressé au Saint-Père Jean-Paul II une lettre de remerciement, le 1^{er} novembre 2002, à propos de la publication de la Lettre Apostolique *Rosarium Virginis Mariae*.

33. Nous prenons acte que le siège de l'édition Léonine des œuvres complètes de Saint-Thomas d'Aquin a été transféré de Grottaferrata au couvent de Saint-Jacques de Paris, après accord préalable entre le Maître de l'Ordre, fr. Carlos Azpiroz Costa, et le Provincial de la Province de France, fr. Bruno Cadoré, signé le 16 novembre 2002.

34. Nous prenons acte que par lettre du 18 novembre 2002 (Prot. 75/02/1358, Grottaferrata), le Maître de l'Ordre, fr. Carlos Azpiroz Costa, a remercié le Ministre Général des Franciscains pour l'hospitalité offerte pendant 30 ans par les OFM de Grottaferrata, aux membres de l'édition Léonine des œuvres de Saint-Thomas.

35. Nous prenons acte que le 24 mai 2003, le Maître de l'Ordre, fr. Carlos Azpiroz Costa, a adressé à tout l'Ordre une lettre sur les déplacements intitulés « Marchons avec joie et pensons à Notre Sauveur, flashes sur les déplacements dominicains ».

36. Nous prenons acte que le 7 novembre 2003, le Maître de l'Ordre, fr. Carlos Azpiroz Costa, a nommé Postulateur Général des Causes de Béatification et de Canonisation de l'Ordre le fr. Vito Thomas Gómez.

37. Nous prenons acte que le 22 décembre 2003, le Maître de l'Ordre a érigé une nouvelle maison religieuse dans la capitale d'Éthiopie, Addis-Abeba, sous le nom de Saint Augustin d'Hippone, en réponse à une pétition de la Conférence épiscopale d'Éthiopie pour fonder une Université Catholique dans cette ville.

38. Nous prenons acte que le 30 mai 2004, est décédé brusquement Son Excellence Monseigneur José Paala Salazar, o.p. (1937-2004), Evêque titulaire d'Hippone Zérito et Auxiliaire de l'archidiocèse de Lipa, aux Philippines.

39. Nous prenons acte que le 14 août 2004, le Maître de l'Ordre a annoncé que le fr. Robert Ombres sera Procureur de l'Ordre à partir du 1^{er} novembre 2004.

40. Nous prenons acte que durant le Chapitre Général les capitulaires et les aides du Chapitre ont réalisé deux visites emblématiques : à Auschwitz-Birkenau et au sanctuaire de Czestochowa, dans lequel les capitulaires, en union avec le Maître de l'Ordre, ont récité une prière de consécration à Marie, prise dans les *Analecta Ordinis Praedicatorum* [vol. XXXI (oct.-déc. 1954) pp. 388-389].

41. Nous prenons acte que le chapitre a approuvé le 16 août 2004, sur proposition du Maître de l'Ordre, la nomination du fr. Allan White comme prieur provincial de la province d'Angleterre du fr. Cletus C. Nwabuzo, prieur provincial de la province de Saint Joseph ouvrier du Nigéria et Ghana, et de fr. Konstanc Marie Adam, prieur provincial de la province de Slovaquie, comme membres du Directoire de la PUST.

42. Nous prenons acte que le Chapitre Général a terminé ses travaux le 17 août, fête de Saint-Hyacinthe de Pologne, avec une Messe solennelle concélébrée dans l'église de la Très Sainte Trinité de Cracovie, messe à laquelle ont assisté une grande multitude de fidèles. L'Eucharistie a été présidée par le Maître de l'Ordre, fr. Carlos Azpiroz, qui a prononcé l'homélie de conclusion du Chapitre et qui a reçu la première profession religieuse de 21 novices de la Province de Pologne et un du Vicariat Général de Hongrie.

CHAPITRE II: LA PRÉDICATION

Prologue

43. L'Ordre des Prêcheurs « fut spécifiquement institué, dès le début, par la prédication et le salut des âmes ». Pour cela, les fils et les filles de Saint Dominique nous donnons, sous une nouvelle forme, à l'Eglise universelle, nous dédiant totalement à l'évangélisation intégrale de la parole de Dieu à tout homme et femme, groupes et peuples, croyants et non-croyants, et de manière spéciale les pauvres. Nous sommes conscients que l'histoire et le monde actuel sont le lieu dans lequel agit le salut. Pour cela, attentifs au dynamisme de la société moderne, nous insistons sur la nécessité d'établir notre prédication sur les nouveautés et les réalités que les hommes et les femmes proposent quotidiennement à la foi chrétienne. »¹

*Aller vers les Cumans – Méditation*²

44. *Vincent de Couesnongle décrit le désir de Saint Dominique d'aller chez les Cumans comme « un état d'esprit, une puissance, une force qui nous conduit au plus profond de nous-même, qui nous laisse toujours mécontents de ce que nous sommes et de ce que nous faisons. » Et il demandait : « Si ce cri de frère Dominique – Je pars chez les Cumans – retentissait en nous, s'il nous tourmentait tout le temps, nos communautés et notre vie avec Dieu pour les autres ne seraient-elles pas complètement différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui »³ Comme Saint Dominique nous devons être prêts à jouer notre vie avec le Christ dans ce monde sans foi.*

45. *Notre visite à Auschwitz a mis sous nos yeux un exemple d'exclusion poussé à l'extrême, qui n'a pas disparu définitivement il y a 60 ans. Notre monde a toujours été un monde de conflit, mais il est aujourd'hui globalisé ; c'est un nouvel ordre (désordre) mondial, où se mêlent inégalités criantes, mondialisation, xénophobie discriminatoire et sanglante, richesse révoltante au milieu de la misère générale, épidémies à peine considérées et inefficacement combattues. Albert Camus s'adressant aux Dominicains français après la seconde guerre mondiale leur rappela que : « Il y a dans ce monde la beauté et il y a les humiliés, nous devons tendre à ne pas être infidèle ni à l'une ni aux autres ». Il existe des personnes si torturées par les injustices de notre monde qu'ils en oublient que le soleil se lève tous les matins ; d'autres si absorbées par le beau qu'ils ne voient pas les souffrances d'autrui. Tels sont quelques-uns des enjeux devant nous, soulevant des questions auxquelles nous n'avons pas de réponses satisfaisantes. Et pourtant, en tant qu'Ordre des Prêcheurs, nous devons y répondre – non d'abord par des mots mais par le don de nos vies. Et nous devons tendre à ne pas être infidèles tant à la beauté qu'aux humiliés.*

46. *Avons-nous le courage d'imaginer comment cela pourrait changer nos vies ? Avons-nous le courage de dépasser nos craintes dans un monde où abondent les menaces terroristes ? Avons-nous le courage d'agir dans une Eglise souvent tentée de se refuser à une « compassion plus plénière et plus profonde » que Jean XXIII, en convoquant le Concile Vatican II en 1959, rêvait de voir de jaillir des « discussions » et du « choc des idées les unes contre les autres »⁴ Avons-nous le courage de risquer de nous voir attirés au-delà de la sécurité de ce que nous connaissons, pour oser aller « chez ceux que nous ne connaissons pas » (Lc 10,4), et nous*

¹ AZPIROZ COSTA, Carlos, *El anuncio del Evangelio en la Orden de Predicadores* (cf. *Relatio de statu Ordinis*, note 9).

² Ce texte a été présenté par la commission sur la Prédication comme méditation et approuvé comme tel par le chapitre.

³ *Who are my Cumans? Confidence for the Future, Addresses to Dominicans*, Dublin: Dominican Publications 1982, pp 166-167.

⁴ *Ad Petri Cathedram*, No 71, 29th June 1959.

trouver confondus et réduits au silence ? Car ce silence est créatif : c'est le silence de nos moniales ; c'est le silence des sans-voix qui nous invite à entrer dans un autre monde.

47. *Entrer dans cet autre monde, c'est découvrir que nous ne sommes qu'une infime partie d'un monde où la parole qui libère vient d'ailleurs : elle émane de ceux qui sont en marge de la société. Elle émane de ceux qui dans notre monde se soucient de problèmes qui les dépassent, qui se soucient de la création et de l'environnement, des prisonniers et des malades mettant souvent leurs propres vies en danger. Entrer dans ce monde, c'est renoncer à l'illusion du pouvoir pour « se laisser posséder par les autres »⁵ Entrer dans monde, c'est apprendre l'humilité, se faire docile devant la sagesse et le langage de l'expérience des autres, par laquelle nous, les prêcheurs, nous recevons bien plus que nous ne donnons.*

48. *Comme Dominique, nous ne sommes que des mendiants, qui attendons en silence une parole venant de Dieu ou des autres.*

49. *Il est important que nous osions apprendre auprès des autres comment Dieu s'est communiqué à eux, et apprendre d'eux les langues dont nous avons besoin pour notre prédication. Cela est important si nous voulons être les témoins d'une vie qui ne peut être vécue que comme un don et un mystère.*

50. *Prêcher dans ce monde-là signifie partager la vie, les espoirs et les promesses que porte le monde de l'autre. Prêcher dans ce monde-là signifie se tenir sur la frontière entre partager la vie de tous ces autres et partager la promesse du salut, leur portant la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ, et découvrant qu'il nous a précédés en Galilée.*

51. *Dans ce monde-là nous aurons alors quelque chose à dire, mais seulement si c'est une parole pour laquelle nous avons souffert, une parole pour laquelle nous avons combattu, une parole pour laquelle nous avons prié. Et cette réponse, comme celle du trompette de Cracovie⁶ dont la mélodie s'achève brutalement au fil des heures, pourrait bien être une parole qui s'achève par un silence, comme étant la seule réponse adéquate devant l'humanité souffrante ou devant l'immensité de ce mystère.*

52. *C'est en franchissant ces frontières, au plus profond de notre propre peur mais soutenu par la présence de Dieu que nous créerons l'espace pour les autres afin de partager leurs craintes et leurs espoirs, espace qui nous prépare à la prédication, à leur donner une parole d'espoir.*

53. *Nous sommes les porteurs du Verbe de Dieu fait chair, un don que nous présentons avec des mots fragiles. Nous créons le langage et lui nous crée à son tour. Plusieurs mots tels « terrorisme », « liberté », « sécurité », et « méchanceté » sont la proie des faiseurs d'opinion, des démagogues et des fondamentalistes. Les paroles ont été viciées afin de créer un monde de peur qui permette de légitimer un monde de pouvoir. L'Eglise dont nous avons vu son rôle dans la transformation de l'Europe centrale et orientale, cette église que nous aimons et à laquelle nous sommes fidèles, est un lieu où une parole courageuse et vraie peut être dite. Mais l'Eglise est aussi, parfois, blessée par le silence quand elle a peur de débattre des questions disputées. Notre engagement pour la Vérité nous fait un devoir de nous engager dans de tels débats avec*

⁵ Sr Mayte Merino, *Obedience until death*, Krakow 2004.

⁶ Il s'agit du veilleur de la ville, qui, du haut de la tour, surveillait la venue du danger. Cela s'est passé en 1241, lors de l'attaque des Tatars mongols contre Cracovie. Tandis qu'il sonnait l'alarme il fut atteint à la poitrine par une flèche. En mémoire de ce fait, depuis le 16^{ème} siècle, la sonnerie de chaque heure s'interrompt brutalement. On dit aussi que seul les Mongols savent comment elle finit.

confiance et humilité. Comme prêcheurs, nous avons été appelés à trouver, avec courage et créativité, des mots qui rompent le silence. Comme prêcheurs, nous nous sommes engagés à libérer le langage pour qu'il serve à sa vraie fin qui est de rompre le silence et dépasser les frontières ; comme prêcheurs, nous nous sommes engagés à une ascèse qui doit veiller à la manière selon laquelle le langage est employé ; comme prêcheurs, nous nous sommes engagés à veiller sans répit à la défense du langage. Comme prêcheurs, nous rompons le silence pour offrir la lumière de l'Évangile qui illumine l'expérience humaine.

54. *A Auschwitz-Birkenau, les rails s'arrêtent aux ruines des fours : la fin de l'espérance. Il y a pourtant ceux qui ont survécu au camp et même aujourd'hui il y a des signes de vie : des fleurs, des oiseaux et un mémorial qui, comme nous l'a rappelé notre guide, est aussi une protestation contre toute autre « solution finale ».*

55. *Auschwitz n'offre aucun signe de résurrection alors que notre prédication offre l'espérance. « La foi, dit Saint Augustin, nous dit seulement que Dieu existe, et la charité nous dit seulement que Dieu est amour. Mais l'espérance nous dit que Dieu accomplira sa volonté. L'espérance, écrit-il, a deux filles charmantes : la colère et le courage. La colère, afin que ce qui ne doit pas être ne soit pas ; le courage afin que ce qui doit être soit⁷ ».*

56. *Dans cette espérance seule nous aurons quelque chose à dire, et c'est alors seulement que nous pourrons briser le silence d'une société insouciant ; c'est alors seulement que nous pourrons utiliser cette colère pour faire face au « complexe de supériorité » de ceux qui nous disent ce qu'il faut penser ; c'est alors seulement que nous pourrons lancer des défis aux faux absolus, faire face à l'avenir sans crainte, et proclamer la vérité qui dérange et qui en même temps console et qui veut de notre contemplation du Christ crucifié et ressuscité.*

⁷ Phrase attribuée à Saint Augustin, Paul Lakeland, *The liberation of the Laity*, NY: Continuum, 2002, p.v.

Textes d'introduction

Quelques défis à notre prédication

« J'ai vu, j'ai vu la misère de mon peuple qui réside en Egypte. J'ai prêté l'oreille à la clameur que lui arrachent ses surveillants. Certes, je connais ses angoisses. Je suis résolu à le délivrer de la main des égyptiens, et à le faire monter de ce pays vers une contrée plantureuse et vaste... Maintenant va, je t'envoie auprès de Pharaon pour faire sortir d'Egypte mon peuple ». Ex 3, 7-8.10)

Prédication incarnée dans un monde de pauvreté et de souffrance

« J'ai vu l'affliction de mon peuple... »

57.-Nous aimons notre monde, mais il nous fait mal, car nous constatons que beaucoup de gens vivent dans une situation de misère qui engendre souffrance, insécurité et peur, et qui conduit à son tour à un déséquilibre mondial et à la déshumanisation de la personne et de son environnement.

58 - Dans ce contexte nous signalons les phénomènes suivants

a. L'écart entre pauvres et riches a augmenté, ainsi que les millions de personnes qui vivent dans *la pauvreté et la marginalisation* sans avoir la garantie des droits humains, ni la satisfaction de leurs besoins les plus vitaux, ce qui crée le désespoir et constitue une source de frustration et de violence. Ceci affecte particulièrement les plus fragiles de notre société.

b. *Le travail*, transformé en forme d'esclavage depuis l'enfance, et qui devient concurrence agressive, profit économique, etc., déshumanise la personne et devient cause de souffrance dans les relations humaines et familiales.

c. *La migration*, phénomène très connu dans les pays qui souffrent de la pauvreté, la guerre et l'oppression politique, affaiblit la société par la fuite des jeunes et des cerveaux, comporte des souffrances et quelquefois la mort.

59.-Notre prédication ne peut pas demeurer indifférente, ignorer ces faits ni se cantonner dans une pure idéologie, mais elle doit être parole courageuse et engagée, porte-voix de ceux qui souffrent en silence, sans force ni voix pour se libérer, les accompagnant et les aidant à devenir protagonistes, à ouvrir des routes et créer des structures qui changent leur réalité.

60.-L'annonce de l'évangile et notre propre vie doivent être remplis d'espérance, annonçant et rendant témoignage d'un Dieu miséricordieux qui est en route avec les êtres humains, mettant l'accent sur la dignité de chaque être humain, et faisant de la Création la maison commune de tous les hommes.

61.-Faisons attention pour que notre langage soit porteur de proximité à ceux qui souffrent, de solidarité avec eux, manifestant une profonde compassion pour la personne (Mt. 9,36), qui jaillisse de la rencontre avec l'autre, à imitation de Jésus, qui s'est abaissé en devenant homme (Ph 2,7). C'est cela qui constitue le langage universel qui touche les gens dans leurs sentiments et dans leur vie concrète.

Quel modèle d'église construit notre prédication ?

« J'ai prêté l'oreille à la clameur que lui arrachent ses surveillants... »

62.-Jésus s'est trouvé dans un monde aux défis semblables, dans lequel les « religieux » de son époque justifiaient la discrimination au nom de la loi (Calderuela, 20,1.6). Son attitude nous invite à nous interroger sur notre prédication dans la communauté chrétienne, qui doit rassembler la foi et la vie, le culte et la justice, pour éviter de construire un modèle d'église qui évite les grandes questions et les aspirations des personnes.

63.-Les prêcheurs de l'évangile ne pouvons pas nous dispenser d'examiner nos consciences par

rapport à notre fidélité à la tâche qui nous a été confiée par l'Eglise, et que nous exerçons en son nom. Nous devons donc être attentifs à l'exercice de notre ministère, car nous sommes préoccupés par des voix qui montrent une involution et des attitudes autoritaires à l'intérieur de certaines institutions ecclésiastiques. Pouvons-nous affirmer que, en tant que Famille Dominicaine, nous sommes libres de ce soupçon ? Dans l'année jubilaire 2000, le Pape Jean-Paul II offrit, au nom de toute l'Eglise, par sa parole et par ses actes, un exemple manifeste d'un authentique examen de conscience.

64.-Dans la construction de l'Eglise, notre exercice de l'autorité partagée et l'honnêteté dans l'administration apparaissent aujourd'hui comme un signe prophétique. La prédication même, qui naît du dialogue, le discernement et la recherche commune de la vérité, contribue grandement à construire un modèle d'Eglise en tant que Peuple de Dieu. Notre diversité et richesse comme Famille, manifestées dans la création et dans l'histoire de peuples divers, peuvent exprimer de manière très belle la grâce et la bénédiction de Dieu.

La prédication comme rencontre

« Je suis résolu à le délivrer de la main des égyptiens, et à le faire monter de ce pays, vers une contrée plantureuse et vaste... »

65.-Que Dieu « descende » et « monte » nous parle de sa volonté de rencontre en dialogue avec l'humanité : Dieu arriva le premier. Prêcher, en lecture évangélique, c'est reconnaître ce fait, qui s'exprime non seulement dans les « semences du Verbe » disséminées dans les diverses cultures, mais aussi dans la recherche, les inquiétudes et les désirs de plénitude qui couvent au plus profond du cœur humain.

66.-La Parole que nous prêchons ne nous appartient pas ; elle nous a été confiée pour *l'offrir* gratuitement comme le plus précieux cadeau. Cette Parole cherche certes à être accueillie, mais on ne peut pas l'imposer. Dieu ne le fait pas, mais Il la confie plutôt à notre faiblesse et à la libre acceptation de nos interlocuteurs. Cette parole interroge aussi notre monde non chrétien, à travers notre seule présence en tant que croyants.

67.-La pluralité des cultures, chacune avec sa mémoire, sa physionomie et son « mystère », est un défi à la reconnaissance réciproque et à la vie en commun. Elle exige de nous d'être ouverts à la vérité de l'autre, d'oser mettre à l'épreuve certaines prétentions à la vérité dans notre propre culture. Notre attitude sera celle du disciple ouvert à la vérité de l'autre, laquelle, à son tour, peut féconder notre propre vision des choses. Ceci exige un dialogue qui ne prétend pas vaincre ni convaincre, mais qui cherche plutôt de pouvoir accéder ensemble, guidés et soutenus par l'Esprit, à la vérité de Dieu.

68.-Prêcher dans l'inculturation c'est aller à la rencontre de l'autre désireux de partager avec lui, gratuitement et amoureusement, la Bonne Nouvelle de Jésus. Ce n'est pas possible d'évangéliser sans un désir sincère d'assumer, respecter, valoriser et aimer la culture, les valeurs et le style de vie des personnes avec lesquelles on veut partager l'Evangile.

69.-En somme, il s'agit d'un véritable accueil du don de l'Esprit de Jésus, lequel exige de nous une grande ouverture d'esprit et de cœur, pour être nous-mêmes évangélisés à notre tour, et un grand amour pour accepter les autres tels qu'ils sont.

Prêcher en tant que famille

« ... va maintenant, je t'envoie... »

70.-Nous sommes envoyés en tant que frères et sœurs participants d'une même mission et d'un même charisme.

71.-La collaboration entre les différents membres de la Famille Dominicaine, recommandée par les Chapitres Généraux et les Maîtres de l'Ordre, se présente dans l'actualité comme un défi et une prophétie, plus que comme la conséquence d'une nécessité.

72.-Nous n'avons pas encore atteint une pleine situation de complémentarité, car on constate une certaine discrimination qui ne tient pas compte du charisme commun. Parler de collaboration dans la prédication n'est pas faire des concessions, mais reconnaître tout ce qui, par le charisme, appartient à tous.

73.-L'unité dans la diversité est une tâche ardue qui demande une grande liberté intérieure de la part de tous, laquelle nous donne la capacité de nous ouvrir aux autres, et de reconnaître la compétence et les valeurs de l'autre.

74.-Face aux tendances qui divisent et excluent, comme le séparatisme, la marginalité, le racisme, le sexisme, etc., *l'unité* de la Famille Dominicaine est une parole prophétique. D'autre part, devant l'homogénéisation de la culture, de la considération du « différent » comme menace et défi, de l'intolérance du fondamentalisme religieux, etc., la *diversité* se présente comme l'affirmation de la possibilité, la nécessité et l'urgence de l'unité dans la diversité, car elle répond à la vocation humaine.

75.-La collaboration dans la prédication naît de la multiforme richesse et diversité de la vie humaine. De même, chaque membre de la Famille Dominicaine possède une sensibilité et une expérience unique de la réalité et de Jésus-Christ, et c'est pour cela que chacun aura une parole nouvelle et différente à offrir. Ensemble, nous pouvons aller partout dans le monde prêchant l'Évangile à tous les peuples et dans toutes les langues, comme dans une nouvelle Pentecôte.

La prédication incarnée dans un monde de pauvreté et de souffrance

Exhortation

76. Nous rappelons aux frères le texte écrit par frère Carlos Azpiroz Costa, *La Prédication de l'Évangile dans l'Ordre des Prêcheurs*, et nous les encourageons à le lire. Ce texte sera ajouté aux Actes du Chapitre et il résume et intègre des textes de bien d'autres Chapitres Généraux et exprime avec fidélité la manière dont l'Ordre comprend les caractéristiques de la Prédication dominicaine.

Quel modèle d'Église notre prédication édifie-t-elle ?

Recommandation

77. Nous sommes profondément inquiets de l'accroissement significatif du nombre de groupes évangéliques et d'autres mouvements nouveaux. Aussi Recommandons-nous que tous les frères de l'Ordre soient préparés de la manière qui convient à faire face aux défis divers et importants que ces groupes représentent (cf ACG Mex. 52, C 4.5 ; Bol. 73-5) et à retenir tout le positif de ce qu'ils pourront nous apprendre.

Ordination

78. Nous ordonnons que le Maître des Étudiants et le Régent des Études s'assurent tous deux que nos frères étudiants acquièrent une connaissance approfondie de la théologie protestante et orthodoxe des grandes traditions religieuses, et du fondamentalisme religieux des différentes sectes (cf. ACG Mex. 53).

Félicitation et recommandation

79. Les Chapitres Généraux précédents ont souligné l'importance du dialogue entre les confessions comme étant une part de notre mission dominicaine. Nous félicitons les nombreux membres de la Famille Dominicaine pour le travail déjà fait dans ce domaine. Nous notons cependant que les événements mondiaux récents et le préjudice qui se fait jour par l'assimilation, dans l'esprit de beaucoup de gens, du terrorisme avec des groupes religieux particuliers signifient que nous ne pouvons plus considérer le dialogue inter religieux comme un supplément facultatif à notre mission. En outre, puisque les autres religions, comme la nôtre, ont une spécificité et un accent propres à la diversité des régions et des situations, il est important d'être sensibles à la complexité de toutes les traditions.

80. Par conséquent nous insistons auprès des provinces pour qu'elles voient bien à quel point l'œuvre de compréhension entre les confessions est une priorité à la fois dans les programmes de formation et dans leur désir d'engager des frères dans cette œuvre.

Recommandation

81. Nous recommandons que les Promoteurs Régionaux pour Justice et Paix soutiennent et favorisent dans nos communautés et ministères, l'organisation de cours et d'ateliers sur ces sujets, de même qu'ils créent des possibilités de rencontre et de dialogue avec les dirigeants religieux qui se montreraient désireux de participer à de tels échanges, et seraient en mesure de le faire.

Recommandation

82. Nous recommandons vivement à nos sœurs, à nos frères et aux laïques de créer des espaces de dialogue et de remise en question, pour discerner le modèle d'Eglise que nous essayons d'édifier, et d'encourager la spiritualité et le style de gouvernance à la manière dominicaine.

La prédication en tant que rencontre

Ordination

83. La fondation d'une mission hors du territoire d'une Province par cette même Province, fait partie intégrante de son identité (Relation Magistri Ordinis de Statu Ordinis, 4.3.1, Providence). Nous ordonnons donc que le Socius pour la Vie Apostolique entreprenne des négociations avec toutes les Provinces qui n'auraient pas une semblable mission, pour voir avec elles où elles peuvent en établir une, seules ou en collaboration avec une autre entité. Et nous exhortons les provinces à prendre l'initiative de la fondation de nouvelles missions en dehors de leurs contextes culturels ou géographiques, comme on peut le voir dans LCO 261 § III.

84. Nous rappelons que la première étape à la fondation d'une mission est la fondation d'une communauté, de sorte que les frères puissent connaître peu à peu la culture du pays et accueillir des vocations (LCO 112).

Recommandation

85. En raison de l'intérêt qu'a la compréhension d'une culture nouvelle pour ceux qui exerceront leur ministère dans un environnement culturel différent du leur, nous recommandons que les Provinces et Vicariats qui ont des missions hors de leur territoire ou des missions dans des cultures différentes hors de leur territoire prennent grand soin de préparer à l'avance ceux qui à l'avenir exerceront leur ministère à l'étranger. Nous avons aussi à prendre en compte les nombreuses structures et cultures où Dieu et la religion ne sont pas compris.

Pétition

86. Plus de la moitié de l'humanité vit en Asie où la présence des frères est relativement faible. Nous demandons donc aux frères qui participeront à la Conférence des *Responsables* de la Famille Dominicaine – Région Asie Pacifique – en février 2006 de proposer leur collaboration pour l'établissement de notre présence spécialement dans les pays où nous avons déjà des sœurs.

Exhortation

87. La mondialisation signifie que les défis auxquels nous sommes confrontés dépassent les frontières de n'importe quelle Province particulière. Nous sommes tous les habitants du village mondial. L'Ordre est l'une des organisations multinationales les plus anciennes, et ainsi fait-il partie de notre charisme de proposer une réponse mondiale à ces défis. L'une des manières de répondre est pour nous d'accroître notre présence dans des institutions internationales. Par conséquent nous exhortons les Provinciaux à en reconnaître la priorité et mettre à la disposition du Maître de l'Ordre les frères, qu'il sollicite pour la mission de l'Ordre dans son ensemble.

Félicitations

88. Notre présence aux Nations unies à New York et à la Commission des Droits de l'Homme à Genève est d'une importance fondamentale pour notre mission et mérite un soutien continu. Nous félicitons le frère Philippe Le Blanc O.P. et la sœur Eileen Gannon O.P., pour leur travail ainsi que les autres frères et sœurs qui travaillent avec eux dans ces institutions.

Exhortation

89. Le contact de l'Ordre avec les institutions de l'Union européenne mérite un soutien plus marqué de la part des Provinces européennes. C'est pourquoi nous exhortons les provinces européennes à continuer de soutenir le couvent international saint Dominique à Bruxelles en rendant des frères disponibles pour le projet et pour *Espaces*.

Pétition

90. Nous demandons à la Commission internationale Justice et Paix d'étudier si l'Ordre doit assurer une présence auprès d'autres institutions continentales ou internationales, telles que l'Unesco ou Unaid, et chercher à avoir une participation active dans des organisations internationales œuvrant pour le changement des conditions sociales, tel que le Forum social mondial.

Ordination

91. Nous ordonnons que l'office de Promoteur Général de Justice et Paix soit un ministère à plein temps. La complexité et l'urgence des défis posés aux droits de l'homme et à la paix dans le monde nous incitent à ce qu'un frère soit complètement disponible pour ce ministère. Nous encourageons le promoteur de Justice et Paix à utiliser Internet pour communiquer avec la Famille Dominicaine sur les enjeux de Justice et Paix.

Remerciements

92. Nous remercions les Sœurs dominicaines internationales (DSI) d'avoir proposé Sœur Marie-Thérèse Perdriault O.P. comme Co-Promoteur Général pour la Commission Justice et Paix. Nous remercions les Sœurs dominicaines de la Présentation de la libérer pour ce poste très important dans la Famille Dominicaine.

Ordination

93. L'internet offre aux membres de la Famille Dominicaine un moyen important et précieux de prêcher à ceux que nous ne pourrions autrement atteindre (cf. LCO 104). Mais il offre aussi

la possibilité pour les membres de notre Famille de rester en contact les uns avec les autres, de s'appuyer un soutien mutuel et de développer des idées en commun. Il est particulièrement important là où les Dominicains qui œuvrent dans un apostolat particulier sont géographiquement isolés les uns des autres. L'internet pourrait offrir la possibilité de contacts grâce auxquels les membres de la Famille Dominicaine pourraient collaborer dans l'œuvre de l'apostolat. Nous ordonnons par conséquent que le Maître de l'Ordre nomme un Promoteur Général de l'Internet à plein temps, dont la charge comprendrait, avec l'assistance technique appropriée, l'établissement de forums de communication et d'échanges, et la mise en place d'un système Intranet dominicain.

Recommandation

94. Nous recommandons la promotion et le développement du nombre des prêcheurs travaillant dans les Beaux-Arts et les arts appliqués, y compris les moyens électroniques, parmi les manières d'explorer et d'exprimer la vérité et l'inspiration spirituelle. La Beauté a son autorité propre. Nous encourageons la collaboration des artistes dominicains à tous les niveaux.

95. Nous félicitons les frères et sœurs qui collaborent au niveau international avec « Dominicains dans les Arts » et nous encourageons une collaboration plus approfondie et plus large, à tous les niveaux, entre les Dominicains travaillant dans le monde des arts et en particulier dans les établissements d'enseignement supérieur.

Délégation

96. Nos provinces des USA en particulier, ont la bénédiction de compter parmi elles, plusieurs frères qui ont appris à travailler dans la production de films et de vidéos. Nous chargeons les provinciaux de ces provinces de chercher avec la collaboration d'autres entités comment la mission de l'Ordre peut se développer dans ces médias.

Exhortation

97. Nous exhortons les provinciaux et leurs conseils à encourager les initiatives musicales, chorales et artistiques.

98. Nous félicitons les nouvelles initiatives apostoliques prises dans plusieurs provinces, par la Famille Dominicaine, pour rendre accessible et développer le patrimoine musical européen en particulier en matière de musique ancienne.

99. Nous invitons les membres de la Famille Dominicaine et leurs amis à développer les activités dans des projets communs et nous suggérons que la Province de Pologne prenne la responsabilité pour l'avenir de la collaboration dans le domaine de la musique européenne ancienne.

100. Nous suggérons que durant le 800^e anniversaire de la fondation de Prouilhe, un festival de musique soit organisé à Prouilhe-Fanjeaux.

101. Nous remercions spécialement les frères et les chorales de jeunes dont la musique est une partie intégrale de leur apostolat qui ont accompagné la liturgie pendant le chapitre général.

Exhortation

102. L'Ordre a besoin de prédicateurs courageux pour un monde et une Eglise souvent marqués par la peur. Nous avons besoin de courage pour prêcher notre foi dans un monde souvent hostile et d'entendre ceux dont les convictions sont différentes des nôtres.

Exhortation

103. La prédication émane d'une vie communautaire active dans laquelle l'étude, la contemplation et la prière contribuent ensemble à sa préparation. Avoir le courage de se parler de Dieu les uns aux autres est un élément de la trame de nos vies. Nous encourageons les prédicateurs à réfléchir en communauté sur les textes de la liturgie et mieux encore avec des frères d'ailleurs, des sœurs ou des laïques, même si, à terme, la prédication reste une expression personnelle. Nous leur recommandons aussi d'avoir régulièrement une évaluation critique de notre prédication qui permette une meilleure prédication.

*Prêcher comme Famille Dominicaine***Exhortation**

104. Nous constatons que partout où les membres de la Famille Dominicaine ont collaboré pour bâtir un projet commun, des groupes de jeunes ou groupes de laïcs se sont développés et que l'Ordre, dans sa totalité, en a tiré une vitalité et une présence plus grande (cf. *Relatio MO*, Cracovie 13). Dans l'optique de Providence 427, nous exhortons, que les projets et fondations de l'Ordre soient représentatifs de l'ensemble de la Famille Dominicaine et que des efforts soient réalisés pour inviter d'autres branches de l'Ordre à prendre part à la préparation initiale de tels projets ou fondations.

Exhortation

105. Nous confirmons et apprécions la réponse généreuse et énergique de l'IDYM (MJD) à l'appel à être des prêcheurs de la parole, là où ils habitent, travaillent et étudient, spécialement auprès des jeunes gens et jeunes filles de notre temps. Ce sont de vrais partenaires qui apportent la lumière et la sagesse de l'Évangile à notre mission. Nous encourageons les frères à collaborer avec la Commission internationale de IDYM, en partenariat avec le promoteur général pour le Laïcat et la Famille Dominicaine ainsi que le directeur de DVI (VID), et de continuer à les intégrer dans la mission de prédication de l'Ordre. (Prov. N° 448, 449).

106. Dans la lignée de Providence 430 et afin de faciliter la collaboration avec toutes les branches de la Famille Dominicaine, il est indispensable de créer des structures régionales ou continentales. Nous exhortons le Promoteur Général de la Famille Dominicaine de garantir la mise en place de telles structures partout où elles n'existent pas.

107. Étant donné que notre prédication doit être partagée, autant que possible, à la manière d'une famille, nous exhortons à ce que dès la formation initiale, nos jeunes membres aient la possibilité de participer à des projets de formation et à des apostolats avec d'autres membres, masculins et féminins de l'Ordre (cf. ACG Bol 41).

Félicitations et recommandations

108. Nous félicitons la commission établie par Bologne(42) pour le travail fourni afin d'« examiner le charisme de la prédication dans l'Ordre... ».

109. Nous soutenons l'étude en cours réalisée par les Socii pour la vie apostolique et intellectuelle initiée par Providence (435).

110. Nous encourageons la réponse à cette étude, dont l'objet est le suivant :

- Stimuler une large discussion entre les branches de la famille dominicaine ;
- Rassembler une banque de données sur les différentes expériences de prédication (pour la fin 2005).
- En faire connaître le résultat à toute la Famille Dominicaine.

111. Nous recommandons de prêter une attention particulière à ces deux questions dans le futur :

- Est-ce que la collaboration entre les femmes et les hommes dominicains, laïques et ordonnés, est essentielle au témoignage ecclésial de l'Évangile ?
- En quoi la profession dans l'Ordre donne-t-elle un titre à la Prédication comme une participation à la mission essentielle de l'Ordre.

112. Nous recommandons que, avant le prochain chapitre, une réunion entre un petit groupe de théologiens, d'historiens, de pasteurs et de canonistes soit tenue afin de donner des éléments de réponse, de suivre la réflexion et de proposer des pistes sur lesquelles s'engager.

Hommage

113. Le chapitre rend un vibrant hommage à la fermeté de la foi, au courage plein de détermination et au témoignage fidèle de nos frères et sœurs en Irak pendant ces années de sanctions, de conflits armés et de violence récurrente dont nous avons entendu parler, de façon si bouleversante, durant le Chapitre. Nous manifestons notre solidarité à toute la famille dominicaine en Irak, alors qu'elle continue à y proclamer la Bonne Nouvelle, dans un pays qui a encore tant besoin d'encouragements dans son combat pour dignité, la sécurité et la stabilité.

114. Nous félicitons nos nombreux frères et sœurs dominicains dans le monde entier, et particulièrement aux USA, pour leur prise de position prophétique contre l'utilisation inacceptable du pouvoir et de la force, aussi bien dans leurs pays respectifs qu'en Irak.

115. Nous recommandons l'initiative des sœurs dominicaines internationales (DSI) et de la commission Justice et Paix établissant le projet Solidarité Palestine (Rosaire) à tous les membres de la famille dominicaine.

Délégation

116. Nous chargeons les promoteurs de Justice et Paix et la commission internationale de Justice et Paix d'être à l'écoute de toutes ces situations de conflits graves et d'oppression dans le monde afin d'aider tous nos frères et sœurs à définir une réponse appropriée à ces situations.

Félicitations additionnelles

Félicitations

117. Le chapitre reconnaît et félicite de leur contribution apostolique ces membres de l'Ordre qui ont à faire face à des incapacités physiques, incluant des maladies chroniques. Nous encourageons les efforts pour faire participer à nos apostolats ceux que la maladie atteint, et nous rendons hommage à ceux qui assurent un ministère auprès de ceux qui, en dehors de l'Ordre, partagent les mêmes incapacités physiques.

118. Nous voulons spécialement féliciter l'Apostolat des Dominicains Missionnaires auprès des Sourds, une fondation nouvelle du Diocèse d'Oakland, en Californie, qui a été reconnu comme membre de la Famille Dominicaine, pour sa capacité à discerner et à faire grandir les vocations qui ont à faire face à des handicaps physiques.

119. Nous recommandons tous les membres de la Famille dominicaine qui œuvrent auprès des handicapés mentaux ou physiques et des malades.

Pétition et félicitations

120. Le plus grand défi missionnaire pour l'Ordre demeure la Chine, lieu où habite le quart de l'humanité. Nous demandons au Maître de l'Ordre et à la communauté de Wenzao du Vicariat Général chinois de continuer à rechercher et à former des volontaires venant d'autres entités pour cette mission. Nous félicitons la Province du Saint Rosaire pour sa fidélité et son dévouement à cette mission.

Félicitations

121. Nous reconnaissons et félicitons notre frère Gustavo Gutierrez pour son apport remarquable à la théologie et à l'Eglise. Nous rendons grâce pour la manière dont Dieu s'en est servi. Il a mis en évidence la place centrale des pauvres dans notre prédication et notre théologie. Nous reconnaissons aussi sa contribution à la redécouverte de la richesse de l'histoire dominicaine en Amérique latine, en particulier dans la vie et l'enseignement de Bartholomé de Las Casas. Frère Gustavo doit inspirer chacun de nous à approfondir, sans crainte, notre témoignage prophétique. Nous le félicitons pour sa fidélité à l'Eglise, non sans avoir rencontré des difficultés, et nous n'hésitons pas à le proposer comme un modèle pour les jeunes théologiens dominicains.

Félicitations et pétition

122. Le Rosaire fait traditionnellement partie de notre prière (LCO 67) et de notre prédication. Parce qu'il permet d'impliquer beaucoup de membres de nos fraternités laïques, le Rosaire est un instrument apostolique très efficace avec lequel nous pouvons faire face à l'offensive des groupes évangéliques et des sectes, en particulier dans les zones rurales et dans les banlieues des grandes villes.

Pétition pour la béatification de Bartolomé de Las Casas

123. Prenant en compte l'enseignement et le travail pour la paix que fit le frère B. de Las Casas pour le bénéfice et la défense des pauvres et ceux dont les droits ne sont pas respectés, tâche qu'il fit de manière évangélique et prenant en considération les valeurs et les défis du monde d'aujourd'hui, le chapitre général demande respectueusement au Saint Père de reconnaître officiellement l'héroïsme de ses œuvres. Le procès de béatification a été initié par l'Archidiocèse de Séville le 2 octobre 2002.

chapitre III: LA VIE INTELLECTUELLE ET LA PRÉDICATION

Prologue

124. L'étude, recherche de la vérité, est inséparable de la mission de **prédication de l'Ordre**. **Le chapitre de Providence parle de la mission** intellectuelle de l'Ordre comme d'une «miséricorde de la vérité» (*Misericordia veritatis*, P 104-201). Nous renvoyons à ce texte, toujours susceptible d'inspirer la vie intellectuelle de l'Ordre, et sur lequel se fonde ce que nous voulons proposer ici.

125. Ayant son origine dans la compassion, notre étude «est ordonnée au ministère du Salut» (LCO 76), et, parce qu'elle jouit d'un caractère et d'une valeur authentiquement apostoliques, «s'y appliquer avec assiduité est déjà une activité apostolique» (RSG, Præmium, I). Notre étude, donc, aide l'Église et œuvre pour le monde en éclairant les interrogations humaines de la lumière de l'Évangile.

126. Forts de cette conviction, nous voulons souligner l'importance, pour la vocation dominicaine, de promouvoir sa dimension intellectuelle. Celle-ci touche tous les aspects de notre vie, et la formation des frères. Notre vie commune, qui nous prépare à la prédication, doit aussi favoriser cette vie intellectuelle. L'une et l'autre sont appelées à s'enrichir mutuellement.

127. Nous considérons comme un défi prioritaire la stimulation et l'animation de la vie intellectuelle dans les entités de l'Ordre, la préparation des professeurs ainsi que la formation des frères au service de la mission de l'Ordre. Désireux de construire sur ce qui a été commencé au chapitre de Providence et sans prétendre épuiser ces thèmes, nous présentons quelques aspects concrets de leur mise en œuvre. Nous avons organisé notre travail en trois parties:

La formation intellectuelle au service de la mission de l'Ordre

Le rôle du Régent des études

Les centres d'études, institutions de recherche et bibliothèques

I. La formation intellectuelle au service de la mission de l'Ordre

Tâche de tous les temps et exigence de notre temps

128. Le chapitre de Providence souligne dans *Misericordia veritatis* l'importance de la philosophie pour notre formation intellectuelle. Nous voudrions incarner cette perspective dans le sens d'une meilleure intégration interdisciplinaire des diverses branches du savoir. Cet effort d'intégration est une tâche de tous les temps, à laquelle des frères de l'Ordre ont apporté une notable contribution dans l'histoire de la pensée. Mais il s'impose particulièrement à notre temps en raison du double défi que posent aujourd'hui le relativisme (pluralisme radical et méfiance «post-moderne» envers la raison) et le fondamentalisme. Le premier conteste à la raison humaine toute capacité à parvenir à des vérités absolues, définitives et universelles. Le second absolutise des vérités partielles et dénie à la raison l'exercice naturel de sa puissance critique. Contraires en apparence, ces deux écueils tirent leur origine, souvent inconsciente, d'un même réductionnisme philosophique, caractérisé par le mépris ou la peur de la raison et l'occultation de la dimension ontologique et analogique du réel. Tous deux risquent d'altérer la quête confiante de la vérité et les moyens d'un vrai dialogue. Le dialogue sur ce qui est vrai et humain est devenu une nécessité particulière de notre temps, pour nous qui vivons dans des

sociétés si diverses. Notre quête de vérité et d'humanité présuppose un dialogue avec autrui selon sa propre compréhension ; en retour, elle se trouve renforcée et enrichie par ce besoin de dialogue et de rencontre. Ces dernières années, surgit comme un nouveau défi sur cet horizon le développement de conflits entre les cultures et entre les religions, ce qui menace d'obscurcir la vocation de tous à la recherche de la vérité, de la paix et de la communion, comme à la recherche d'un réel dialogue et d'une rencontre promouvant ces valeurs.

129. Notre compassion intellectuelle, découlant de la miséricorde de Dieu manifestée en son Fils (cf. Ep 2, 1-10), doit se porter en priorité, avec bienveillance et lucidité, vers la culture contemporaine et ses contradictions. A ces défis nous devons, avec toutes nos forces et mus par un esprit de service évangélique, tenter de répondre en «cultivant l'inclination des hommes vers la vérité» (LCO 77, § II). Le souci d'une formation intellectuelle marquée par la confiance en la raison et par un effort d'intégration des diverses formes du savoir nous semble particulièrement important, non seulement pour la formation des jeunes frères, mais aussi pour la préparation adéquate des enseignants et chercheurs appelés à entrer en dialogue critique et fructueux avec les courants de la pensée contemporaine et avec les autres traditions religieuses.

*Philosophie et théologie dans la tradition de l'Ordre et dans notre formation intellectuelle
aujourd'hui*

130. Comment intégrer les diverses branches du savoir face à l'éclatement de la culture contemporaine ? Au delà du recours nécessaire aux sciences humaines, le rôle médiateur de la philosophie nous semble à cet égard irremplaçable. Pour cela, il faut une formation philosophique qui éveille l'esprit à une liberté critique et à une authentique sagesse, en l'aidant à cheminer vers une synthèse. «La considération métaphysique de l'être est une lumière toujours nécessaire pour comprendre et orienter l'humanité, pour établir des bases solides en anthropologie, en épistémologie, en éthique et dans l'étude anthropologique de la religion» (RSG 14, § 2), en même temps qu'elle rend possible une articulation interdisciplinaire avec les sciences humaines et naturelles et ouvre l'intelligence, à partir des réalités créées, au mystère de la transcendance. La philosophie fournit également les outils nécessaires à une analyse critique des évolutions sociales, politiques et économiques de la société.

131. La tradition doctrinale de notre Ordre, marquée par le souci de la recherche en commun, reconnaît l'autonomie respective de la philosophie et de la théologie tout en comprenant les deux disciplines comme intimement liées. A cet égard, saint Thomas se présente à nous avec sa «pérenne nouveauté» (*Fides et ratio* 43), comme « maître et modèle » pour notre vie d'étude (LCO 81). La manière d'aborder la tradition doctrinale de l'Ordre, et en particulier S. Thomas, loin des rigidités de certains manuels néo-scolastiques, doit veiller à s'appuyer sur un contact direct avec ses textes, à travers l'étude critique et historique de leurs contextes. Ce n'est pas un intérêt simplement historique qui nous pousse à une telle étude, mais le souci d'actualiser la visée intégratrice de saint Thomas au contact des courants de la pensée contemporaine. L'Église, sans doute, mais aussi le monde et la culture séculière, en particulier ses institutions universitaires, attendent de nous ce service. Notre prédication elle-même en sera informée et fortifiée, pour mieux rendre compte du mystère du Christ, « dans lequel se trouve cachés tous les trésors de la sagesse et de la connaissance » (Col 2, 3).

*“In dulcedine societatis quærere veritatem”
(S. Albert le Grand, In libr. VIII Polit.)*

Recommandations

132. Nous recommandons à nos centres d'études de prêter un soin particulier à l'articulation entre théologie et philosophie, ainsi qu'au dialogue interdisciplinaire entre la philosophie et les sciences humaines et naturelles.

133. Nous recommandons aux régents des études des entités et aux modérateurs des centres d'études d'organiser régulièrement des réunions de professeurs pour discuter de leurs cours et de leurs recherches, mieux mettre en rapport les différentes matières, stimuler leur propre travail et aider les étudiants à cheminer dans une vision intégratrice.

134. Nous recommandons aux enseignants de nos centres d'études de stimuler une approche directe et historique des principaux ouvrages de la tradition dominicaine à travers les siècles, particulièrement des textes de saint Thomas d'Aquin.

135. Nous rappelons aux régents ou responsables des études des entités qui ne peuvent disposer d'un centre des études institutionnelles de veiller à la constitution d'un collège de professeurs qui complète la formation reçue par les frères étudiants dans les centres extérieurs à l'Ordre par un contact vivant avec notre tradition philosophique, théologique et spirituelle (cf. LCO 233, § III ; RSG 53, § III).

136. Nous recommandons aux régents ou responsables des études des entités qui ne peuvent pas constituer le collège mentionné ci-dessus, de développer une collaboration inter-provinciale afin d'assurer ce contact vivant avec notre tradition intellectuelle.

137. Nous recommandons aux entités et institutions de l'Ordre disposant des moyens adéquats, d'offrir un enseignement dans notre tradition intellectuelle à celles qui en sont démunies (sessions intensives, cours trimestriels ou semestriels, etc.).

138. Nous recommandons aux régents des études de stimuler la préparation de frères spécialisés dans la connaissance approfondie des autres traditions religieuses du monde.

139. Le Peuple de Dieu attend de l'Ordre une parole sage et éclairée qui stimule et oriente sa soif de culture, de réflexion et de vérité. C'est pourquoi nous recommandons aux frères, dans leurs diverses formes de prédication et apostolat (auprès des paroissiens, écoliers, lycéens, étudiants, groupes de laïcs, etc.), d'être attentifs à tout ce qui peut nourrir cette quête de formation en développant la capacité de discernement et l'esprit critique.

140. A la suite du Symposium de Rome, nous RECOMMANDONS à nos facultés de philosophie: PUST (Rome), UST (Manille) et Centro de Estudios de Filosofía y Teología OP/UNSTA (Buenos Aires), d'organiser régulièrement des symposiums internationaux, avec la participation de frères, de sœurs et de membres des centres d'études de l'Ordre, sur des questions disputées d'aujourd'hui en dialogue critique avec la tradition doctrinale de l'Ordre, en particulier sur les rapports entre raison et foi, philosophie et théologie (cf. P 115).

141. Nous recommandons aux facultés de philosophie et de théologie de la PUST (Rome) de préparer un colloque sur relativisme et fondamentalisme.

Remerciements

142. Nous remercions la Faculté de philosophie de la PUST et le socius pour la vie intellectuelle pour l'organisation du symposium sur le rôle de la philosophie dans l'Ordre, demandé par le chapitre de Providence (P 141) et tenu à Rome du 2 au 4 mai 2003. Ce

symposium a confirmé l'importance d'une réflexion approfondie sur le rôle de la philosophie et sur la promotion de son étude au service de la mission de l'Ordre.

143. Nous félicitons l'Instituto Pedro de Córdoba (Santiago, Chili) pour l'organisation des «Colloques interdisciplinaires» depuis 2000 et nous l'encourageons à poursuivre cette activité dans l'avenir.

II. Le rôle du Régent des études dans les entités de l'Ordre

144. Le régent des études est, sur proposition du chapitre provincial, institué par le Maître de l'Ordre pour présider aux destinées de la vie intellectuelle d'une entité de l'Ordre (LCO 93, § III ; 230, 2). Cette institution témoigne de la place éminente de la vie intellectuelle non seulement dans la vie de chaque frère mais encore dans celle de tout l'Ordre.

145. Le chapitre général de Walberberg (1980) a distingué la charge de régent des études de celle du modérateur du centre des études institutionnelles. Il nous est apparu que le rôle du régent n'est pas toujours suffisamment intégré et reconnu dans la vie des provinces. Cet état de fait n'a pas seulement pour conséquence de rendre difficile la charge du régent mais dévalue la place même de la vie intellectuelle dans les provinces. La mission de l'Ordre ne peut que médiocrement prendre sa véritable ampleur.

146. C'est pourquoi, entérinant le travail du chapitre général de Providence (2001), et surtout nous inspirant de l'Esprit de *Misericordia veritatis*, nous désirons donner au régent des études les moyens de remplir avec plus de détermination son rôle au service de la vocation des frères à une vie où l'intelligence se laisse illuminer par la foi en Jésus-Christ.

Promotion de la vie intellectuelle et préparation des professeurs et chercheurs

Déclaration

147. Nous déclarons qu'en dépit des appels insistants des derniers chapitres généraux (O 122, M 151.166, B 104, P 125-135.154), l'Ordre se trouve plus que jamais confronté au besoin urgent de former une nouvelle génération d'enseignants et de chercheurs pour ses centres d'études provinciaux et internationaux. Assurer la préparation des futurs professeurs requiert attention vigilante et soutien continu de la part des Prieurs provinciaux, des régents des études et des commissions provinciales de la vie intellectuelle. La vision des uns et des autres doit s'étendre plus loin qu'au terme de leur office et qu'aux besoins immédiats de leur propre entité.

148. Nous portons à la connaissance de tous l'existence d'une banque de données sur les compétences des frères de l'Ordre spécialisés dans les divers champs du savoir. Cette banque de données est ouverte à la consultation auprès du socius pour la vie intellectuelle. Nous remercions tous ceux qui ont fourni les informations grâce auxquelles elle a pu être constituée.

Exhortations

149. Nous invitons les régents et les membres des commissions de la vie intellectuelle à ne pas céder au découragement devant les difficultés affectant la vie intellectuelle, telles que la pénurie de professeurs et d'étudiants et le manque de ressources économiques et financières, mais à explorer avec courage et créativité de nouvelles voies pour développer la vie intellectuelle des provinces et de l'Ordre.

150. Nous exhortons tous les frères à porter chacun et tous ensemble le souci de la vie intellectuelle et de son développement dans leurs entités et dans l'Ordre. Nous les invitons à coopérer avec les régents des études, à qui revient la responsabilité immédiate de planifier la mission intellectuelle de leurs entités.

151. Nous exhortons les régents des études à accorder une attention toute particulière aux frères qui, bien soutenus, pourraient se préparer à l'enseignement ou à la recherche. Le régent des études, avec l'aide de la commission de la vie intellectuelle et des autres instances responsables de la formation (modérateur du centre des études institutionnelles, maître des étudiants, conseil de la formation, etc.) devra discerner quels sont les frères capables de se préparer à exercer des fonctions d'enseignement et de recherche et dans quelles disciplines, puis les inviter à relever le défi de la vie académique. « On ne devrait pas accorder aux besoins pastoraux les plus immédiats une importance telle qu'ils empêchent de préparer [ces frères] en temps opportun. » (P 143)

152. Nous exhortons les Prieurs provinciaux, premiers responsables de la vie intellectuelle dans leur province, à ne pas retirer facilement de l'enseignement et de la recherche les frères qui y ont été préparés.

153. Nous exhortons les régents des études à accompagner les frères durant le temps de leurs études complémentaires ou pour leurs recherches ultérieures, en gardant un contact régulier avec eux, en les visitant, en rencontrant leurs professeurs, en les aidant à surmonter les difficultés qui pourraient ralentir leur progrès et, si possible, en organisant régulièrement des rencontres entre eux, afin qu'ils puissent réfléchir ensemble sur l'avancée, les obstacles et les réussites de leurs travaux académiques.

154. Nous rappelons aux régents des études qu'ils doivent prendre en considération, dans la planification de l'avenir intellectuel de leur province, non seulement les besoins de celle-ci, mais ceux de l'Ordre tout entier (cf. LCO 93, § I, 7°).

155. Nous exhortons les régents des études à rencontrer les membres des centres d'études et de recherche de leur province, afin de les aider à coordonner et planifier leur avenir.

156. Nous rappelons aux régents des études l'obligation qui incombe à la commission de la vie intellectuelle de rendre compte chaque année au conseil provincial de l'état de la vie académique de leur province (LCO 89, § II, 4°).

157. Nous exhortons les principaux centres académiques de l'Ordre à planifier à long terme la relève des professeurs, en collaboration avec le socius pour la vie intellectuelle.

Commissions

158. Nous chargeons le socius pour la vie intellectuelle de préparer un questionnaire pour le rapport annuel du régent des études (cf. LCO 93, § I, 8°), de telle sorte que ce rapport puisse aider les entités et le Maître de l'Ordre dans la programmation des professeurs. On pourra ainsi mettre à jour la banque de données sur les spécialisations intellectuelles des frères de l'Ordre.

159. Nous chargeons le socius pour la vie intellectuelle de s'assurer que soient tenues, au niveau régional, des rencontres de régents, au cours desquelles on développera la planification des projets académiques et la coopération entre les entités.

Ordination

160. Nous ordonnons aux régents des études de présenter chaque année au conseil provincial un rapport sur la préparation des futurs professeurs.

III. Les centres d'études, institutions de recherche et bibliothèques

L'université Pontificale Saint-Thomas d'Aquin (PUST / l'«Angelicum»)

Remerciements

161. Nous remercions le recteur et les autorités académiques de la PUST pour leurs efforts en vue d'élever tant le niveau académique de l'université que le nombre et la qualité des services proposés. Nous apprécions en particulier le développement de la Faculté des sciences sociales, le travail de l'Institut de spiritualité qui, en réponse à la demande du chapitre de Providence (P 239) a publié le numéro de la revue *Angelicum* consacré à la spiritualité dominicaine, la création d'une chaire d'études thomistes et de la chaire Tillard pour les études œcuméniques.

162. Nous remercions le fr. Val McInnes, président de l'*International Dominican Foundation*, ainsi que l'Office des Affaires des Relations Publiques de la PUST et les quatre provinces des États-Unis, pour leurs efforts dans la recherche de fonds en vue de répondre aux besoins de la PUST, du couvent Saint-Dominique et Saint-Sixte et des autres projets retenus par le Maître de l'Ordre. Nous remercions également tous les bienfaiteurs qui ont répondu avec générosité aux appels de l'Ordre.

163. Nous apprécions tant la générosité des bienfaiteurs que le travail de l'administration de la PUST, grâce auxquels a pu avancer la rénovation de l'édifice du Largo Angelicum, 1A. Les locaux de la PUST seront ainsi bientôt augmentés, avec davantage de salles de classe et de bureaux.

Exhortations

164. Nous apprécions le processus de «Planification stratégique» de la PUST, qui doit débiter en janvier 2005, et nous *exhortons* tous les frères collaborant de quelque manière à la PUST à offrir généreusement leurs talents et leur soutien créatif à cette initiative, laquelle vise à améliorer le niveau de l'enseignement, de la recherche et du fonctionnement interne de l'université.

165. Reconnaisant toute la valeur de la *Rassegna di letteratura tomistica*, précieuse source d'information sur l'évolution des études thomistes dans le monde entier, et dont la publication a été interrompue par la mort de son rédacteur, le fr. Clemens Vansteenkiste, nous *invitons* l'Istituto San Tommaso à poursuivre sa publication.

Ordinations

166. Prenant acte des difficultés à concilier avec le statut de la PUST et le LCO l'ordination du chapitre général de Caleruega (C 160) instituant un «administrateur économique unique», nous ORDONNONS au Maître de l'Ordre de réviser et éventuellement supprimer la fonction de cet «administrateur unique».

167. Soucieux de respecter le principe de subsidiarité, nous *invitons* le couvent de Saint-Dominique et Saint-Sixte à réfléchir sérieusement à sa mission unique et à la qualité de sa vie communautaire. Nous ordonnons au couvent de célébrer un chapitre conventuel *ad modum capituli provincialis*, à la lumière des suggestions récemment faites par le Maître de l'Ordre. Ce chapitre extraordinaire pourrait rédiger un statut pour la communauté. Si cette initiative se révèle fructueuse, elle pourra être renouvelée selon un rythme triennal.

L'École biblique et archéologique française de Jérusalem

Félicitations

168. Nous félicitons les frères de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem qui poursuivent sans trêve leurs travaux de formation et de recherche dans les domaines biblique et

archéologique dans des circonstances toujours aussi difficiles. Nous voulons leur exprimer ici la solidarité de tous les frères de l'Ordre.

Exhortation

169. En écho à l'invitation de l'École biblique, nous exhortons les provinces à y envoyer leurs étudiants pour y accomplir des études complémentaires.

Déclaration

170. Le dynamisme de l'École biblique se manifeste tout particulièrement par le nouveau projet d'édition de la Bible intitulé: *La Bible en ses traditions*. Cette vitalité doit être encouragée non seulement par les provinces de France et de Toulouse (P 172, §3) mais aussi par toutes les entités de l'Ordre qui pourraient apporter leur soutien à ce projet.

Exhortation et recommandation

171. Nous exhortons tous les frères susceptibles de participer scientifiquement à l'édition de *La Bible en ses traditions* à y collaborer.

172. Nous recommandons aux frères de l'École biblique l'étude des conditions de possibilité d'une édition de *la Bible en ses traditions* non seulement sur support papier mais aussi sur support informatique.

Commission

173. Dans un esprit pratique et d'encouragement aux diverses tâches actuelles de l'École biblique, nous *chargeons* le socius pour la vie intellectuelle, lors des réunions régionales qu'il organisera avec les régents des études, de mettre à l'ordre du jour la planification de professeurs pour l'École, surtout pour ce qui concerne les spécialités suivantes : archéologie, orientalisme et Lettres du Nouveau Testament.

Félicitations

174. Nous félicitons les provinces d'Irlande et de Suisse qui, par leur aide généreuse, ont récemment contribué à moderniser les installations de l'École.

Fribourg

Remerciements

175. Nous remercions pour son travail la commission constituée selon la recommandation du chapitre de Providence (P. 176).

176. Nous remercions les autres partenaires de la convention - le Canton de Fribourg, les évêques suisses - pour la reconduction de la convention jusqu'en 2015.

Déclaration

177. Nous constatons cependant que plusieurs professeurs dominicains de la faculté de théologie de Fribourg approchent de l'âge de la retraite et que le besoin de nouveaux professeurs dominicains garde toute son actualité pour les prochaines années.

Recommandations

178. C'est pourquoi, à la suite du chapitre de Providence (P 174), nous *recommandons* aux provinces de l'Ordre, particulièrement aux provinces francophones et germanophones, d'être plus attentives au développement de la faculté de Fribourg et de lui fournir des professeurs. Nous leur recommandons également de considérer la faculté de Fribourg comme un lieu privilégié pour la poursuite des études supérieures en théologie.

179. Nous recommandons au Maître de l'Ordre, en tant que Grand Chancelier de la faculté de théologie, de profiter des événements marquants de la vie académique (ouverture de l'année scolaire, *Dies academicus*, leçons inaugurales des nouveaux professeurs, etc.) pour venir rencontrer la communauté académique.

L'Université de Santo Tomás (Manille)

Félicitations

180. Nous félicitons la province des Philippines, la province du Rosaire et l'Université de Santo Tomás pour leur rôle extraordinaire dans l'éducation catholique en Asie. L'enseignement et le développement de la philosophie et de la théologie, dans une perspective asiatique, représentent une contribution importante à la conscience que l'Église a d'elle-même et à sa réflexion. Nous invitons la province et l'université à chercher comment libérer de charges administratives excessives les professeurs des facultés ecclésiastiques, de sorte qu'ils puissent se consacrer davantage à leur tâche principale. Nous invitons l'université à assurer des contacts réguliers et des échanges avec ses institutions affiliées.

La Commission léonine

Remerciements et félicitations

181. Nous remercions les frères de la Commission léonine pour l'effort important qu'a exigé le déménagement à Paris de son siège principal et nous les FÉLICITONS pour leur bonne intégration dans la communauté du couvent Saint-Jacques. Nous *remercions* également le couvent Saint-Jacques pour l'accueil fraternel réservé à la Commission.

182. Nous félicitons la Commission pour son effort d'insertion plus large dans le monde scientifique, ainsi que pour son souci d'actualisation et de valorisation de la finalité apostolique de son travail.

183. Nous exprimons également notre reconnaissance aux *socii adiuncti* qui travaillent pour la commission à titres divers.

Recommandations

184. Afin d'assurer à la Commission les moyens de poursuivre sa mission, nous exhortons les frères responsables de la vie intellectuelle dans les provinces à discerner, encourager et aider les frères en formation susceptibles dans l'avenir de travailler pour la Commission comme membres ou collaborateurs.

L'Institut historique

Remerciements

185. Nous apprécions la qualité et le sérieux du travail de l'Institut historique de l'Ordre. Nous le *remercions* en particulier pour la préparation, la tenue et la publication des Actes du premier colloque sur l'Inquisition.

Commission

186. Nous chargeons l'Institut historique, en complément du CD-rom contenant les *Acta Capitulorum generalium Ordinis Prædicatorum 1232-2001* et les éditions les plus importantes des constitutions de l'Ordre, de réaliser un CD-rom regroupant, dans leur langue originale, les sources dominicaines du XIII^e siècle selon les éditions actuellement disponibles.

Les Centres d'études dominicains

187. Nous saluons les efforts et les sacrifices de diverses entités de l'Ordre pour assurer le développement de leurs centres d'études. Nous encourageons les entités à veiller à ce qu'il y ait toujours des centres où la tradition intellectuelle dominicaine soit gardée, développée et transmise à la génération suivante, partout où cela est possible.

188. Nous félicitons les provinces qui mobilisent leurs frères les plus qualifiés afin que soient maintenus des critères d'excellence pour l'enseignement et la recherche dans le domaine des études thomistes. Nos félicitations vont en particulier à la province de Toulouse, à la province de Saint-Joseph aux Etats-Unis, à la province d'Angleterre et à la province de Suisse.

189. Nous félicitons pour leurs efforts les provinces qui, même si elles ne peuvent pas maintenir un centre d'études complet à cause du nombre réduit de leurs membres, offrent néanmoins des cours d'appoint pour introduire à l'école de pensée dominicaine (province d'Irlande, province du Pérou, province de Croatie, vicariat d'Afrique de l'Est).

190. Nous prenons acte avec satisfaction du développement de certains centres d'études provinciaux et de leur affiliation récente à nos facultés de théologie (Dominican Institute à Ibadan, Blackfriars Studium à Oxford, Centre dominicain des études Notre Dame Reine des Martyrs au Vietnam). Nous encourageons les centres affiliés à maintenir des contacts académiques avec les facultés de théologie, en vue d'échanges éventuels de professeurs et de projets de recherche communs.

191. Nous prenons acte de la création de la Faculté de théologie de Bologne par la province de Saint-Dominique en Italie, en collaboration avec la Conférence épiscopale d'Émilie-Romagne.

192. Nous nous réjouissons des efforts de certaines provinces pour améliorer les installations de leurs centres d'études (province de Saint-Joseph, du Saint-Nom et de Saint-Albert, aux États-Unis, province d'Espagne, province d'Angleterre, province du Brésil, vicariat général de Russie et d'Ukraine).

193. Nous félicitons les provinces ibériques pour leurs démarches en vue de coopérer dans le domaine des études. Nous encourageons la faculté de San Esteban, à Salamanque, à développer de nouvelles méthodes d'enseignement et à travailler à ouvrir la faculté aux sœurs et aux laïcs. Nous invitons la faculté de San Vincent Ferrer, à Valence, à assurer la continuité de la présence de professeurs dominicains dans ce centre d'études. Nous *invitons* les entités dominicaines de la péninsule à étudier les moyens de collaborer entre elles, de manière à assurer une meilleure visibilité de la tradition théologique de l'Ordre.

194. Nous félicitons le vicariat d'Afrique de l'Ouest pour ses efforts en vue d'établir un centre dominicain pour la théologie et le développement (CDTD) à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire. Nous espérons que ce centre deviendra dans l'avenir un important centre d'études dominicain de l'Afrique francophone.

195. Nous remercions le Fond Saint-Dominique pour avoir financé la construction d'un bâtiment servant de bibliothèque dans le centre d'études de Kinshasa (RDC).

196. Nous nous réjouissons des initiatives de nombreuses entités de l'Ordre qui, de diverses manières, offrent des programmes d'études ouverts aux laïcs, leur donnant ainsi accès à notre

tradition et notre mission intellectuelles. Nous notons en particulier notre présence dans des lieux où les conditions culturelles propres et le *kairos* obligent à une réflexion profonde sur les défis adressés à notre prédication de l'Évangile.

197. Nous encourageons spécialement les frères de Bagdad, en Iraq, dont l'École de théologie a dû suspendre temporairement ses activités. Nous saluons aussi l'IDEO, au Caire (Égypte), engagé dans le dialogue avec l'Islam, et l'Institut pastoral de Multan, au Pakistan, qui œuvre en collaboration avec le centre dominicain de Lahore.

198. Nous nous réjouissons de la présence dominicaine et de la collaboration dans la Chaire des trois religions, à l'Université de Valence, en Espagne.

199. Nous prenons acte avec satisfaction de la constitution de la commission permanente pour la présence de l'Ordre dans le domaine du dialogue avec l'Islam ordonnée par le chapitre de Providence (P 199) et de la tenue de la deuxième rencontre d'Istanbul sur «Les Dominicains de la Méditerranée en dialogue». Nous *exhortons* à la persévérance dans la recherche des conditions du dialogue avec l'Islam et de notre présence dans les pays musulmans.

200. Nous félicitons l'Institut supérieur Saint Thomas pour les Sciences religieuses, de Kiev, en Ukraine, qui offre une formation théologique de base à ses étudiants catholiques et orthodoxes.

201. Nous félicitons l'Institut œcuménique San Nicola, à Bari, en Italie, pour ses efforts de longue date dans le dialogue œcuménique avec les Églises orthodoxes grecque et russe.

202. Nous remercions la province des Philippines pour sa réponse positive à la requête qui lui a été faite en vue d'établir une université catholique à Addis Abeba, en Éthiopie. Nous encourageons la communauté de la nouvelle maison Saint-Augustin d'Hippone, à Addis Abeba, à poursuivre ses efforts pour l'établissement de l'université.

203. Nous nous réjouissons de l'attention accordée dans l'Ordre aux sciences sociales, qui portent un regard critique sur les changements économiques, sociaux et politiques entraînés par la mondialisation, avec la préoccupation de la dignité humaine et des droits inaliénables des pauvres et des opprimés. Elles contribuent à nourrir l'espoir qu'un monde plus juste est possible. De façon particulière, nous notons l'apport de la faculté des Sciences sociales de la PUST et de l'Instituto Pedro de Córdoba au Chili.

204. Nous encourageons certains centres d'études qui, jusqu'à récemment, semblaient enracinés dans un milieu culturel chrétien, mais qui doivent faire face à la nécessité d'une nouvelle inculturation, dans une société s'éloignant des valeurs et des références chrétiennes. Les défis suscités par le monde post-moderne et post-chrétien obligent à poser des questions plus profondes sur l'Église, sur notre manière de vivre, sur notre place dans la société. Nous apprécions les efforts de nos centres d'études, comme le Collège dominicain d'Ottawa et de Montréal, au Canada, l'Aquinas Institute à Saint-Louis et le Centre pour les Études dominicaines à l'Université Barry, aux États-Unis, ESPACES à Bruxelles/Strasbourg/Cracovie/Berlin, et beaucoup d'autres, qui portent sérieusement ces préoccupations.

205. Nous encourageons le Centre d'études dominicain de philosophie et de théologie de Buenos Aires, en Argentine, qui intègre dès cette année la Faculté de philosophie et l'Institut de théologie, afin de mieux rapprocher l'enseignement et la recherche dans les deux disciplines.

206. Nous considérons comme importants les travaux des entités engagées dans l'étude du phénomène des sectes et des défis pastoraux qu'il pose. Nous suggérons qu'une étude sérieuse en cette matière unisse les perspectives théologique, pastorale et psychologique.

207. Nous encourageons les nombreuses initiatives prises, en divers endroits de l'Ordre, pour élargir le champ de l'enseignement théologique à distance, par l'Internet. Nous voyons dans cette possibilité une façon nouvelle et pertinente de prêcher la Parole de Dieu.

L'importance des bibliothèques dans l'Ordre

208. L'esprit qui nous a conduit à faire des propositions visant à concrétiser l'esprit de *Misericordia veritatis* nous pousse finalement à souligner le rôle des bibliothèques pour la vie intellectuelle et apostolique des frères.

Déclaration

209. Il importe en effet de prêter grande attention à ces lieux que sont les bibliothèques. Elles ne sont pas seulement des magasins de livres, mais aussi et surtout, pour celles qui accueillent volontiers des lecteurs extérieurs, des lieux de rencontres et d'échanges. C'est l'expérience de nombreuses bibliothèques dans l'Ordre que de donner l'occasion aux lecteurs de rencontrer un visage ecclésial ouvert à la discussion et à l'échange d'opinions. C'est pourquoi il nous est apparu important de susciter l'attention des frères envers les moyens modernes de communication, afin de faire connaître et rendre plus accessible la documentation souvent très riche de nos bibliothèques.

Recommandation

210. Nous recommandons au socius du Maître de l'Ordre pour la vie intellectuelle de confier à un frère la responsabilité de préparer au plus tard pour le prochain chapitre général un rapport dressant l'état des lieux des grandes bibliothèques de l'Ordre et d'étudier les moyens de promouvoir leur coopération. Ce frère devra veiller à la création d'un réseau efficace des bibliothécaires de l'Ordre.

Exhortation

211. Nous exhortons tous les frères à coopérer avec le bibliothécaire dans l'enrichissement des fonds par leurs propositions. Renouvelant l'appel du chapitre de Providence (P 150), nous *exhortons* les frères et les sœurs responsables de bibliothèques en cours de fermeture ou de réorganisation à se rendre solidaires des nouvelles bibliothèques qui, dans l'Ordre, se mettent en place de par le monde.

Remerciements

212. Nous remercions chaleureusement les provinces qui, très généreusement, ont aidé par des dons de livres de nouvelles bibliothèques à se mettre en place.

Chapitre IV : LA VIE COMMUNE

Prologue

213. Conformément au LCO I, VI le, "la mission de l'Ordre et la forme de sa communion fraternelle déterminent la figure de sa société religieuse". La vie commune est donc un élément fondamental de la vie dominicaine. De nombreux textes ont été élaborés par les derniers chapitres généraux. La vie commune est magnifique dans beaucoup de communautés, ce qui suppose qu'elle exerce un attrait sur beaucoup de personnes. C'est un don de Dieu que nous pouvons et devons vivre dans la joie.

214. Ce qui suit n'est pas un traité sur la vie religieuse, mais bien plutôt un regard réaliste sur notre situation, positive sous de nombreux aspects, mais qui ne manque pas de défauts qui représentent pour nous autant de défis. Ici, nous devons essayer de rechercher des médiations qui puissent nous aider à les surmonter. Tout cela doit nous conduire à améliorer la qualité d'une vie communautaire dont les données "n'ont pas pour seul effet de glorifier Dieu et de nous sanctifier, elles travaillent aussi directement au salut des hommes, car toutes ensemble elles nous préparent et nous poussent à la prédication, à laquelle elles confèrent son mode particulier et de laquelle elles reçoivent le leur" (cf. LCO, 1, VI).

POURQUOI LA VIE COMMUNE ?

215. Notre vie commune n'a pas d'autre finalité que d'essayer de vivre le précepte principal de l'Evangile : la charité fraternelle. C'est ce que nous rappelle la Règle de saint Augustin. C'est aussi ce que nous redit LCO 3 : "les frères doivent construire d'abord dans leur propre couvent l'Eglise de Dieu, qu'ils doivent faire croître dans le monde par leurs efforts". L'être humain, créé à l'image de la Trinité, est un être essentiellement relationnel (avec les autres et pour les autres). La responsabilité à l'égard du frère constitue une des principales manifestations du commandement de l'amour fraternel enseigné par Jésus-Christ. Il doit être notre préoccupation, étant donné que nous voulons être ses imitateurs. Pour cela, notre profession religieuse nous rend responsables de nos frères, conscients, avant toute chose, que nous devons assumer notre propre vie et notre propre vocation.

216. La question de Yahvé à Caïn : "Qu'as-tu fait de ton frère ?" (Gn 4,9) doit raisonner constamment dans notre vie et doit être un stimulant dans notre relation communautaire. Cette question nous fait nous interroger sur la place occupée par notre frère dans notre cœur, dans nos intérêts et dans nos préoccupations. Dieu nous a confié des personnes déterminées pour que nous leur fassions sentir son amour, que nous devons réfléchir et exprimer dans notre relation avec chaque frère. Cet amour doit également nous conduire à le stimuler pour qu'il grandisse personnellement dans cette exigence. Notre vie commune est principalement animée par cette responsabilité et cette stimulation.

217. Cette attitude évitera qu'un frère ne se retire dans une solitude destructive ou se voie obligé à rechercher en-dehors de sa communauté la chaleur humaine qu'il ne trouve pas parmi ses frères. Il s'agit là d'un engagement qui émane de notre profession devant Dieu.

218. Cette vie commune, telle qu'elle est reflétée idéalement dans le LCO, nous devons la valoriser et la considérer comme un don de l'Esprit. Son caractère délicat et fragile requiert que nous en prenions tous soin et que nous la protégeons, conscients également que la vie communautaire est en elle-même une prédication.

La communauté : le lieu d'apprentissage

219. La sollicitude à l'égard du frère n'est pas quelque chose qui naît spontanément. Il faut la valoriser, la travailler et la cultiver systématiquement. Notre relation ne naît pas comme celle qui existe entre les membres d'une famille. "Nous sommes des chiens errants qu'un Main mystérieuse a mis dans le même sac". Notre origine sociale, notre culture, notre histoire personnelle n'ont pas une même origine. Cette variété n'enrichit pas seulement la communauté qui nous accueille, elle peut également être source de tensions. En raison de cela, la vie communautaire se présente comme un lieu de rapprochement progressif les uns des autres, apprenant ainsi à aimer chaque homme comme le Christ l'aime. Elle s'oppose à notre tendance, si naturelle et si contemporaine, à l'individualisme et requiert de nous une attention constante.

220. Chacune de nos communautés doit être une "maison de formation" pour tous ses membres. Conscients du caractère gratuit de notre vie commune, nous devons sans cesse apprendre à pratiquer l'accueil, la compréhension, le pardon et la compassion à l'égard des frères, spécialement à l'égard des plus faibles. Dans cet apprentissage, l'observance quotidienne et persévérante des conseils évangéliques doit nous servir de chemin et d'aide dans la rencontre avec l'autre : la pauvreté, comme suite libre et gratuite de Jésus qui nous a conduit à vivre en totale dépendance du Père ; la chasteté, comme signe visible de l'amour de Dieu, et l'obéissance, comme disponibilité à vivre ce que nous professons (Bologne A. 128).

La communauté : lieu de rencontre

221. Pour saint Dominique, un moyen essentiel dans cet apprentissage de la vie commune était le chapitre des coupes, auquel nous n'avons pas su correctement substituer quelque chose d'équivalent dans sa finalité qui est de servir de révision personnelle et communautaire de notre vie. Il ne s'agirait pas seulement de récupérer son caractère pénitentiel, comme le suggère LCO 7, II, mais, bien plus, d'offrir un espace où chaque frère se sente libre de s'ouvrir et de se présenter vulnérable devant les autres, s'exposant lui-même à leurs observations critiques mais fraternelles. Parlant à cœur ouvert, il a ainsi l'occasion d'exprimer comment il se sent, comment il travaille, quelles sont ses espérances, ses frustrations, ses réussites et ses échecs, ses idéaux et ses faiblesses, sa recherche de la vérité dans les études et ses expériences dans la prière. En un mot, toute la réalité de sa vie. Cet espace serait ainsi une occasion de croissance personnelle et communautaire. C'est la personne dans sa totalité qui doit être accueillie dans notre communauté de telle sorte que les frères croissent en liberté et laissent tomber les barrières qui, dans une grande mesure, peuvent faire de nous des inconnus les uns pour les autres (cf. Gal 6, 10). Ce doit également être un espace pour nous exprimer mutuellement notre estime, nous reconnaissant les uns aux autres les bontés rendues présentes dans notre vie par la grâce de Dieu et notre effort.

222. Pour saint Dominique, la prière était également importante, précisément dans sa dimension communautaire. En elle, nous unissant au Christ Grand Prêtre, nous portons vers le Père éternel les louanges de toute l'humanité. Nous présentons aussi devant son visage la vie des frères en lui rendons grâce pour les dons qu'il leur a dispensés et en le suppliant pour leurs besoins et leur faiblesse. Les liens fraternels en sont renforcés car cela construit la communauté (cf. Bologne 122 ; Providence, 203-205).

La communauté : le lieu de célébration

223. Comme frères prêcheurs, nous sommes appelés à être les porteurs de la Bonne Nouvelle. Celle-ci ne sera crédible que si les gens voient notre joie (cf. Jean 15, 11). La joie fait partie de la vocation du prêcheur. Il s'ensuit qu'une communauté dominicaine doit veiller à ce que la vie

des frères soit équilibrée. Une vie communautaire, ainsi entendue, améliore la qualité de notre vie, ouvre un espace de liberté personnelle, conduit à une plus grande humanisation et fait que nos relations sont plus gratifiantes. Ce qui est recommandé par le LCO, 7 ne suffit pas pour cela. Notre effort doit nous conduire à une connaissance plus personnelle, sachant que, sans une saine autocritique et une vraie correction fraternelle, notre vie peut suivre des chemins qui ne sont pas toujours évangéliques. Pour atteindre cet objectif, nous devrions utiliser des médiations qui favorisent cette qualité. Vivre ensemble dans un lieu retiré loin du contexte habituel, célébrer les fêtes et les événements intérieurs et personnels, sont des médiations qui favorisent une proximité qui va nous unir plus étroitement dans la vie fraternelle.

224. La rédaction du "projet communautaire" doit s'enrichir de telles "ritualisations" concrètes autour de la fraternité, pour que nous ayons un rapport constructif avec la quotidienneté, appuyés sur des éléments de célébration dont nous ne devons jamais nous séparer. Pour cela, il importe de comprendre que la discipline communautaire nous enrichit à la longue, étant donné qu'elle humanise chaque frère, donne l'équilibre psychologique nécessaire qui doit faire de notre communauté un foyer, nous permet de vivre quelques relations humaines saines et nous conduit à nous sentir plus épanouis et satisfaits. Il est plus facile à partir de cette réalité de manifester que la vérité nous rend libres et de porter aux autres la lumière de l'Évangile qui est vie et vie abondante (Jn 10,10).

La communauté : "maison de prédication"

225. La qualité de la vie commune fait de nous des personnes libres pour prêcher avec plus de force l'Évangile (rappelons de nouveau le LCO, 3). Notre tradition confirme la force de la communauté qui est derrière chaque prédicateur. On ne prétend pas, à cause de cela, créer des communautés "refuges" où seraient occultées les exigences de la vie et où les faux idéalismes de la vie communautaire seraient entretenus. Il ne servirait à rien de compter avec une vie communautaire de qualité si, postérieurement, elle ne se projetait pas dans une vie apostolique réelle.

226. Nos communautés doivent être des lieux ouverts à ceux qui désirent y participer et partager notre foi et notre travail apostolique. Ceux qui firent un jour partie de l'Ordre et qui ont ultérieurement décidé de l'abandonner doivent trouver en elles un accueil particulier. Nos communautés ne doivent jamais se convertir en forteresses inexpugnables auxquelles personne n'accède, nous isolant de la vie de ceux qui nous entourent.

LA COMMUNAUTÉ : RISQUES ET DÉFIS

227. Nous sommes conscients que toute la bonté et la beauté de la vie communautaire a ses risques. Ces risques réclament de nous tous décision et intégrité pour ne pas céder à la passivité face à des attitudes négatives qui ne favorisent pas la vie fraternelle.

Elle comporte aussi des défis qui nous appellent à surmonter nos limites et à vivre de façon exigeante, en recherchant une plus grande fidélité à l'appel de l'Évangile. Pour cela, nous devons nous appuyer sur l'aide de Dieu et sur les structures d'une vie communautaire bien menée. Ces défis nous engagent tous dans la recherche d'une plus grande qualité de vie commune en tous les domaines.

228. Les risques que nous présentons doivent être vus, non pas comme un motif de jugement ou de critiques malsaines de situations personnelles précises, mais comme une occasion pour exercer la miséricorde ou l'accompagnement (Rm 15,1-3), sans exclure le recours à une aide

professionnelle. Il est nécessaire de signaler non seulement où est le mal, mais aussi d'apporter ce que notre responsabilité mutuelle exige de nous.

Parmi les risques les plus fréquents, nous en soulignons quelques-uns qui peuvent nous aider à faire notre autocritique et nous éviter ainsi des situations qui sont cause de douleur et de frictions dans la communauté :

a) L'individualisme

229 . Dans notre tradition, nous faisons fréquemment la louange de notre indépendance personnelle. Face au "clonage" qui peut se produire dans d'autres secteurs de l'Eglise, nous vantons notre respect de la singularité de chacun. Accentuer notre individualité au prix de notre caractère communautaire est un risque. Nous pouvons facilement tomber dans l'individualisme. Ceci englobe toute une série d'attitudes négatives qui se reflètent dans les conduites suivantes :

1. L'autoexclusion des tâches communautaires, laissant toujours la responsabilité aux mains des mêmes personnes
2. L'incapacité à travailler en équipe.
3. Le manque de transparence dans les questions économiques, qui s'avère toujours douloureux à affronter et qui cause des inégalités dans les communautés.
4. La recherche de raisons pour vivre en dehors de la communauté et pour refuser de la réintégrer quand le travail n'exige plus que nous vivions ainsi.
5. La recherche de compensations affectives en dehors de la communauté.
6. L'acceptation de tâches sans le consentement de la communauté et qui impliquent ultérieurement une charge pour cette dernière.

b) Déshumanisation dans les relations

230. Il y a des façons de vivre en relations dans la communauté qui ne sont pas l'expression d'une vie que nous appelons fraternelle. Ceci est d'autant plus contradictoire si, en même temps, on a avec des personnes étrangères un comportement aimable qui diffère beaucoup de celui qui s'exprime à l'intérieur du couvent (Eph 4, 31). Nous observons cette réalité dans :

1. L'incompréhension pour les différences de générations et de cultures, de même que pour les limites des anciens et la fatigue des frères surchargés de travail.
2. La critique destructive, la calomnie et le mauvais traitement que l'on perçoit parfois dans les relations.
3. La superficialité dans les relations intra-communautaires.
4. La double vie que l'on mène dans l'ignorance de la communauté.
5. L'absence de solidarité de certaines communautés avec d'autres.
6. La violence physique ou verbale.

Défis

231. Notre réalité, avec toutes ses limites, nous invite et nous provoque à grandir dans ce cadre de vie communautaire évangélique. Il y a beaucoup d'éléments qui, dans la réalité concrète de nos communautés, nous appellent à grandir comme personnes, surmontant la routine et recherchant une qualité de vie exigeante. Nous en signalons quelques-uns :

. L'âge des religieux. Dans beaucoup de communautés, la moyenne est élevée. On peut facilement tomber dans la tentation de vivre comme des "retraités", alors que l'on a toujours des forces pour continuer à collaborer dans diverses activités.

. Des communautés avec un nombre restreint de frères, ce qui peut porter préjudice à la vie communautaire (cf. Caleruega, 117).

. La dispersion dans le travail, qui oblige certains frères à vivre en marge de leur communauté et paralyse la relation avec les frères. Il serait nécessaire de déterminer un nombre minimum d'actes communautaires auxquels tous les frères devraient participer.

. La routine, qui peut devenir un élément destructeur de notre vie. Bien qu'elle soit un élément de notre vie commune, nous ne devrions pas nous habituer à la vivre de façon amorphe. La fidélité créatrice serait dans ce cas une exigence pour tous.

Dysfonctionnements dans les communautés

232. Il est chaque jour plus fréquent de voir parmi nous des situations de déstructuration personnelle qui occasionnent de nombreux problèmes dans la vie commune. En essayant d'être compréhensifs envers les personnes, on ne doit pas abandonner la partie en espérant que tout trouvera une solution de soi-même. Ne pas agir, c'est contribuer au maintien des problèmes. Enrayer ces cas n'est pas le travail exclusif du prier. C'est la responsabilité du conseil de la maison que d'examiner et donner une solution à ces situations irrégulières.

233. On l'observe particulièrement dans des dysfonctionnements psychologiques et relationnels qui rendent difficile la vie elle-même et portent atteinte au rythme de la communauté. Cela se manifeste dans des dépendances pathologiques : alcoolisme, addiction à Internet, désordres affectifs, ludopathie, isolements maladifs. Beaucoup de ces réalités, bien que leur origine nous échappe et qu'il ne nous revient pas de l'analyser, débouchent sur la dépression ou l'automarginalisation (cf. Providence 265,4). A la compréhension et au bon traitement que méritent les personnes, il faudrait ajouter le recours à des mécanismes d'aide.

234. On trouve chaque jour davantage des personnes sectaires ou intolérantes qui n'assument pas les décisions communautaires et projettent leurs problèmes dans le refus constant des accords assumés par la communauté. Il faut également mentionner l'attitude de ceux qui prétendent que leur façon de vivre la vie dominicaine est l'unique et par conséquent doit être imposée à tous.

235. Des divisions idéologiques, politiques ou ethniques qui, à l'occasion, détruisent le cœur même de la vie fraternelle.

236. Les frères qui demeurent longtemps dans un même lieu ou sont inamovibles, réticents à tout changement d'assignation, paralysent souvent la vie des provinces et le déroulement naturel de la vie de la communauté (cf. Providence 282).

Ordinations

237. Nous ordonnons aux prieurs provinciaux, vice-provinciaux et vicaires généraux avec leurs Conseils respectifs, d'établir des critères clairs pour la première assignation afin que les frères qui terminent leurs études institutionnelles trouvent en espace équilibré pour la croissance de leur vocation et puissent ainsi accomplir leur ministère. Nous ordonnons également au Maître de l'Ordre de revoir ces critères au cours de ses visites et de contrôler leur application.

238. Nous ordonnons aux prieurs provinciaux, vice-provinciaux et vicaires généraux avec leurs Conseils respectifs, en accord avec LCO 32,2, d'établir des critères de comportement à l'égard des frères qui refusent de façon répétée, en dépit des corrections fraternelles, de remettre à la communauté leurs différentes ressources. De plus, nous leur ordonnons de veiller à l'accomplissement scrupuleux de cette mesure.

239. Nous ordonnons aux supérieurs de ne pas autoriser des frères à vivre, pour des motifs pastoraux ou autres, en dehors de leur communauté d'assignation sauf lorsque de telles absences sont justifiées. Dans ce cas, on doit convenir de moments et d'espaces communautaires dans lesquels leur présence dans la communauté sera indispensable.

Exhortations

240. Nous exhortons les prieurs provinciaux, vice-provinciaux et vicaires généraux avec leurs Conseils respectifs de veiller à ce que, dans chacune de leurs communautés, il y ait une communion solidaire en matière de biens et que l'on ne s'adonne pas à l'accumulation des ressources économiques, évitant ainsi des inégalités injustes entre les communautés.

241. En accord avec le LCO 9, nous exhortons tous les supérieurs et leurs communautés pour que, tout comme ils ont une attention spéciale pour les frères anciens et malades, ils prêtent également une attention spéciale aux frères surchargés de travail, déprimés ou affectés par quelque type de dépendance.

242. Tous les frères se sentiront plus épanouis et utiles s'ils accomplissent un certain travail pastoral ou quelque service communautaire quand leur santé le leur permet, contribuant ainsi de façon méritoire à leur entretien (cf. II Th 3,10 ; Caleruega 43, 1. 1). Pour cela, nous exhortons les supérieurs pour qu'ils évitent que les frères de leurs communautés vivent comme des "chômeurs" ou des préretraités.

243. Nous exhortons les communautés pour que, lorsqu'elles programment leurs journées ou sessions d'études, celles-ci servent également à une meilleure connaissance des frères entre eux, partageant leurs espérances et désillusions, leurs craintes et idéaux (cf. Providence 274 ; Relation du Maître de l'Ordre au Chapitre de Cracovie, 40).

244. Nous exhortons les supérieurs pour qu'ils incluent dans le Projet communautaire annuel des éléments qui souvent n'y figurent pas : célébrations communautaires, anniversaires, fêtes des saints de l'Ordre, assignations, rencontres entre communautés. Sans oublier également les jours au cours desquels les frères expriment communautairement le caractère pénitentiel de notre vie.

245. Nous exhortons les provinciaux à promouvoir entre les frères l'itinérance, au sens de la disponibilité à être assignés dans une autre communauté, dans le but de couvrir les différents besoins de la province et de tirer ainsi un meilleur profit des capacités des frères.

Recommandations

246. Nous recommandons à tous les frères de porter un plus grand intérêt au partage de la foi, que ce soit lors de la préparation de l'homélie dominicale, que ce soit en partageant leur propre expérience de foi ou leur réflexion sur la Parole (cf. Caleruega 42,3).

247. Nous recommandons aux supérieurs de favoriser la récréation ainsi que d'autres espaces communautaires (par exemple, salle commune, télévision, promenades, activités culturelles) de telle façon que cela contribue à la construction de la vie fraternelle.

Sur les frères coopérateurs

Déclarations et exhortations

248. Il y a beaucoup de façons valables de vivre la vocation dominicaine. Un frère peut être engagé dans le ministère public, dans l'enseignement ou dans la prédication, et il aura besoin pour cela de toutes les études institutionnelles, ou il peut engager sa vie au service des frères, et avoir davantage besoin d'études de base et peut-être de formation dans un domaine technique. Il peut se consacrer à temps complet au travail pastoral ou à la recherche. Il peut être ordonné diacre ou prêtre ou n'être pas ordonné du tout.

249. La présence des frères qui sont totalement consacrés à la recherche est un signe de l'engagement de l'Ordre dans les études, y compris lorsqu'on considère que nous n'avons pas tous été appelés à un tel mode de vie. La présence de frères qui se consacrent au service de la communauté souligne l'importance de notre vie partagée comme frères et religieux. Il s'agit en tout cela de façons de réaliser notre vocation qu'il faut entretenir et promouvoir.

250. Conformément au sens du Chapitre de Bologne 135-137, nous pouvons dire que toutes ces choses nous rendent frères dans la coopération à la mission de l'Ordre. Nous sommes tous coopérateurs dans la prédication de l'Evangile. Certains d'entre nous sont des coopérateurs ordonnés ; dans nos textes constitutionnels et législatifs ils sont définis comme étant des clercs.

251. Nous exhortons l'Ordre à utiliser le terme de "frère" pour tous nous définir, et si nous avons besoin de nous référer à ceux qui sont ordonnés, utilisons les expressions frère prêtre et frère diacre.

252. Depuis le début, saint Dominique a inclus dans son travail apostolique la compagnie et le travail de frères qui, sans être ordonnés comme prêtres, ont contribué à la "sainte prédication", en acceptant l'obéissance et en coopérant, selon leurs capacités, aux besoins quotidiens des frères et des couvents. Cette vocation se maintient dans l'Ordre dans le service de beaucoup de frères coopérateurs qui, consacrés pour le service de la prédication, contribuent à la pluralité apostolique de l'Ordre.

Ordination

253. Dans ce contexte, nous constatons qu'il y a certains frères qui, après avoir terminé les études de philosophie et de théologie, préfèrent mener à bien le travail de la prédication sans s'incorporer au presbytérat. A cause de cela, nous ordonnons que, en accord avec LCO 179, chaque province établisse les temps et les conditions pour que chaque candidat fasse connaître ce qu'il pense être pour lui sa vocation.

Déclaration

254. Nous déclarons que tous "nous sommes frères dans la même profession" (Relation du Maître de l'Ordre au Chapitre de Cracovie, n 46) et que nous avons été appelés par vocation à mener à bien la prédication selon le charisme de Dominique. Aussi, personne ne doit s'exclure de cette responsabilité.

Exhortation

255. Nous exhortons toutes les provinces à "discerner et évaluer la façon d'exercer le ministère sacerdotal" (cf. Relation du Maître de l'Ordre au Chapitre de Cracovie, n 46).

Recommandations

256. Prenant en compte ce qui a été déclaré dans les Chapitres généraux d'Oakland 164, Providence 290 et dans le CIC 164, nous demandons au Maître de l'Ordre de continuer ses démarches auprès du Saint-Siège pour la dispense des frères coopérateurs afin que, dûment postulés, ils puissent être prieurs, sous-prieurs et supérieurs.

257. Nous recommandons au Maître de l'Ordre la création d'une commission qui étudie, de façon précise, l'histoire et la signification de notre condition d'"Ordre clérical".

258. Prenant en compte Providence 289, ainsi que les résultats de la commission pré-capitulaire sur les frères coopérateurs, nous demandons au Maître de l'Ordre de promouvoir la recherche théologique pour parvenir à une compréhension plus profonde du rôle des frères coopérateurs.

Remerciement

259. Nous remercions la commission précapitulaire sur les frères coopérateurs et nous reconnaissons son travail.

Chapitre V : LES VOCATIONS ET LA FORMATION

Introduction

260. « Je suis venu pour que vous ayez la vie, et que vous l'ayez en abondance » (Jn 10,10). L'avenir de l'ordre dépend de la formation de ses membres. Il est donc nécessaire de veiller à ce que ceux qui appartiennent à l'Ordre soient conduits dans la plénitude de la vie dominicaine au moyen d'une formation complète.

VOCATIONS

261. La vocation dominicaine est une invitation à une participation graduelle et toujours plus grande à la vie du Dieu Trine : elle est tout à la fois demeurer-dans le Dieu d'amour et 'être-envoyé' (« Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie » (Jn 20,21)). Notre envoi en prédication est lui-même une image de la générosité de Jésus qui se vidait lui-même, par amour pour le Père, pour le bien du monde. Dans le même temps, notre obéissance est une réponse librement choisie au mystère pascal. Notre nourriture et notre boisson, comme prêcheurs, est de faire la volonté du Père. L'unité de l'Ordre, exprimée dans une obéissance donnée librement, est une image et une participation de 'l'unité dans la diversité' du Dieu trinitaire. Confronté aux défis d'une mondialisation qui menace de rendre le monde homogène, la vie et la prédication dominicaines témoignent d'une vision de la vie et de l'amour vraiment catholique, dans laquelle les différences, loin d'être réduites à une identité indifférenciée, sont réconciliées, enrichies, et trouvent leur vérité dans un tout harmonieux et intégré.

262. Le défi d'attirer et d'inviter d'autres personnes à vivre la plénitude de la vie dans l'Ordre fut toujours une grande préoccupation. Pour certaines provinces, aujourd'hui, il est une cause de grave souffrance. Néanmoins, nous sommes appelés à regarder au-delà du nombre de vocations que nous attirons et à considérer les vocations comme étant un pur don de Dieu. S. Dominique ne se préoccupa jamais de nombres, il fut plutôt consumé par la mission de la sainte prédication. Aujourd'hui dans le monde pressé de la mondialisation, les hommes et les femmes peuvent entendre parler de nous grâce à des moyens modernes de communication. Ils peuvent être enclins à nous rejoindre grâce à notre prédication authentique et notre vie sincère, qui s'enracinent dans notre vie contemplative.

263. Qui souhaitons-nous inviter dans l'Ordre ? Conscients des différents mondes desquels proviennent nos vocations (Providence 348), on ne peut demander à ceux que l'on invite une motivation parfaite. Bien plutôt, ils doivent avoir la capacité de mûrir progressivement et de s'intégrer joyeusement dans le mode de vie que nous professons. Ainsi, ils en viendront à comprendre qu'à travers toute leur vie dominicaine, ils seront appelés à mourir volontairement à eux-mêmes pour la vie de la mission.

Exhortation

264. Puisque les vocations sont un don de Dieu, et conscient du fait que parfois, dans les premières années de l'ordre, l'on acceptait des candidats plus âgés, nous exhortons les provinces et vicariats à être ouverts à considérer sérieusement les défis particuliers qui émanent des candidats plus âgés, comme par exemple l'intégration à la vie commune ou la docilité dans la formation. Afin de pourvoir à ces nécessités, il peut être utile dans certaines circonstances d'adapter le programme du noviciat en conséquence, ce qui pourrait inclure la possibilité de coopérations inter-provinciales.

Recommandation

265. Nous recommandons aux provinces et vicariats de nommer un promoteur des vocations.

FORMATION INITIALE

266. Tout comme les disciples furent appelés par Jésus pour être avec lui avant d'être envoyés pour prêcher (cf. Mc 3,13-14), ceux qui rejoignent l'Ordre doivent être formés comme des disciples de Jésus selon l'esprit de S. Dominique qui lui-même marchait à la suite du Christ.

267. Les années initiales de formation doivent être caractérisées par une prise de conscience toujours plus profonde, de la part des frères en formations, sur la dimension essentiellement contemplative et missionnaire de l'Ordre.

268. Aujourd'hui, cela implique qu'un soin spécial doit être pris afin d'être certain que tous les aspects de la formation initiale – religieuse, spirituelle, intellectuelle, pastorale, commune et personnelle – découlent et sont ordonnés à une vision globale de la vie et de la mission dominicaine. La formation des Dominicains n'est jamais un but en soi, le but de la formation est la prédication de l'Évangile au monde entier (LCO I, IV). La *missio ad gentes* est, et a toujours été, une responsabilité incombant à l'Ordre en son entier (LCO 108, 1). Aujourd'hui plus que jamais, la nature universelle de l'Ordre entraîne des défis particuliers à la formation initiale, « tâche urgente et difficile. » (Damian Byrne, OP, Lettre sur la Formation, 1991).

269. Ainsi, nous mentionnons en particulier l'importance de la préparation des frères à un ministère plus explicitement global – le besoin d'accompagner ceux qui se forment dans leur discernement du cœur de leur identité dominicaine, la facilitation des contacts entre provinces et vicariats au-delà des frontières linguistiques, une volonté de dialoguer avec ceux qui ont d'autres croyances ou n'en ont pas, et le développement de la prise de conscience et de la connaissance du caractère international de l'Ordre. Les formateurs, pour leur part, doivent recevoir les moyens adéquats pour se préparer à leurs tâches. En préparant les frères lors de la formation initiale, les formateurs ne doivent pas s'abstenir d'équiper les frères en vue des réalités concrètes de la vie conventuelle et de ministère qui les attend lors de leur première assignation et des suivantes. Idéalement, la formation initiale devrait fournir aux frères une grande expérience dans le domaine du ministère de la prédication et du travail pastoral. Ce faisant, les frères pourront approfondir le sens de leur vocation et mieux intégrer les différents éléments, intellectuels et pastoraux, pendant la période recouvrant le temps de formation (*Ratio Formationis Generalis* 76-77).

Exhortation

270. Nous exhortons les Provinces et Vicariats à fournir aux frères en formation initiale une expérience linguistique et culturelle différente

Exhortation

271. Nous exhortons les Provinces et Vicariats à organiser un stage pastoral pour les frères en formation initiale, précédent la profession solennelle, pour une durée maximum d'un an, bénéficiant d'un encadrement adéquat. Ceci permet aux frères d'acquérir une plus grande expérience du ministère et de la vie commune, une meilleure intégration de la formation intellectuelle et pastorale, et fournit aux formateurs un autre contexte d'évaluation.

Recommandation

272. Nous recommandons aux provinces et vicariats organisant des rencontres régionales de formateurs d'échanger leurs expériences et de se soutenir mutuellement dans leurs ministères.

Exhortation

273. Nous exhortons les provinces et vicariats qui ne l'auraient pas encore fait à organiser des rencontres régionales de formateurs.

Pétition

274. Nous demandons au Maître de l'ordre et à ses assistants régionaux d'étudier et de mettre en œuvre des programmes régionaux de formation de formateurs.

FORMATION CONTINUE

275. La formation intégrée est un processus qui dure toute la vie. Une attention constante doit être réservée à notre développement humain, spirituel, et intellectuel. Ces dimensions doivent être honorées de façons variées aux cours des différents âges de la vie et en fonction des ministères et des besoins régionaux. Le renouvellement ou la croissance authentique de toutes les dimensions de notre être est une sorte d'itinéraire intérieur qui devrait caractériser la vie d'un prêcheur.

276. Nous rappelons aux frères que la formation continue est de la responsabilité de chaque frère (Providence, 36I) ainsi que du ressort de chaque communauté où nous vivons et travaillons. Le lecteur (LC o 326 bis) et les frères en charge de la formation continue dans la province (LCO 25I bis, ter) devraient susciter des occasions pour contribuer à la vitalité de nos communautés. Des sessions provinciales et inter-provinciales traitant de la formation continue (Providence 432) pourraient également permettre aux Dominicains engagés dans des ministères similaires (aumôniers d'université, prêcheurs itinérants, ministère paroissial...) d'approfondir leurs compétences professionnelles et d'apprendre les uns des autres.

Exhortation

277. Nous exhortons les provinces et vicariats à organiser des sessions inter-provinciales de formation continue, ainsi qu'à proposer des occasions de formation des actions destinées aux Dominicains engagés dans des ministères similaires.

Pétition

278. A la lumière du chapitre de Providence (P 32I-325) qui traite de l'importance des lieux historiques de l'ordre, nous attirons l'attention sur Prouilhe, qui célébrera bientôt le 800^e anniversaire de sa fondation par notre Père Saint Dominique.

279. Nous louons les monastères et les membres de la famille dominicaine du monde entier pour leurs efforts s'agissant de la mise en œuvre de la pétition 325 des Actes de Providence par la création d'une Communauté Internationale de moniales à Prouilhe.

280. Afin de préserver et réhabiliter notre héritage commun à Prouilhe et Fanjeaux comme lieux de ressourcement et de renouvellement, surtout pour la famille dominicaine :

281. Nous chargeons le Maître de l'ordre de nommer en consultation avec le Prieur Provincial de Toulouse un comité en vue de :

- conseiller la communauté de Prouilhe s'agissant des questions relatives à la restauration du site ;
- discerner les missions de la Famille Dominicaine à Prouilhe et Fanjeaux ;
- explorer la possibilité d'établir un centre international pour l'étude de l'histoire et de la spiritualité dominicaines.

282. Nous recommandons que le projet de restauration du site de Prouilhe soit intégré à la liste des projets bénéficiant du FDI.

283. Nous recommandons que Prouilhe et Fanjeaux soient encouragés et renforcés par la présence de nouveaux frères, moniales et sœurs apostoliques.

Chapitre VI : LE GOUVERNEMENT DE L'ORDRE

284. *Ce n'est pas la chair et le sang qui t'ont révélé cela, mais mon Père qui est au cieux* (Mt 16, 1). L'Ordre des Prêcheurs ne peut exercer sa mission avec autorité que si chaque communauté est proclamation vivante du Christ Jésus (*praedicatio Iesu Christi*): c'est l'Évangile vécu qui fonde notre vie commune et notre gouvernement. Un défi permanent: la disponibilité des frères à assumer des responsabilités dans le gouvernement, toujours ouverts à l'esprit d'une réelle collaboration qui dépasse les liens de la chair et du sang. Un autre défi: la disponibilité des provinces à mettre des frères au service de la mission universelle de l'Ordre; condition d'une vraie itinérance. C'est dans l'esprit de coresponsabilité, de liberté et de collaboration entre toutes les branches de la Famille dominicaine que nous sommes envoyés vers de nouveaux horizons de mission.

La Famille dominicaine

285. *Ce que l'on chuchote à votre oreille, criez-le du haut des toits* (Mt 10, 27). Dans un monde qui devient de plus en plus un village mais qui vit des fractures profondes, dans une Église qui proclame la valeur de chaque vocation, la Famille dominicaine doit être un modèle d'intégration et de respect des identités. Est en jeu l'impact et le poids de notre prédication : fils et filles de l'Église, par notre spécificité de prêcheurs nous sommes visage du Christ, rayonnant la beauté du Royaume qui vient. La Famille de saint Dominique est dès l'origine un lieu de communion où s'inscrivent des connexions diversifiées: entre frères et moniales qui font profession au Maître de l'Ordre, entre laïcs, sœurs et frères en mission, entre membres ordonnés pour le sacerdoce ministériel et participants du sacerdoce commun des baptisés.

Ordination

286. Nous ordonnons que, dans le cas où l'on voudrait nommer promoteur provincial du laïcat ou assistant d'une Fraternité une personne qui dépend d'une juridiction autre que celle des Frères de l'Ordre, cela se fasse par un accord préalable écrit avec l'Autorité compétente.

Recommandation

287. Nous recommandons que chaque Province ou Vicariat détermine dans son statut les manières et les moments d'une présence des représentants des autres branches de la Famille dominicaine aux chapitres de province ou de vicariat.

Exhortations

288. Nous exhortons toutes les entités de l'Ordre à intensifier leur collaboration avec les autres branches de la Famille dominicaine. En particulier, dans l'esprit du n° 40 des ACG de Bologne, nous exhortons les provinces et les vicariats à favoriser la présence des moniales, des sœurs et des laïcs aux chapitres et assemblées.

289. Nous exhortons les frères à ne pas admettre des personnes à titre de «membres privés» dans le laïcat de l'Ordre en recevant leur profession, mais à les mettre en contact avec la Fraternité laïque dominicaine la plus proche ou avec un membre du conseil provincial ou vicarial du laïcat.

290. Nous exhortons tous les Prieurs provinciaux ou vicaires à consulter le conseil provincial du laïcat avant de nommer le promoteur provincial et à consulter le conseil local de la Fraternité avant de nommer l'assistant religieux comme le demandent également les n^{os} 20 b et 21 c de la règle des Fraternités laïques dominicaines.

291. Nous exhortons tous les Prieurs provinciaux ou vicaires à consulter les promoteurs provinciaux avant de nommer l'assistant religieux d'une Fraternité.

Le gouvernement de l'Ordre

292. *J'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille pas. Toi donc, quand tu seras revenu, confirme tes frères* (Lc 22, 22). Le service de l'autorité dans l'Ordre de saint Dominique n'est pas une affaire purement administrative ou bureaucratique, il consiste aussi à « confirmer les frères dans leur vocation d'animateurs de la vie et de la mission de l'Ordre » (Rapport du MO 70). Ce service de confirmation est présent dans tous les niveaux, instances et entités de l'Ordre, de telle façon que chaque membre de la Famille dominicaine le remplit, à partir de sa mission particulière. Celui-ci nourrit et fortifie la solidarité dominicaine entre la base et les autorités élues.

Commission

293. Nous chargeons le Maître de l'Ordre d'accompagner les entités des Frères présentes aux Caraïbes pour qu'elles parviennent à se rapprocher et à collaborer selon des critères d'affinité et, si cela s'avère opportun, à s'unir. Cela pourrait se faire en concertation avec les provinciaux et les vicaires concernés par l'intermédiaire d'une commission et/ou d'un vicaire du Maître de l'Ordre (cf. LCO 400).

Exhortation et commission

294. Nous reconnaissons les efforts que les différentes entités présentes en Bolivie ont accomplis en vue d'une meilleure coordination. Nous les *exhortons* à poursuivre sur cette voie. Nous CHARGEONS également le Maître de l'Ordre de promouvoir et soutenir cette coopération.

Exhortation

295. Ayant conscience de la place centrale du charisme presbytéral dans notre Ordre, mais aussi de la tradition d'égalité fondée sur notre profession et sur le partage du même Corps eucharistique, nous *exhortons* les provinces et les vicariats à favoriser la participation des frères coopérateurs aux chapitres provinciaux. Nous EXHORTONS aussi le Maître de l'Ordre à inviter si nécessaire quelques frères coopérateurs comme experts aux chapitres généraux.

Le gouvernement des Provinces et des Maisons

296. *Quand il en a trouvé une de grand prix, il s'en va vendre tout ce qu'il possède et achète cette perle* (Mt 13, 46). Le principe de subsidiarité émane de l'esprit de confirmation fraternelle, de façon qu'aucune province, couvent ou maison ne saurait s'y soustraire. Nous ressentons aujourd'hui la nécessité grandissante d'unir nos forces et nos ressources pour mieux réaliser notre mission. C'est pourquoi la collaboration entre provinces, vicariats, couvents et maisons est de plus en plus urgente.

Exhortations

297. Le service de confirmation ne peut s'exercer que dans l'esprit de notre profession d'obéissance. Nous EXHORTONS tous les frères à soumettre leurs engagements personnels à la communauté et à celui auquel a été confiée l'autorité (LCO 20).

298. Nous exhortons les provinces auxquelles ont été confiées des paroisses et qui auraient expérimenté des difficultés à la suite de la promulgation du CIC 520 à faire parvenir un rapport détaillé au procureur général, afin que celui-ci puisse étudier la question, éventuellement en liaison avec des experts appartenant à d'autres Ordres ou Congrégations.

Félicitations

299. Nous félicitons les provinces qui ont participé à la réflexion sur la présence de l'Ordre dans les pays de « l'ex-Union soviétique » et qui collaborent afin d'intensifier notre mission en Europe centrale et orientale.

300. Nous félicitons la *Junta Ibérica de Provinciales* pour le succès de ses projets communs.

301. Nous encourageons les provinces d'Italie à poursuivre leurs efforts en vue d'une meilleure collaboration, et nous les FÉLICITONS d'avoir prévu un interdéfinitoire national.

302. Nous félicitons les frères du Venezuela pour les progrès accomplis en vue d'une future unification.

Mutation dans LCO

303. INCHOATION : après le 7° de LCO 417 § II, ajouter : *Une session est tenue par les vocaux seuls si le tiers ou plus des capitulaires l'a demandé ou si, l'un des capitulaires en ayant fait la demande, celle-ci est approuvée par vote.*

304. INCHOATION : Changer LCO 348 § I de la manière suivante: *A l'expiration de la charge du Prieur provincial, conformément au n°344 § I, sera vicaire de la Province, selon la détermination portée dans le statut de la Province : soit le Prieur provincial sortant de charge, soit un frère qui est ou a été prieur conventuel dans la province.*

Chapitre VII : VIE ÉCONOMIQUE

Prologue

« La multitude de ceux qui étaient devenus croyants n'avait qu'un seul cœur et qu'une seule âme et nul ne considérait comme sa propriété l'un quelconque de ses biens ; au contraire ils mettaient tout en commun. Nul parmi eux n'était indigent : en effet, ceux qui se trouvaient possesseurs de terrains ou de maisons les vendaient, apportaient le prix des biens qu'ils avaient cédés et le déposaient aux pieds des apôtres. Chacun en recevait une part selon ses besoins. » (Ac 4, 32 ; 34-35)

Ils ne manquent de rien.

305. Une grande partie de nos contemporains qui vivent dans les pays développés et une très petite élite de ceux qui vivent dans les pays en voie de développement ne manquent de rien.

Pourtant, ils manquent de tout.

306. Car pour la plupart d'entre eux la vie n'a pas de sens. En revanche, des millions d'humains vivent avec moins de deux dollars par jour. Nous ne pouvons oublier leur détresse car c'est nous qui avons fait vœu de pauvreté, et pourtant il semble que ce soient d'autres qui la vivent.

307. Nous avons fait le choix délibéré de l'itinérance et de la mendicité. Ces deux options marquent les différents aspects de notre vie dominicaine. Elles nous permettent d'être envoyés aux plus pauvres comme aux plus riches pour leur annoncer le Verbe fait chair.

Nous ne manquons de rien.

308. Par notre profession, nous avons tout quitté pour suivre le Christ et sans cesse nous recevons des frères, des sœurs, des maisons, des terrains, etc. (Mc 10, 29). La mise en commun de nos biens, de nos compétences, des dons reçus de nos bienfaiteurs nous donne une qualité de vie souvent supérieure à celle de nos concitoyens et même de certains de nos bienfaiteurs.

Pourtant, nous manquons de tout.

309. Nous serons toujours dépendants. Le fruit direct de notre travail ne couvre que partiellement nos besoins financiers pour la formation des frères, pour les initiatives apostoliques, pour la santé de nos frères malades et âgés, pour nos nouvelles missions.

Nous sommes responsables.

310. Les ressources matérielles reçues de Dieu, héritées de l'histoire, exigent de nous vigilance et gestion prudente. Elles ne doivent jamais devenir une fin en soi mais doivent être bien gérées comme les talents de l'Évangile.

Pourtant nous ne sommes pas responsables.

311. Dans un monde où les différences de niveau et de qualité de vie sont si évidentes (cf. Bologne 204), ne voyons-nous pas, même au sein de notre Ordre, des différences similaires entre les entités riches et pauvres, entre les communautés d'une même entité et même des différences entre les frères, alors que nous sommes « pauvres » par profession (cf. *Relatio de Statu Ordinis*, 2004, n° 121) ?

Nous sommes les gardiens de nos frères

312. Nos vœux nous poussent à vivre les valeurs du Royaume. Il nous faut renoncer à l'accumulation des richesses pour vivre le partage et la communion. Pour être à la hauteur des obligations économiques que nous avons les uns envers les autres, il nous faut être généreux et ingénieux. Il nous faut prendre en compte nos entités qui sont dans le besoin et beaucoup de nos frères. Notre prédication perd toute autorité si, parmi nous, le fossé ne cesse de grandir. Les Actes des chapitres de Bologne et de Providence nous fournissent des repères utiles pour être

des intendants fidèles. En matière de finances, chaque frère doit accepter de rendre des comptes à la communauté et la gestion concrète de nos biens doit être responsable, transparente, dynamique et généreuse.

Déclarations

313. Conformément à LCO 569, le Syndic de l'Ordre, fr. Edmund Nantes O.P., a présenté les comptes de la Curie généralice et des autres institutions sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre, pour les exercices fiscaux de 2001 à 2003. Ces comptes ont été approuvés.

314. Conformément à LCO 572, le Syndic de l'Ordre, fr. Edmund Nantes O.P., a présenté les comptes personnels du Maître de l'Ordre. Ces comptes ont été approuvés.

315. Le Syndic de l'Ordre, fr. Edmund Nantes O.P., a présenté les comptes de la Fondation de l'Angelicum. Ces comptes ont été approuvés.

316. Le Syndic de l'Ordre, fr. Edmund Nantes O.P., a présenté les comptes du Fonds de Solidarité. Ces comptes ont été approuvés.

317. Le Syndic de l'Ordre, fr. Edmund Nantes O.P., a présenté les comptes du Fonds Saint Dominique. Ces comptes ont été approuvés.

Ordinations

318. Nous ordonnons que LCO 560 § III soit modifié comme suit :

« Les entités de l'Ordre doivent définir dans les actes de leurs chapitres et/ou dans leurs statuts, les règles appropriées pour les opérations financières (administration, placement des liquidités et des fonds négociables, investissements (LCO 583) et opérations bancaires) d'une manière adaptée aux conditions locales. »

319. Nous ordonnons que le texte ci-dessus devienne LCO 560 §1 et que les §§ 1 et 2 actuels deviennent respectivement les §§ 2 et 3.

320. Nous ordonnons que les vicariats soumettent leur rapport financier à leur province d'origine, comme l'indique LCO 563 § II, et que les provinces intègrent ces informations à leur propre rapport.

321. Nous ordonnons aux entités qui reçoivent des fonds de la Curie de faire un rapport annuel au Syndic de l'Ordre sur la manière dont l'argent a été utilisé. Ce rapport d'évaluation permettra d'améliorer nos procédures de suivi

322. Nous remplaçons le texte de Providence 380 par le suivant :

Nous ordonnons la mise en place d'une méthode progressive de taxation qui tienne compte des possibilités de paiement des provinces et des vicariats généraux. Le taux d'imposition est calculé d'après le revenu total de la province (ou du vicariat général) par rapport au revenu de toutes les provinces et vicariats généraux de l'Ordre.

323. Les dépenses de formation et les dons faits à des institutions dominicaines autres que les siennes propres sont déductibles.

324. Pour calculer la somme déductible, le Syndic de l'Ordre calcule d'abord le coût médian de la formation d'un frère (en formation) puis le multiplie par le nombre de frères en formation institutionnelle.

Soit :

$$\frac{\text{Revenu de la Province A} - \text{dépenses déductibles}}{\text{Revenu total des Provinces} - \text{dépenses déductibles}} = \text{Taux de taxation Prov. A}$$

325. Cependant, ce sont les coûts réels de formation par frère qui seront pris en compte pour les provinces et vicariats généraux dont le coût de formation est inférieur au coût médian de formation pour tout l'Ordre.

326. La contribution totale payée par chaque province sera égale à son taux d'imposition multiplié par la part du budget de la curie que doivent payer toutes les provinces ensemble. Aucune province n'aura à verser plus de 10% de ce total et aucune ne versera moins que la contribution minimale fixée.

327. Nous ordonnons que la contribution ordinaire des provinces, vice-provinces et vicariats généraux ne sera pas inférieure à 1500 €.

328. Nous ordonnons que les maisons sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre continuent à être imposées au taux de 6% de leur revenu brut.

Recommandations

329. Nous recommandons que les entités de l'Ordre envoient leurs rapports économiques (LCO 567) en prenant note des définitions suivantes :

Le Rapport économique demandé par LCO 567 § I comprend les informations complètes sur les activités financières des entités, y compris les revenus, les dettes et les capitaux propres. Ce rapport est fait selon les formes approuvées par chaque entité et conformément aux pratiques comptables généralement admises.

Le Questionnaire sur les affaires économiques demandé par LCO 567 § II est un élément du rapport économique portant sur les opérations financières de l'année précédente. Il sert de base au calcul des taxes pour la Curie. Il est élaboré par le Syndic de l'Ordre et approuvé par le Maître de l'Ordre.

330. Le budget ordinaire de l'année 2004 s'élève à un montant de 2.030.000 €. Les différentes entités ont contribué à hauteur de 1.418.000 €.

331. Nous recommandons que, dans les années à venir, au moins 70% des ressources ordinaires soient couvertes par les contributions de l'ensemble des entités. Le reste devra provenir d'autres sources.

332. Nous recommandons que les fonds d'aide soient : pour l'Asie et le Pacifique (10.000 €) ; pour l'Amérique latine et les Caraïbes (20.000 €) ; pour l'Europe de l'Est et l'Europe centrale (50.000 €) ; pour l'Afrique (100.000 €). Nous rappelons à ces entités qu'elles doivent présenter un rapport annuel au Syndic de l'Ordre concernant les sommes dépensées pour évaluation.

333. Nous recommandons au Syndic de l'Ordre de travailler à la mise en place d'une méthode commune de comptabilité analytique et de rapport interne pour les institutions sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre. Ces comptes et rapports devront inclure :

- une séparation des dépenses ordinaires et extraordinaires.
- un budget pour les recettes et pour les dépenses.
- une comparaison des comptes sur une période de trois ans qui aidera à anticiper les besoins à venir en subventions.

Exhortations et déclarations

334. Nous exhortons les entités de l'Ordre à appliquer LCO 583 & 584, et à établir des directives concernant les pratiques de gestion de leurs investissements en accord avec Caleruega 149, Bologne appendice 4 et Providence 387.

335. Nous exhortons les conseils économiques des provinces ou vicariats généraux à examiner au moins une fois par an ces investissements à la lumière de leur politique d'investissement.

335bis. Nous exhortons le Syndic de l'Ordre et le Conseil économique de l'Ordre à mettre à jour le statut administratif de l'Ordre (LCO 553).

336. Nous exhortons chacune des entités de l'Ordre à faire un inventaire de tous ses biens, y compris les œuvres d'art.

337. Nous exhortons les entités de l'Ordre à financer et à enrichir le Fonds de Solidarité et la Fondation Saint Dominique.

338. Nous exhortons les entités de l'Ordre, lorsqu'elles vendent des biens immobiliers, à se souvenir des besoins croissants de l'Ordre, en concédant à la Fondation Saint Dominique un pourcentage du résultat de la vente, en particulier quand celle-ci ne ferait qu'augmenter leurs liquidités excédentaires.

339. Nous exhortons les entités de l'Ordre à verser une offrande volontaire à la Fondation Saint Dominique, correspondant à 0,5 % du montant des legs et dons importants qu'elles reçoivent comme signe concret de notre soutien mutuel à la prédication, et plus spécialement à celle des entités les plus pauvres de l'Ordre, et comme action de grâce à Dieu pour les bénédictions et dons reçus sans mérite de notre part. Les entités de l'Ordre peuvent cependant choisir de faire don d'une part plus importante que ce montant minimum, comme certaines l'ont déjà fait si généreusement dans le passé.

340. Nous exhortons ceux qui sont en charge des études et de la formation à enseigner aux étudiants les rudiments de la comptabilité et à leur faire faire une expérience pratique auprès d'un syndic.

341. Nous rappelons, dans la ligne de Bologne 227 et de Providence 386, que les frères qui utilisent une carte de crédit doivent avoir l'autorisation de leur supérieur local et respecter les limites prescrites localement.

Collecte de fonds

42. Nous déclarons qu'en accord avec Providence 388, l'IDF (International Dominican Foundation, la fondation dominicaine internationale) a été créée aux Etats-Unis en février 2002 comme un organisme caritatif bénéficiant d'une exemption de taxes, régie selon la législation des Etats-Unis n° 501 (c) (3).

343. Nous déclarons qu'un organisme spécialisé dans la collecte de fonds (Community Counselling Service) a été sollicité pour nous aider dans les premières étapes de la campagne de collecte de fonds. Cette dépense initiale nécessaire sera remboursée à l'Ordre par l'IDF.

344. A la lumière de Providence 391, le Syndic de l'Ordre, fr. Edmund Nantes O.P., a présenté un rapport sur l'IDF qui a été examiné et évalué.

345. A la lumière de Providence 372, le Syndic de l'Ordre, fr. Edmund Nantes O.P., a présenté les comptes de l'IDF pour les exercices comptables s'étendant de juin 2002 à mai 2003 et de juin 2003 à mai 2004. Ces comptes ont été approuvés.

346. Nous approuvons l'orientation qu'a prise l'IDF aux Etats-Unis et nous encourageons le développement de son activité dans d'autres parties du monde.

347. Nous exhortons les entités de l'Ordre à aider l'IDF en identifiant des donateurs potentiels pour la fondation.

348. Nous reconnaissons le travail réalisé au nom de la Fondation par le frère Val McInnes O.P. ainsi que par toutes les personnes investies dans l'IDF et nous les félicitons.

349. Nous confirmons la création de la « Fondation pour la Justice - Fray Francisco de Vitoria » afin d'appuyer et de soutenir la présence et le travail de l'Ordre auprès des Nations-Unies.

Dépenses

350. Les dépenses engagées pour le Chapitre Général seront réparties équitablement, c'est-à-dire en utilisant le pourcentage de la contribution de chaque entité au budget ordinaire de l'Ordre. Nous faisons une péréquation des frais de transport et répartissons les frais administratifs. Chaque capitulaire paie ses frais de pension.

Remerciements

351. Le Chapitre remercie toutes les provinces, les vice-provinces, les vicariats généraux, les monastères, les couvents et les communautés de frères, de moniales, les laïcs pour les taxes et les dons, et plus spécialement ceux et celles qui ont répondu généreusement aux besoins croissants et aux demandes financières du Maître de l'Ordre, et des autres entités de l'Ordre.

Chapitre VIII : CONSTITUTIONS ET ORDINATIONS

Notes préliminaires

352. Pour une plus claire présentation des changements apportés au LCO pendant le Chapitre, on procédera de la même manière que dans les Actes des Chapitres généraux précédents, à savoir :

Walberberg (183)
Rome (307)
Avila (188)
Oakland (208)
Mexico (248)
Calruega (chapitre 9 p. 90)
Bologne (240)
Providence (chapitre 10 p. 149).

L'ordre numérique du LCO est conservé. Pour chaque numéro, un signe approprié indique si le texte a été approuvé pour la première, deuxième ou troisième fois :

*** constitution confirmée (par trois chapitres)

** constitution approuvée (par deux chapitres)

* constitution commencée (par un chapitre)

(NB : le signe [O] indique que l'approbation ou le commencement a été fait « avec ordination »).

◆◆ Ordination votée pour la deuxième fois, abrogeant l'ordination précédente.

◆ Ordination acceptée pour la première fois.

[A] texte abrogé.

Les textes nouveaux sont imprimés en caractères « italiques ».

Toutefois, puisqu'il est nécessaire à la bonne interprétation des changements opérés de connaître le texte précédent et son histoire, les références aux précédents chapitres sont données avec les sigles suivants :

A=Avila, 1986
O=Oakland, 1989
M=Mexico, 1992
C=Calaruega, 1995
B=Bologne, 1998
P=Providence, 2001

L'abréviation « Techn » signale les changements consistant en simples modifications dans la rédaction, cf. LCO n°246 ; 335 §12.

Selon la norme du LCO 285 § I, certaines ordinations faites au Chapitre général d'Oakland (1989) ont été approuvées et définitivement insérées dans le LCO. Ces ordinations sont indiquées par les mots « Déf. insér. », nn°. 111, 251 §§ I+II, 317 §§ I+II, 330, 356 1°, 369 §1, 386 § III, 428 § I, 563 § II.

353. (P-472)

◆◆38. Ord. - § I. – Les frères peuvent avoir certains livres et divers instruments à usage personnel, *selon les déterminations du chapitre provincial.*

§ II. – Quand les frères sont assignés à un autre couvent, ils ne peuvent emporter avec eux que ce qui est prévu *dans les déterminations du chapitre de la province et dans le statut provincial.*

354. (P.473)

◆◆43. Ord. – *Pour un long voyage ou une absence prolongée un frère a besoin de la permission du supérieur compétent, selon les déterminations du statut provincial.*

355. [A] 44. Ord. – vacant.

356. ♦97. Ord. - § I. Pour que quelqu'un puisse être promu à la maîtrise en sacrée théologie, il est requis :

- 1° qu'il soit recommandable par sa vie et sa prudence ;
- 2° qu'après l'achèvement des études complémentaires il se soit consacré totalement au travail intellectuel au moins pendant dix ans ;
- 3° qu'il soit présenté au chapitre provincial par la commission pour la vie intellectuelle de la province et proposé par les deux tiers des vocaux de ce chapitre, ou bien par le chapitre de la province d'affiliation, ou par le maître de l'Ordre s'il s'agit d'un frère résidant dans un couvent ou institut immédiatement dépendant de lui ;
- 4° qu'un jugement favorable sur la valeur de son travail et sa capacité à le poursuivre soit porté par une commission de trois experts au moins, qui doivent être choisis par le maître de l'Ordre, dans la spécialité scientifique.
- 5° qu'il soit promu par le chapitre général ou par le maître de l'Ordre avec son conseil
- 6° que le maître récemment promu donne une leçon publique.

357. (Déf. insér.) (O-218)

111. Ord. – que les frères se montrent empressés pour tous les colloques et toutes les occasions de vrai dialogue, à créer ou à poursuivre, avec les membres d'autres religions et avec les non-croyants. Ils se rappelleront cependant qu'une préparation est absolument nécessaire en ce qui concerne les problèmes qui se posent

358. (P-483)

** [O] 217. Const. – Les frères coopérateurs, le noviciat achevé, doivent demeurer trois ans entiers dans le couvent désigné pour leur formation, sous la vigilance d'un maître propre, *qui peut être un frère coopérateur profès solennel*, quant à la formation spirituelle et humaine ; sous la vigilance d'un régent ou de quelque frère idoine, désigné par le prieur provincial avec son conseil, quant à la formation intellectuelle et professionnelle.

** [A] § II

359. (Techn)

246. Const. – Ne peuvent être promus aux ordres que les frères qui

- 1° sont profès de vœux solennels ;
- 2° sont pourvus des qualités requises ;
- 3° sont présentés par leur propre supérieur majeur ;
- 4° sont approuvés par le conseil conventuel, à qui il revient d'examiner si les ordinands remplissent les conditions requises.

360. (Déf. insér.) (O-233)

251. Ord.-

§ I. Un examen spécial précédera l'exercice du ministère de confesseur. La manière de procéder à cet examen est établie dans le Régime général des études.

§ II. Les frères doivent passer l'examen dans les six mois qui suivent l'achèvement du cycle institutionnel des études théologiques ou l'ordination sacerdotale, si pour quelque juste cause celle-ci est différée.

§ III. Pour la validité, est requis avant cet examen, le vote sur la moralité dont traite le n. 318, 4°.

361. (B-255 ; P-484)

***258. Const. § I – Si une province n'a pas eu, pendant trois ans, trois couvents ou trente cinq vocaux assignés et habituellement résidents, le Maître de l'Ordre, ayant entendu son conseil, déclarera qu'elle ne peut plus jouir du droit de participer aux chapitres généraux en tant que province et la réduira en vice-province ou en *vicariat général*, selon la norme du n. 257, à moins que le chapitre général ne soit déjà convoqué.

362. (B-256 ; P-485)

*** [O] 270. Const. § III. Mais l'assignation hors de la province propre pour raison d'études ne suffit pas pour avoir voix dans les élections. *Le prieur provincial de la province d'assignation*

détermine les autres droits et obligations d'un frère assigné pour raison d'études, avec le consentement préalable du prieur provincial de la province d'affiliation, étant sauf le n. 208.

§ IV. Comme dans LCO.

§ V. – Tout frère a besoin, à partir de sa première profession, d'une assignation directe à un couvent déterminé, laquelle est par elle-même sans limitation de temps. L'assignation indirecte dure seulement le temps de la charge. *Le prieur provincial de la province d'assignation détermine la durée de l'assignation indirecte pour raison d'études, avec le consentement du prieur provincial de la province d'affiliation. Passé le temps de l'assignation indirecte, l'assignation directe, pure et simple, reprend vigueur.*

363. (P-486)

♦♦271. Ord. - § I. – *Le Chapitre général ou le Maître de l'Ordre peut assigner librement un frère à toute province ou à tout couvent.*

§ II. – *Le chapitre provincial ou le prieur provincial peuvent faire des assignations dans leur province.*

§ III. – *Le chapitre provincial ou le prieur provincial peuvent assigner un frère d'une autre province dans la leur, avec le consentement du chapitre provincial ou du prieur provincial de la province d'affiliation, avec information au Maître de l'Ordre.*

§ IV. – *Le frère simplement assigné dans une province, selon la norme des §§ I ou III, a besoin en outre d'une assignation à un couvent déterminé.*

§ V. – Les assignations directes ou indirectes de frères pour raison d'études seront faites par écrit (cf. appendice n. 13).

364. (P.-487)

♦♦305. Ord.- § I. Le prieur qui est empêché par une maladie d'exercer normalement sa charge, renoncera à son office si l'espérance fait défaut de retrouver la santé dans les six mois.

§ II. *S'il ne peut ou ne veut faire connaître sa volonté de renoncer, le sous-prieur, après audition du conseil, soumettra le cas au prieur provincial.*

365. (P. 488)

♦♦309 Ord. § I. Un secrétaire sera présent au chapitre, élu par celui-ci à scrutin unique. *Il consignera les sujets traités et les décisions du chapitre dans un livre prévu à cet effet.*

366. (Déf. insér.) (0-240)

317. Ord. - § I. – A l'exception des cas expressément prévus par le droit, les votes du conseils sont décisifs et non pas seulement consultatifs.

§ II. – Dans les cas les plus urgents, quand plusieurs /membres/ ne peuvent être présents, il suffit que soient présents au moins deux conseillers en plus du président du conseil.

§ III. – Le syndic du couvent sera toujours appelé à participer aux décisions du conseil, sans toutefois avoir droit de vote, à moins qu'il ne soit déjà membre du conseil.

§ IV. – Les autres officiers du couvent seront appelés au conseil pour être entendus quand il s'agira d'affaires concernant leur charge.

367. (Déf. insér.) (0-244)

330. Ord. – Le prieur instituera le sacristain et le bibliothécaire avec l'accord du conseil conventuel. Pour l'institution des autres officiers qu'il jugerait utiles, il n'a pas besoin de l'accord du conseil. *Pour chacun d'eux, le chapitre provincial déterminera les conditions, la durée, les responsabilités et autres éléments opportuns.*

368. (Techn.)

335. Ord. - § I. – 1° comme dans LCO ; 2° - *Le prieur du couvent ou le supérieur de la maison nommera un vicaire qui en tout agit selon les déterminations qu'il lui a fixées.*

305. 369. ♦348. Ord. - § I. A l'expiration de la charge du prieur provincial conformément au n° 344, §I, sera vicaire de la province selon la détermination portée dans le statut de la province : *soit le Prieur provincial sortant de charge, soit un frère qui est ou a été prieur conventuel dans la province.*

370. (Déf. insér.) (0-247)

356. Ord. – A la réception de la lettre de convocation :

1° Doit avoir lieu l'élection des délégués visés au n° 352 § I, 5°, et dans les couvents qui en ont le droit, l'élection, sous la présidence du sous-prieur conventuel, du ou des délégués accompagnant le prieur au chapitre ; en outre on procède à l'élection des vocaux supplémentaires dans le cas prévu au n° 352 § II ;

2° Trois mois avant l'ouverture du chapitre, le prieur provincial doit envoyer aux capitulaires et aux couvents un rapport sur l'état de la province ainsi que sur les problèmes les plus graves s'y posant, et de même les officiers de la province (cf. nn. 376-381) pour tout ce qui relève de leur compétence ;

3° Dans tous les couvents de la province il doit y avoir un débat sous la présidence du prieur où sont examinés les rapports visés au 2° et établies les propositions ou demandes pour le bien de la province ou du couvent, à envoyer au chapitre.

371. (Déf. insér.) (0-248)

369. Ord. - § I. Dans les cas les plus urgents, quand plusieurs /conseillers/ ne peuvent être présents, il suffit qu'au moins deux soient présents en plus du président du conseil.

§ II. S'il s'agit d'affaires concernant le « *studium* », les professeurs et les étudiants, ou également l'école apostolique, , doivent toujours être présents le régent et le modérateur du centre des études institutionnelles.

372. (P.494)

♦♦385. Ord. - § I. – Le prieur régional est le supérieur du vicariat *en tant que vicaire du prieur provincial* et, outre les facultés qui lui sont données par le chapitre provincial, il a le droit :

1° d'assigner des frères qui sont dans le vicariat, étant saufs les droits du prieur provincial ;

2° de confirmer un prieur conventuel selon le n°467 et d'instituer les supérieurs de maison selon le n°332 à moins que le statut du vicariat n'y pourvoie autrement ;

3° de prendre part ex officio au conseil de la province, à moins d'une détermination contraire du statut de la province ;

4° de prendre part ex officio au chapitre de la province (cf. 352, § I, 1°).

§ II. Comme dans LCO.

373. (P-495)

♦♦386. Ord. § I. – Dans chaque vicariat il doit y avoir un conseil dont le prieur régional demandera le consentement ou l'avis pour les affaires plus importantes, conformément au statut du vicariat. *Les actes de ce conseil, une fois rassemblés, sont à envoyer au prieur provincial.*

§ II. Le nombre et le mode d'élection ou institution de ces conseillers seront déterminés par le statut du vicariat.

374. (Déf. insér.) (0-250)

386. Ord. § III. – *Quand le prieur provincial, selon les normes établies au LCO ou dans le statut de la province ou du vicariat, doit traiter d'affaires qui concernent le vicariat, il consultera d'abord le conseil du vicariat avant de recourir au conseil provincial ; cependant, s'il s'agit de confirmer, d'instituer ou de destituer le prieur régional, le prieur provincial traitera le cas en conseil provincial (cf. n°373, 1°).*

375. (P-496)

♦♦391. Ord. – Pour développer la collaboration entre provinces peuvent exister :

1° des rencontres périodiques entre les prieurs provinciaux ou les divers officiers, tels que maîtres des novices, des frères étudiants et des frères coopérateurs, régents, professeurs, promoteurs, etc. ;

2° des sessions ou des commissions inter-provinciales pour l'étude des problèmes communs ;

3° des promoteurs nationaux ou régionaux pour différentes œuvres ;

4° un noviciat ou un studentat commun ou des centres communs, selon des normes qui seront approuvées par le Maître de l'Ordre ;

5° une convention conclue avec le Maître de l'Ordre pour l'érection de couvents inter-provinciaux (M. n°292, C. n°281) ;

6° *une convention entre deux chapitre provinciaux ou deux prieurs provinciaux pour faire une assignation directe de la province au couvent d'une autre province, restant saufs les nn. 270 § I et II, 497 § I et 600, le Maître de l'Ordre étant cependant informé.*

376. (P-498)

** [O] 407. Const. – Au chapitre général électif sont réunis et ont voix :

§ I. – Pour l'élection du Maître de l'Ordre :

1°-6° : comme dans LCO.

7° d'une province comptant de *vingt* au moins à cent frères assignés dans les vicariats ou les maisons de cette même province au-delà de ses frontières, un délégué élu parmi eux et par eux, selon le statut de la province ; d'une province ayant entre cent un et deux cents frères assignés dans les vicariats, un autre délégué élu ; et ainsi de suite.

377. (P-499)

** [O] 409-bis. Const. – Chaque province ayant au moins *vingt* frères assignés dans les vicariats ou dans des maisons de la province situées hors des limites de cette province, a le droit d'envoyer un délégué, élu parmi eux et par eux, selon le statut de la province, au chapitre général soit des définites soit des prieurs provinciaux (cf. Appendice 16). Ce dernier choix sera fait par le Maître de l'Ordre avec son conseil, en sorte que la moitié des provinces soit représentée à un chapitre et l'autre moitié à l'autre.

378. ♦417. Ord.- § II. - 1°-7° comme dans LCO.

8° *Il y a session des seuls vocaux sur demande préalable d'un tiers des capitulaires, ou leur approbation par vote de la demande.*

9° Dans les deux jours suivant... (comme dans LCO)

10° Dans les actes... (comme dans LCO)

11° Les Actes doivent être rédigés pendant le chapitre... (comme dans LCO)

379. (définitivement inséré) (O-264)

428. Ord. § I. – Les autres assistants favorisent les relations mutuelles des provinces avec le Maître de l'Ordre, ils l'aident en communiquant les décisions et directives du gouvernement central aux provinces qui leur sont confiées, en apprenant à bien les connaître, en les fréquentant assidûment selon les dispositions du Maître de l'Ordre, et même en les visitant à sa place. Cependant, ils ne jouissent d'aucun pouvoir sur aucune province.

§ II. – Leur charge principale est d'aider les provinces et de promouvoir la collaboration entre celles d'une même région, faisant passer dans les faits ce qui est dit à ce sujet aux nn. 390-395. Ils peuvent être préposés aussi, au jugement du Maître de l'Ordre, à quelques secrétariats.

380. (B-280; P-504)

*** 429. Const. § II – L'institution des *socius* pour l'apostolat et pour la vie intellectuelle doit se faire après avoir entendu tous les prieurs provinciaux.

§ III – L'institution des *socius* pour les relations des provinces avec le Maître de l'Ordre doit se faire après avoir entendu les Prieurs provinciaux intéressés qui, s'étant d'abord concertés à ce sujet, présenteront trois noms au Maître de l'Ordre. Le Maître de l'Ordre est tenu d'instituer un des trois ou de demander que trois noms lui soient à nouveau présentés.

381. (P-505)

♦♦438. Ord. - Il revient au promoteur général des moniales de :

1° aider le Maître de l'Ordre et le procureur général dans les affaires concernant les moniales ;

2° rassembler les informations sur elles ou pour elles et les leur communiquer ainsi qu'aux diverses provinces.

[A] § II.

382. (P-507)

♦♦494. Ord.- § I. – *Dans les couvents où l'on n'a qu'un socius à élire, on doit faire l'élection selon les règles du n°452.*

§ II. – *Dans les couvents où plusieurs socius sont à élire (cf. n°490 ; § II), on doit déterminer par vote à bulletin secret si on doit les élire tous ensemble ou l'un après l'autre.*

§ III. – *Avant l'élection, avec l'accord de la majorité des vocaux, on peut faire un tractatus sur les frères à élire.*

§ IV. – *L'élection devra s'achever de la manière suivante :*

1° *si tous les socius sont élus en même temps, l'élection se termine au septième scrutin, où la majorité relative suffit ;*

2° *si on les élit l'un après l'autre, pour tout socius, si, jusqu'au troisième scrutin inclusivement aucun candidat n'a recueilli la majorité absolue des votes, au quatrième et dernier scrutin, peuvent être seulement présentés les deux candidats qui ont obtenu au scrutin précédent le plus grand nombre de suffrages, restant sauve la prescription du n. 450, § III.*

383. (P-508)

**[O]497. Const. § I. – *Etant sauf le n°491, § II, et exceptés ceux qui sont déjà représentés en vertu du numéro 352 § I, 6° et § III, peuvent élire un délégué allant au chapitre provincial, pourvu qu'ils jouissent de la voix active (cf. nn. 440 et 441) :*

1° *les frères directement assignés aux maisons de la province ;*

2° *à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans le statut de la province, les frères directement assignés aux maisons ou couvents sous l'immédiate juridiction du Maître de l'Ordre, étant toujours exceptés ceux qui appartiennent au conseil généralice ;*

3° *les frères indirectement assignés hors de la province, pourvu qu'ils ne soient pas supérieurs ;*

4° *les frères assignés dans les couvents, pour lesquels une convention a été passée conformément au n°391, 4°-6°, pourvu qu'ils ne soient pas *prieurs conventuels*.*

384.

♦ 560. Ord. - § I. – *Les instances de l'Ordre doivent définir par chapitres ou dans les statuts les modes de gestion des biens pécuniaires (administration ; gestion d'argent, d'actions, d'obligations, et effets semblables ; placements et transferts dans les banques) selon les conditions particulières du lieu.*

§ II. – *Les sommes d'argent ne doivent être déposées que dans des établissements financiers offrant toute sûreté et, dans l'esprit du n°555, sous le nom de la personne morale concernée ou de l'organisme à qui elles appartiennent.*

III. – *L'organisme financier sera choisi par l'administrateur lui-même, avec le consentement du supérieur.*

385. (Définitivement inséré) (O-282)

563. Ord. - § I. – *Chaque mois, devant le conseil, le syndic du couvent doit rendre compte de toutes les recettes et dépenses, dettes et créances.*

§ II. – *Chaque année, le supérieur de la maison, le prieur conventuel, le vicaire provincial et le prieur régional doivent envoyer au prieur provincial un rapport exact et complet établi par le syndic, contenant de plus un rapport prévisionnel ou d'estimation (budget, état) pour l'année à venir ; cela après avoir entendu le chapitre si le chapitre provincial l'a déterminé, et après approbation du conseil du couvent ou du vicariat ; les exemplaires en seront conservés dans les registres du syndic concerné.*

386. (P-512)

♦♦567. Ord. § I. – *Chaque année les prieurs provinciaux, les vice provinciaux et les vicaires généraux ainsi que les directeurs des instituts qui reçoivent de l'Ordre des subsides doivent envoyer directement au Maître de l'Ordre un rapport économique sous cinq mois, à compter du terme de chaque année de leur administration.*

387. (P-513)

♦♦575 Ord. § I : comme dans LCO

§ II. – Pour ce qui concerne les dépenses du chapitre général, il faut avoir à l'esprit que :

1° *les frais du voyage doivent être couverts selon la méthode dite de la péréquation, de sorte que chaque capitulaire devra en fait acquitter la même somme ;*

2° *les frais de pension et les frais généraux engagés pour le chapitre général doivent être proportionnellement répartis entre la curie généralice et chaque province, entre lesquelles il convient d'observer une proportion équitable, à fixer au cours du chapitre lui-même.*

3° *six mois avant la convocation du chapitre général, le syndic de l'Ordre et le syndic du couvent où se tiendra le chapitre général auront à préparer le compte préventif ou prévisionnel des dépenses du chapitre qui sera soumis au Maître de l'Ordre en son conseil. Il sera ensuite envoyé à chacune des provinces pour consultation.*

Déclarations:

388 Dans notre législation, le terme « *assistant du Maître de l'Ordre* » sera remplacé par « *socius du Maître de l'Ordre* ».

389. Déclaration touchant LCO 391, 6° (cf. Providence, 460, 496, 508)

Forme de l'assignation

On traite ici de l'assignation directe avec tous les droits et obligations, sauf exception définie au préalable (cf. LCO 270), en vertu d'une délégation du chapitre général (cf. LCO 271 § I).

Procédure :

1. *Il est besoin d'un accord entre les deux chapitres des provinces ou les deux Prieurs provinciaux. Pour cette convention, se référer à LCO 600.*

2. *L'assignation est donnée par le Prieur provincial de la province où le couvent est établi. Et il est expressément déclaré que l'assignation est faite en vertu de LCO 391, avec l'accord de N.N., Prieur de la Province dans laquelle le frère est assigné.*

3. *Il est nécessaire d'envoyer au Maître de l'Ordre une copie de la convention et le document de l'assignation.*

Droit et obligations du frère assigné :

1. *Concernant le couvent où le frère est assigné*

a. *Il a voix passive et active dans le couvent d'assignation.*

b. *Néanmoins, selon l'esprit du chapitre général de Providence, il n'a pas voix active et passive pour l'élection du socius ou des socius du prieur pour le chapitre provincial (LCO 491, § I) ; ni du délégué au chapitre de la province où est établi son couvent d'assignation (LCO 497, I, 1°).*

c. *Aussi le frère assigné conformément à LCO 391 6° ne doit-il pas être compté comme ayant voix pour l'élection du socius ou des socius du Prieur qui se rend au chapitre provincial de la province où est établi son couvent d'assignation (LCO 497, I, 1°).*

2. *Concernant sa province d'assignation, le frère conserve voix active et passive pour l'élection du délégué se rendant au chapitre provincial de sa province d'assignation, selon LCO 497, § I ? 4° (cf. Providenc 508).*

Cette déclaration est à insérer dans l'Appendice de LCO, au 16.

Remerciements

390 Le chapitre général des définiteurs de Cracovie remercie les institutions et toutes les personnes qui ont apporté leur concours à la préparation du chapitre et à son heureuse issue, à savoir :

- ◆ la province de Pologne, pour son accueil bienveillant et le soin de son organisation ;
- ◆ la communauté du couvent de la Sainte-Trinité à Cracovie, qui a reçu fraternellement le chapitre ;
- ◆ les frères et les sœurs qui ont aidé le chapitre avec sollicitude et diligence : les membres du secrétariat, tous ceux qui avaient été désignés pour la traduction simultanée et pour la traduction des textes, ceux qui ont préparé les célébrations liturgiques, ceux qui ont consigné les procès verbaux, et tous ceux qui, selon leur office propre, sont venus généreusement en aide au chapitre.

Lieu du prochain chapitre général

391. Nous annonçons que le prochain chapitre général des provinciaux doit être célébré au couvent Saint-Dominique de Santafé de Bogotá, Province Saint-Louis-Bertrand de Colombie, du 17 juillet au 8 août 2007.

Suffrages pour les vivants

392. Pour notre très saint seigneur le pape Jean-Paul II, pasteur suprême de toute l'Église, ami et bienfaiteur de notre Ordre, chaque province célébrera une messe.

Pour le frère Carlos A. Azpiroz Costa, Maître de l'Ordre, chaque province célébrera une messe.

Pour tout l'ordre épiscopal, pour les assistants du Maître de l'Ordre et pour le procureur général de l'Ordre, ainsi que pour nos bienfaiteurs, et pour la prospérité de tout notre Ordre des Prêcheurs, chaque province devra célébrer une messe.

Suffrages pour les défunts

393. Pour les papes Paul VI et Jean-Paul I^{er}, derniers souverains pontifes défunts, chaque Province célébrera une messe.

Pour l'âme du F. Damian Byrne, dernier Maître de l'Ordre défunt, chaque province célébrera une messe.

Pour tous les frères et sœurs de l'Ordre, morts depuis le dernier chapitre général ; il est seulement imposé à chaque province une messe solennelle pour tous à la fois.

On affichera à la *tabella* quand il faudra satisfaire à ces suffrages prescrits pour les vivants ou les morts, afin que les frères du couvent où des suffrages ont lieu soient avertis à temps pour participer à la messe célébrée à cette intention.

tels sont les Actes du chapitre général des définiteurs, célébré à Cracovie en Pologne au couvent de la Sainte-Trinité du 28 juillet au 17 août 2004. Les exemplaires imprimés, munis du sceau du Maître de l'Ordre, font foi à l'instar du texte original.

Nous engageons toutes les provinces, tous les supérieurs de couvents et de maisons, à faire lire et publier le plus vite possible ces mêmes actes dans chaque couvent et maison relevant de leur autorité, et de veiller avec soin à les faire observer par tous.

Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.

Donné à Cracovie, au couvent de la Sainte-Trinité, en la solennité de saint Hyacinthe, le 17 août 2004.

L. + S.

fr. Carlos A. Azpiroz Costa OP
Maître de l'Ordre

fr. René-Vincent du Grandlaunay OP
Définiteur du Vicariat du monde Arabe de la province de France

fr. Pablo Carlos Sicouly OP
Définiteur de la province Saint-Augustin d'Argentine

fr. Richard Woods OP
Définiteur de la province Saint-Albert-le-Grand aux U.S.A.

fr. Grzegorz Chzanowski OP
Secrétaire du chapitre général

fr. Mirosław Ostrowski OP
Vice-secrétaire

fr. Paweł Trzopek OP
Vice-secrétaire

APPENDICES

I. Rapport du Maître de l'Ordre *Relatio de statu Ordinis*

Conformément au LCO 417 § II, 3°, je présente mon rapport sur la situation de l'Ordre au Chapitre Général des Définites réunis à Cracovie, en Pologne, à partir du 27 juillet 2004.

I. QUELQUES CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. **Le temps s'envole !** (et moi aussi, si l'on songe que les voyages ont occupé les 2/3 de mon temps ces trois dernières années). C'est la première idée qui me vient à l'esprit au moment de me lancer dans cette entreprise : offrir un rapport sur l'état de l'Ordre (2001-2004). Permettez-moi d'abord quelques considérations, qui peuvent être des clefs personnelles de lecture.

2. Avant tout, c'est **un privilège** d'avoir pu collaborer avec le fr. Timothy Radcliffe durant ses quatre dernières années au service de l'Ordre en tant que Maître. Cela m'a beaucoup appris, sous des angles très divers, et cela m'a grandement facilité les débuts du ministère que les frères m'ont confié le 14 juillet 2001 à Providence. Ce jour-là nous célébrions l'anniversaire de la mort du fr. Vincent de Couesnongle (1992). J'en fais mémoire particulièrement car que c'est à lui que j'ai fait ma première profession dans l'Ordre.

3. En commençant ce rapport, je me demande comment porter un regard le plus profond et le plus exhaustif possible sur **la vie et la mission de l'Ordre au cours de ces trois ans**. Bien que la « *Relatio de Statu Ordinis* » ne soit pas un rapport sur tout ce qui s'est passé durant les trois dernières années, il est vrai que bien des images de cette période me reviennent aujourd'hui en mémoire. Peut-on oublier l'horreur du 11 septembre 2001 ? Les images de notre église conventuelle de Bahawalpur, après le massacre des chrétiens le 28 octobre de la même année, ne sont-elles pas gravées en nous ? Et comme la présence consolatrice de nos sœurs dominicaines dans les quartiers les plus pauvres de Kinshasa est importante ! Peut-on enterrer dans le passé les vies des habitants de Campodos, dans le diocèse de Tibú (Colombie), sur le territoire de la paroisse où nos frères et sœurs dominicains continuent de prêcher l'Évangile, là où la guerre s'acharne sur les plus pauvres ? Comment ne pas nous souvenir de la célébration de la Parole dans le jardin des Nations Unies à New York, fin septembre 2002, devant la statue du fr. Francisco de Vitoria, en conclusion du jeûne pour la paix mené par des frères et sœurs sous la devise « il doit y avoir une autre voie » ? Comment effacer de notre mémoire les rencontres avec nos frères et sœurs d'Iraq durant le voyage d'octobre 2002, au moment où ils s'attendaient au pire ? Les événements qui ont suivi – et auxquels nous continuons d'assister – n'ont-ils pas confirmé les intuitions prophétiques de bien des fils et des filles de saint Dominique qui vivent et prêchent dans ce pays ?

4. Chaque année **les messages de Noël et les chroniques des voyages** tentent de synthétiser ces cartes postales de l'âme, ces esquisses de « ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé, ce que nos mains ont touché... » (1Jn 1, 1) ^[1]. Pour prendre le pouls de la vie et de la mission de l'Ordre, les lettres de conclusion des visites canoniques sont aussi un élément significatif. Elles expriment d'une certaine façon les principaux défis, les joies, les espoirs, les peines et les angoisses.

5. **Comment définir la mission du Maître de l'Ordre ?** Je n'ai pas l'intention de reproduire ici, comme cela se faisait dans certaines éditions officielles de nos Constitutions ^[2], un extrait du *De officiis Ordinis* du Bienheureux Humbert, ou bien une série de textes du LCO et des Chapitres Généraux qui se rapportent à ce sujet. En fait, la description des obligations, devoirs et droits du Maître de l'Ordre est fort bien présentée dans le LCO *Index Analytico – Alphabeticus* [3]. Mais au fil des trois dernières années j'ai pu découvrir que la principale tâche du Maître est de **confirmer les frères et les sœurs dans leur vocation à animer la vie et la mission de l'Ordre là où l'obéissance les conduit**. Cela implique de **consoler** ceux qui souffrent (2Co 1, 4), de **réconcilier** ceux qui s'opposent les uns aux autres (Cf. 2Co 5, 16-20), de **réfuter, blâmer, exhorter**, avec une patience inlassable et le souci d'instruire (Cf. 2Tm 4, 2).

6. **Ce service s'étend incontestablement à l'Ordre tout entier, considéré comme une Famille**, conformément à notre tradition ^[4] interprétée et actualisée par les Chapitres Généraux, en particulier depuis 1968 ^[5]. Ce ministère se déploie dans deux cadres ou en deux temps qui alternent sans cesse mais sans solution de continuité : les visites fraternelles et canoniques de nos communautés de par le monde et le travail réalisé depuis la Curie généralice au couvent Sainte-Sabine à Rome. Aussi cette tâche n'est-elle pas seulement centrée sur le Maître. Les membres du Conseil Généralice, les Promoteurs Généraux – désormais quelques « Promotrices » – les responsables, les frères, les religieuses, les laïcs, tous les membres de la communauté de Sainte-Sabine collaborent à cette mission ! C'est pourquoi, tout en tenant compte du fait que la présente Relatio s'adresse particulièrement aux frères définiteurs, il est important de la lire – de façon subsidiaire et complémentaire - en lien avec les différents rapports que les Socii (assistants) et autres responsables ont déjà présentés tout au long de la préparation du Chapitre.

7. Je souhaite ainsi présenter, plus « globalement » ou « largement », la beauté de la vie et de la mission de l'Ordre partout dans le monde. J'aimerais, je le répète, **me faire l'écho des joies et des espoirs, des peines et des inquiétudes des disciples de saint Dominique**. Certes, il y a des lumières et des ombres, mais dans nos faiblesses se déploie la puissance du Christ (Cf. 2Co 12, 9). Je présente ce texte à travers les thématiques qui correspondent à peu près aux Commissions capitulaires prévues avec le Conseil Généralice pour les travaux du Chapitre ^[6]. Aucune commission spécifique n'a été constituée pour la Famille Dominicaine. Cela ne signifie pas que cette réalité ait été écartée, bien au contraire, cela la présuppose. Au fil des ans, par le renforcement des processus de collaboration et d'intégration par des organisations générales et régionales, d'importantes étapes –jamais suffisantes- ont été franchies, en travaillant comme frères et sœurs, tous fils et filles de saint Dominique. Dans cette perspective, j'insiste pour qu'on lise les Rapports des Promoteurs Généraux pour les moniales, pour Justice et Paix, pour la Famille Dominicaine, pour les laïcs, pour le Mouvement International des Jeunes Dominicains (IDYM) et pour le Volontariat Dominicain International (DVI) ^[7].

II. LA PRÉDICATION

8. Notre Ordre « fut dès l'origine spécifiquement institué pour la prédication et le salut des âmes » ^[8]. En novembre 2002, j'ai été invité à présenter devant la 61^{ème} Assemblée semestrielle de l'Union des Supérieurs Généraux un bref exposé intitulé « **L'Annonce de l'Évangile dans l'Ordre des Prêcheurs** » ^[9]. Les organisateurs souhaitaient que j'expose synthétiquement la spécificité de notre mission évangélisatrice dans le monde d'aujourd'hui. Cela m'a conduit à revoir le thème de la prédication dans les Actes des Chapitres Généraux, depuis le chapitre de Définiteurs célébré à Quezon City en 1977 (qui a identifié les fameuses « priorités de l'Ordre »)

jusqu'au dernier Chapitre électif de Providence. Je renvoie à ce document qui veut reprendre les grands points de la réflexion capitulaire sur le sujet et peut donc nous être utile.

9. Ces dernières années (et je ne parle pas seulement des trois dernières), fils et filles de saint Dominique, nous avons découvert avec grand profit la « spécificité » et les « défis propres » de notre vocation : « **la grâce de la Prédication** ». Dans bien des pays je constate que ce sont les religieuses dominicaines qui méditent et réfléchissent le plus sur cet aspect essentiel de notre vocation. Elles aident ainsi les frères à le comprendre et à l'assumer plus profondément. De nombreuses fraternités laïques éveillent aussi chez leurs membres cette mission primordiale de l'Ordre (je pense ici à la Fraternité de Bamenda, née autour du monastère de Bambui au Cameroun, où il n'y a pas de frères). Dans bien des monastères aussi, nos sœurs prennent de plus en plus conscience des racines apostoliques de leur vocation de moniales de l'Ordre des Prêcheurs, dans la fidélité à leur mission contemplative dans l'Église.

10. Le Chapitre de Bologne en 1998 a examiné l'importance de « **La prédication des frères et des sœurs dans l'Ordre** » et a demandé au Maître de l'Ordre de constituer une commission de théologiens, frères et sœurs de l'Ordre, pour examiner, entre autres, le charisme de la prédication ^[10]. Le Chapitre de Providence en 2001 a chargé les Socii pour la Vie Intellectuelle et pour la Vie Apostolique de poursuivre l'étude de ce sujet avec l'aide d'experts de différentes parties du monde[11]. Au Conseil Généralice, il nous a semblé qu'une telle tâche, vu son importance pour l'ensemble de l'Ordre, ne pouvait se limiter à n'être que l'objet d'éventuelles « décisions » ou « définitions » de Chapitres généraux des Frères.

11. Nous pensons que **la réflexion** et l'étude sur la prédication **doivent être menées à différents niveaux, dans différents milieux, en suivant fidèlement le principe de subsidiarité**. C'est pourquoi on a tenté de promouvoir cette réflexion au sein des diverses branches de l'Ordre, à divers niveaux (généraux et régionaux) et de diverses manières (rencontres, assemblées, séminaires, etc.).

12. Progressivement, ces dernières années, **la Famille dominicaine**, fidèle à l'esprit de saint Dominique, **s'est organisée en plusieurs structures** qui facilitent la réflexion et l'étude à des niveaux divers et stimulent la mission : structures régionales des frères (par exemple CIDALC, IEOP, IAOP, etc.) ; **les Sœurs Dominicaines Internationales (DSI)** et leurs organisations régionales (CODALC, etc.) ; **la Commission Internationale des Moniales** qui réalise, à travers son bulletin « Monialibus », un travail de communication très important ; **le Conseil International des Fraternités Laïques Dominicaines (ICLDF)** et les Secrétariats régionaux qui ont été constitués ; **le secrétariat du Mouvement International des Jeunes Dominicains (IDYM)** ; **le Volontariat Dominicain International (DVI)**. Enfin, une nouveauté pour toute la Famille dominicaine de la région Asie-Pacifique : l'« Asia Pacific Region Leadership Conference » réunit et convoque des représentants de toutes les branches.

13. Parler de « la prédication » dans l'Ordre, qui est notre mission, est un travail qui rencontre des défis difficiles à résumer. J'insiste sur le fait que, ces trois dernières années, j'ai pu vérifier que là où sont lancés des **projets de collaboration entre frères et sœurs des différentes branches de la Famille**, l'Ordre a davantage de vitalité et de présence. Cela ouvre pour notre prédication des possibilités nouvelles et insoupçonnées.

14. Je suggère aux capitulaires de continuer à **promouvoir les projets de collaboration**, dans la ligne des trois derniers Chapitres Généraux. Cela doit être fait à deux niveaux : la collaboration entre les différentes entités des frères, et la collaboration au niveau de la Famille dominicaine en

divers lieux, pays et régions (en voici deux exemples significatifs : l'Aquinas Institute de St. Louis, États-Unis – un modèle académique – et la mission des frères et sœurs à Campodos, Tibú, Colombie – une présence missionnaire au milieu des plus pauvres, victimes d'une violence inouïe).

15. Très souvent pour ce qui concerne notre prédication ou notre mission, la présence en certains lieux se décide seulement à partir d'un critère purement numérique (sur combien de frères pouvons-nous compter). Cette perspective est parfois la seule qui pousse à fermer des maisons, à faire passer des couvents au statut de maisons, ou à établir comme maison filiale une communauté autonome. Dans bien des cas, notre présence dans des lieux qui sont prioritaires, selon les critères et les frontières indiqués par les Chapitres généraux (ou provinciaux), est ainsi menacée. Par conséquent, on privilégie en fait la présence en certains lieux, simplement parce que « nous avons toujours été là » ou « parce que là nous sommes plus nombreux ». Nous en appelons à « la tradition » mais c'est peut-être que nous ne voulons pas prendre de risques. Nombre de Chapitres provinciaux font le constat suivant : *tous les frères* pensent qu'il est nécessaire de reconsidérer nos présences sur le territoire de nos Provinces ; *beaucoup*, mais non sans crainte et tremblement, sont d'avis que certaines présences pourraient ou devraient disparaître pour nous permettre d'investir d'autres lieux : *un tout petit nombre* (personne ?) pense que la communauté où ils vivent devrait être « supprimée » ou simplement « reconsidérée ».

16. Parmi les « nouveaux lieux de prédication », il faut mentionner spécialement l'Internet. Le Chapitre Général de Bologne a demandé au Maître de l'Ordre de nommer un frère pour aider à développer et coordonner cette mission[12]. Peu à peu se sont multipliés les sites consacrés à la prédication, à l'aide pour l'élaboration d'homélies et à de nombreuses autres manifestations et initiatives (provinces du Canada, des Flandres, d'Espagne, de France, de Colombie, etc.). De fait, chaque Province a sa propre page web, et à travers la page de l'Ordre, on peut accéder à presque toutes les pages provinciales. Pour l'instant, il y a bien en effet un frère chargé de la « page web » de l'Ordre, mais il n'est pas membre de la Curie Généralice. Il n'y a pas de Promoteur d'Internet.

III. VIE INTELLECTUELLE ET PRÉDICATION

17. Le Chapitre Général de Providence en 2001 nous a offert un texte « précis et précieux » sur l'importance de l'étude. C'est un texte qui est encore une importante source d'inspiration : *Misericordia Veritatis*.

18. Dans beaucoup de provinces on remarque vraiment l'importance et l'attention accordées aux **centres d'étude**. Cela ne va pas sans sacrifices, humains et économiques. Nombre d'entités ont demandé « l'affiliation » de leurs centres à d'autres Facultés de Théologie de l'Ordre (le centre d'Ibadan au Nigeria, celui d'Oxford en Angleterre, celui d'Ho Chi Minh Ville au Vietnam) pour pouvoir octroyer des titres académiques conformément aux lois ecclésiastiques.

19. **De nombreuses provinces développent également leurs propres Centres**, parfois en rénovant les locaux, ou en s'efforçant de leur trouver un endroit plus adapté, considérant l'augmentation du nombre d'étudiants (c'est le cas pour les centres d'étude des *Provinces Saint-Joseph, du Saint-Nom et Saint-Albert-le-Grand* aux États-Unis).

20. Dans les provinces qui ont subi une diminution des vocations ou montrent peut-être des signes de fatigue pour diverses raisons, on constate **un regain d'efforts pour renouveler la vie intellectuelle et offrir de nouvelles propositions plus attrayantes** (Salamanque dans la province d'Espagne ; Tallaght et Limerick dans la province d'Irlande ; projet d'une Faculté de théologie à Bogotá dans la province de Colombie).

21. Des provinces qui n'ont pas pour le moment un nombre suffisant d'étudiants et/ou de professeurs pour avoir leur propre Studium offrent leur aide en **apportant de manière complémentaire et originale des éléments de notre tradition doctrinale aux études initiales** que les frères suivent dans d'autres centres (provinces du Pérou, d'Irlande et de Croatie).

22. Dans certaines provinces, malgré des moyens limités, il y a un désir de **continuer à développer les centres d'études supérieures** qu'elles possèdent déjà (provinces du Canada, d'Argentine). Dans d'autres provinces, comme je le disais plus haut, on a d'importants signes d'essor et d'expansion (Provinces du Vietnam et du Nigeria). On planifie déjà d'autres centres d'étude pour l'avenir (par exemple en Côte d'Ivoire pour l'Afrique francophone).

23. Plusieurs provinces ont mis en place des **programmes d'enseignement à distance par Internet** (la province de Toulouse avec *Domuni*, la province d'Espagne, l'université Santo Tomás dans la province de Colombie). Il existe des projets de collaboration entre provinces d'une même région pour les études, avec une *Ratio Studiorum* interprovinciale (Provinces d'Italie et de la Péninsule Ibérique).

24. Nombre d'entités réalisent un sérieux travail universitaire non seulement en vue de la **formation de leurs propres étudiants, mais aussi en songeant à la formation d'étudiants non dominicains**, à travers l'étude de questions qui dépassent les programmes d'initiation théologique (Chili, Montréal au Canada, Bagdad en Iraq, bien que les cours aient été suspendus cette année ; St. Louis dans la province Saint-Albert-le-Grand aux États-Unis ; Berlin dans celle de Teutonie et aux Pays-Bas). Des priorités de l'Ordre, comme le dialogue interreligieux (Le Caire en Égypte, Istanbul en Turquie, Manille aux Philippines ou Multan au Pakistan) ou encore **la compréhension théologique de différents aspects sociaux et économiques** (Institut Pedro de Cordoba à Santiago du Chili ; la Faculté de Sciences Sociales de « l'Angelicum ») sont peu à peu acceptées comme des domaines de notre vie intellectuelle.

25. L'augmentation du nombre de nouvelles vocations invite aussi à **renouveler le corps professoral et la vie universitaire**. Certaines entités font de sérieux efforts dans ce sens (Saint-Joseph aux États-Unis, France et Toulouse), même là où le nombre de nouveaux candidats est moins important, on pense aussi à l'avenir (Australie et Slovaquie). Cependant, on remarque en d'autres provinces l'absence d'une politique provinciale dans ce domaine.

26. Dans plusieurs Centres d'étude de l'Ordre, on observe des signes positifs. Petit à petit **on passe d'un moment de découragement à de nouvelles initiatives**. À l'Angelicum on étudie un plan stratégique pour l'avenir. À Fribourg, la convention avec les autorités civiles et ecclésiastiques a été renouvelée. L'École Biblique de Jérusalem travaille avec zèle sur le nouveau projet « La Bible en ses traditions ». La Commission Léonine s'est transférée au couvent Saint-Jacques à Paris pour acquérir une plus grande « visibilité », attirer d'autres jeunes passionnés par l'édition critique des œuvres de saint Thomas d'Aquin, bénéficiant des ressources de l'excellente bibliothèque conventuelle ^[13]. À Addis-Abeba, un nouveau projet culturel pour l'Ordre est en train de voir le jour. Je m'arrêterai brièvement plus loin sur quelques-uns de ces éléments.

27. Divers efforts destinés à recueillir **des fonds pour quelques projets académiques** sélectionnés se mettent en œuvre à travers l'IDF (International Dominican Foundation). Dans la mesure du possible, d'autres nécessités seront prises en compte à l'avenir.

28. D'une part, on considère que nous devons apporter une contribution intellectuelle précieuse et estimée dans la vie de l'Église – et ainsi, nous avons commencé à répondre à plusieurs attentes dans ce domaine : Sri Lanka et Addis-Abeba. D'autre part, il y a des **difficultés en matière de « diplômes » ou d'« affiliation » des centres d'étude aux Facultés ecclésiastiques**. Dans bien des cas, les titres ecclésiastiques sont réservés aux seuls étudiants candidats au sacerdoce. Cela complique la situation car il devient plus difficile d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants, en particulier ceux qui appartiennent à d'autres branches de la Famille dominicaine, qui seraient fort désireux de fréquenter nos centres. Ce manque d'étudiants pèse aussi lorsque nous sollicitons « l'affiliation » de nos centres.

29. **Dans quelle direction pouvons-nous avancer ?** Il est important que l'Ordre ait **plusieurs Centres d'étude** dans toutes les régions et dans les langues les plus couramment parlées, afin de former nos jeunes dans la tradition dominicaine. Actuellement, il manque un centre d'études francophone en Afrique (même si on en projette un à Yamoussoukro) ; nous n'avons pas non plus de centre d'études en Europe germanophone (et rien n'est prévu pour l'instant). Il y a bien un centre dominicain de langue portugaise au Brésil mais pas encore en Europe ni en Afrique, même si au Portugal il existe un Centre d'études en tant que tel et en Angola le « centre culturel Mosaiko » offre un avenir plein d'espoir.

30. **Le Régent des études** de chaque entité doit être le premier animateur de la vie intellectuelle, non seulement dans le cadre de son ministère d'enseignement ou de recherche mais aussi comme celui qui planifie, accompagne, manifeste sa sollicitude envers ceux qui en sont aux études complémentaires, leur assurant le soutien nécessaire afin que ces frères ne se sentent pas seuls, séparés de la vie de leur Province, enclins à l'individualisme ou dépourvus d'enthousiasme dans ce qu'ils font. Dans plusieurs provinces, cet aspect du rôle du Régent n'est pas pris en compte. Le Chapitre Général pourra offrir une parole opportune en la matière.

31. **La vocation intellectuelle d'un dominicain a besoin d'être encouragée.** L'évangélisation dans le domaine intellectuel est un service rendu à l'Église et au monde ; vocation à laquelle nous avons été appelés tout spécialement. Ce ministère ne porte des fruits qu'à long terme ; ces fruits ne sont pas visibles immédiatement. Plusieurs entités, peut-être occupées par la survie ou la construction des structures nécessaires (plus particulièrement les entités récentes), ne prêtent pas assez d'attention à la préparation et à l'organisation de la vie universitaire. D'autres, principalement centrées sur la tâche pastorale, pensent peut-être que tout ce qui a trait à l'intellect est une sorte de « passe-temps privé » ne concernant que quelques excentriques, dans leur temps libre, et non une partie intégrale de la mission de l'entité. D'autres encore, qui ont des institutions d'enseignement importantes, consacrent d'énormes efforts à en couvrir les postes d'administration et de gouvernement, avec comme résultat le risque de ne pas investir suffisamment d'énergie dans le travail universitaire lui-même (peut-être est-ce le cas des Provinces des Philippines et de Colombie, toutes deux comptant de très grandes universités). Enfin, dans de nombreuses provinces, à la fin des études officielles, les frères privilégient leur activité pastorale de sorte que parfois ils étudient fort peu ou pas du tout.

32. Les Provinces doivent se demander **dans quel domaine de recherche elles ne se sont pas suffisamment développées et quels besoins il faut promouvoir**. Dans bien des entités, il peut

être nécessaire d'envoyer un certain nombre de frères étudier la philosophie. Dans d'autres, le nombre de philosophes sera suffisant mais on manquera de théologiens. D'autres encore, malgré des vocations nombreuses, n'auront par exemple pas de frères spécialisés en droit canonique, etc.

33. En ce qui concerne les **Centres d'études Internationaux**, dont beaucoup se trouvent sous la juridiction directe du Maître de l'Ordre ^[14], ils ont absolument besoin de la coopération des provinces. Certaines, nombreuses, il faut le reconnaître, répondent généreusement aux demandes du Maître de l'Ordre, mais d'autres sont plus réticentes et ne semblent pas comprendre que ces centres sont « nos » centres ! Les frères font profession au Maître de l'Ordre, même s'ils sont formés par les entités – et c'est peut-être pour cela que certaines ne répondent pas généreusement à nos demandes. Ce sont parfois les provinces qui manquent le plus de moyens qui se montrent les plus généreuses. Il faut développer un esprit d'itinérance, de docilité et de coresponsabilité pour les besoins les plus importants de l'Ordre. Il n'est pas toujours possible de planifier à l'avance les besoins qui vont se présenter. On ne peut promettre à un jeune frère qu'il occupera forcément une charge d'enseignant dans une importante institution internationale. Ce dont nous avons vraiment besoin, c'est d'un esprit de responsabilité et d'espérance, qui aide les frères et les communautés à accepter la surprise de ces demandes et à y répondre avec générosité, même lorsque l'absence d'un frère qualifié, appelé à servir ailleurs, est douloureuse.

34. Dans plusieurs de nos centres, **nous avons besoin de frères hautement et spécifiquement spécialisés dans des domaines très pointus**. En règle générale, il est très difficile de pousser un jeune frère à entrer en un domaine pour lequel il n'a peut-être jamais exprimé le moindre intérêt. Il est pourtant essentiel que les Régents des études soient attentifs à ces besoins et, s'il y a dans une province un frère susceptible de se spécialiser dans une discipline peu commune, peut-être pas indispensable localement, qu'il y soit encouragé et accompagné. Bien souvent nous découvrons grâce à d'autres frères des chemins différents de ceux que nous avons imaginés ou que nous nous étions fixé nous-mêmes. Pour illustrer cela, j'aime citer le cas exemplaire du fr. Marie-Humbert Vicaire. Alors qu'il travaillait à son lectorat, le fr. Marie-Dominique Chenu, régent des études de sa Province, plaça le jeune frère sous la direction du fr. Pierre Mandonnet. Après quelques travaux initiaux dans le domaine de la philosophie médiévale, Mandonnet incita son disciple à se consacrer définitivement à ce qui finit par devenir l'activité la plus importante de son existence dominicaine : l'étude de la vie de saint Dominique ^[15]. Les inspirations d'autres frères peuvent nous faire tant de bien !

35. Où trouverons-nous des archéologues biblistes ? Où trouverons-nous des spécialistes en paléographie médiévale, latine ou même islamique ? Y a-t-il des provinces désireuses d'offrir des spécialistes du dialogue œcuménique avec les Grecs orthodoxes ? La formation dans le domaine de l'éthique sociale et économique ou de la bioéthique est-elle considérée comme une possibilité pour nos jeunes ? Combien avons-nous de frères capables de traduire des ouvrages de théologie en chinois ? Que fait une province qui compte parmi ses jeunes novices un spécialiste en langues africaines ? **La formation proposée tient-elle compte des seuls besoins de la province ou considère-t-elle aussi les besoins de l'Ordre en général ?**

36. Pour de plus amples détails, j'invite à lire le Rapport du Socius pour la Vie Intellectuelle[16] et termine en renouvelant **l'invitation à cultiver la largeur de vue et la magnanimité** nécessaires pour affronter la mission intellectuelle de l'Ordre : la mission de l'Ordre ! À des époques très difficiles, même lorsque le nombre de frères atteint son chiffre historique le plus faible au début du XX^{ème} siècle, les différentes provinces désiraient préserver jalousement leur singularité. Le fr. Marie-Joseph Lagrange écrivait à ce propos : « Rien ne se fera (pour réformer

les études dans l'Ordre) tant que toutes les objections émanant de 'l'esprit de Province' n'auront cessé et que nous n'aurons pas réduit au strict minimum le nombre des studia generalia. Cet 'esprit de province' dont il n'est fait mention ni dans les Constitutions ni dans aucune vie de nos saints est le principal obstacle au sérieux des studia »[17].

IV. LA VIE COMMUNE

37. La vie commune demeure le point fort de l'Ordre, un de ses talents les plus précieux.

La plupart des jeunes qui souhaitent entrer dans l'Ordre, du moins en Occident, indiquent cet aspect de notre vie comme l'un des motifs principaux de leur entrée. Et même les départs, si souvent provoqués par des difficultés dans ce domaine, prouvent aussi l'importance de notre vie fraternelle en communauté.

38. Il existe une étroite relation entre un bon gouvernement (qui fonctionne suivant le LCO)

et une bonne ambiance dans la communauté locale ou provinciale, même s'il arrive que les mesures prises soient erronées. Notre gouvernement doit être communautaire ^[18], et les supérieurs doivent assumer leurs responsabilités. Sans quoi nous perdrons notre « sel », notre âme, et il manquerait quelque chose à notre manière de vivre l'identité dominicaine. Notre mode de vie s'incarne dans notre style de gouvernement, qui suppose écoute, dialogue, acceptation des responsabilités, coopération fraternelle, etc. ^[19] L'absence d'engagement communautaire, l'individualisme, etc. ont bien souvent pour origine des défauts de gouvernement et vice-versa.

39. Alors que les chapitres généraux insistent sur ce qu'on appelle le « **projet communautaire** » ^[20], rares sont les communautés qui prennent le temps de réfléchir aux divers aspects de leur vie communautaire, à leurs apostolats, etc. Là où elles le font, on note une amélioration et une meilleure qualité de vie commune ^[21].

40. Dans ce contexte, je veux souligner **l'importance des chapitres conventuels et autres rencontres prévues par nos Constitutions** ^[22] pour traiter de questions sortant de l'ordinaire. Il faut pour cela une certaine durée déterminée. Les repas n'offrent pas les conditions nécessaires pour traiter de tels sujets (et pas seulement parce que nous avons parfois des invités ou que l'on mange à la cuisine). La durée choisie et le lieu adéquat influent sur l'atmosphère nécessaire pour traiter, discerner et approuver ce qui concerne chacun.

41. Dans la vie commune il est important de découvrir **le rôle du prieur** : il n'est pas responsable de tout, ni non plus un simple animateur social ou l'infirmier en chef ! Par rapport aux jeunes, surtout lors de leur première assignation, sa responsabilité est essentielle pour les accueillir, les accompagner ^[23].

42. **La liturgie est un point fondamental de notre vie.** À la lecture du « Journal d'un Théologien » de Yves-Marie Congar, j'ai été impressionné de constater à quel point comptait pour lui, surtout dans les moments les plus durs de sa vie, la prière des psaumes en communauté, bien au-delà des goûts et des sensibilités personnelles dans leur exécution.

43. **Notre manière de célébrer la liturgie** révèle aussi parfaitement l'état de la communauté. Cette liturgie se voit parfois réduite au minimum en raison de la multiplicité de nos activités. Il est vrai que nous devons harmoniser moments de prière et travail quotidien, mais ces moments restent les temps forts de la vie spirituelle de la communauté. La liturgie est-elle une nourriture spirituelle ou est-elle expédiée en un temps minimum, pour remplir une obligation? C'est

évidemment une question délicate, qui concerne le plus profond de tous et de chacun ; elle concerne notre relation même avec Dieu !... mais absolument toutes les communautés doivent en parler et avoir le courage d'entreprendre les changements nécessaires. Le frère Timothy Radcliffe insistait toujours sur la prière commune, sur notre présence dans nos églises conventuelles, comme un signe de « visibilité » de notre vie, en rapport avec la pastorale des vocations.

44. Les textes du Chapitre de Providence concernant **notre vie contemplative** sont très riches et encore d'actualité. Les avons-nous appliqués à la vie concrète des frères ? Avons-nous pu discuter en communauté à leur sujet ? D'après les visites aux communautés, cela ne semble pas si évident. Il est normal et j'irai jusqu'à dire, très dominicain, qu'il existe une certaine tension entre les activités apostoliques et la vie contemplative, mais, trop souvent et presque systématiquement, ne sacrifie-t-on pas cette dernière sur l'autel de « l'efficacité » des premières ?

45. À propos de la vie liturgique de l'Ordre, on a nommé plusieurs nouveaux membres de la **Commission Liturgique de l'Ordre** ; elle travaille avec sérieux et compétence à la conservation du riche patrimoine de notre tradition liturgique tout en le renouvelant toujours selon l'esprit du Concile Vatican II et celui de l'Ordre ^[24].

46. Les derniers Chapitres Généraux se sont plus particulièrement attardés sur **la vocation et la mission des frères coopérateurs** ^[25]. Le Chapitre de Providence a ordonné au Maître de l'Ordre de constituer une commission d'experts chargés d'élaborer un texte incluant des propositions de changements possibles de nos Constitutions. Ce texte devait être discuté au prochain Chapitre Général ^[26]. La commission a bien été constituée et son rapport est à la disposition des frères capitulaires ^[27]. Ce n'est pas ici le lieu d'une analyse plus approfondie qui incombe surtout au Chapitre. Cependant, à la lumière du rapport et des visites canoniques, je pense que nous devrions plutôt **discerner et évaluer la manière d'exercer le ministère presbytéral dans l'Ordre**, avant de penser toujours à une « crise de la vocation de frère coopérateur ». **Il n'existe entre les frères de l'Ordre des Prêcheurs pas de parenté « père/fils ».** **Nous sommes tous frères dans la même profession religieuse.** C'est notre unique et plus beau titre d'honneur, de noblesse ou de parenté ! Dans ce contexte il est important de nous demander comment nous valorisons et comprenons la vocation dominicaine du frère comme religieux, prêtre ou coopérateur.

V. VOCATION ET FORMATION

47. C'est une joie de pouvoir dire que **l'Ordre reçoit la bénédiction d'abondantes vocations**. Globalement, nous avons un bon nombre de vocations en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique latine, où environ un cinquième des frères profès sont en formation. Dans certains pays nous avons plus de vocations (Vietnam, Philippines, Pologne, Colombie, Inde, Nigeria...) que dans d'autres (Italie, Allemagne, Taiwan, les Caraïbes, etc.). Étonnamment, nous avons un bon nombre de vocations en France et aux États-Unis. Nous recevons aussi à nouveau des vocations en Belgique-Sud, en Australie, au Japon et au Canada, etc. Nous pouvons y ajouter les candidats d'Indonésie, du Myanmar, de Papouasie Nouvelle-Guinée, du Soudan, de Singapour, etc.

48. Ces vocations, en effet, sont un signe de la séduction toujours actuelle exercée par le charisme dominicain. Dans mes rencontres avec les postulants et les novices, lorsque je leur

demande pourquoi ils ont décidé de se joindre à nous, ils mentionnent inmanquablement comme motifs principaux un ou deux éléments de notre vocation : **notre vie fraternelle, la prière commune, la tradition intellectuelle, la vie de prédication.**

49. Certes, je trouve préoccupant que l'on considère parfois le fait « **d'avoir des vocations** » davantage comme un signe indubitable de la vitalité d'une province plutôt que comme un **pur don de Dieu**. En contrepartie, le fait de « ne pas avoir de vocations » est parfois interprété tout bonnement comme un signe évident de manque de vie. On note donc ici ou là un certain « triomphalisme » dans des entités qui peuvent se sentir « sûres » parce qu'elles disposent d'un grand nombre de novices « pour l'année prochaine ». Et, au contraire, on voit surgir une sorte de « déception » dans les entités qui n'en ont pas. Il me semble parfois que nous revenons – dans un domaine très délicat, plein du Mystère de Dieu et comportant des situations aussi variées que complexes – à une théologie de la « récompense/punition » qui veut « voir » et « toucher » les signes de la bénédiction divine (longévité, richesse, descendance) et de sa malédiction (absence de l'un de ces signes). Dans certains endroits, nous n'aurons peut-être jamais beaucoup de vocations, peut-être quelques unes ? aucune ? Pourrait-on imaginer que l'Ordre décide de renoncer à notre présence au Caire ou à Jérusalem parce qu'il n'y a pas là-bas de jeunes désireux de devenir frères ? L'Ordre n'est pas une entreprise qui investit « du personnel » et qui, lorsqu'elle n'en trouve pas dans les territoires où elle est présente, se retire « à la recherche de nouveaux marchés ». Dans certaines provinces qui ont très peu de vocations, les frères s'informent des « statistiques » des autres provinces, regardent autour d'eux en se demandant pourquoi les vocations n'arrivent pas, et il n'est pas rare de les entendre accuser « la jeunesse d'aujourd'hui » qui ne frappe pas aux portes de nos couvents. Je leur demande alors le nombre de frères de l'entité. Lorsqu'ils me donnent un chiffre approximatif correspondant au catalogue en cours, je réponds aussitôt : « eh bien vous avez ces vocations-là, et vous devez donc en prendre soin, les encourager, les soutenir » (l'attention aux vocations que nous avons déjà est la meilleure pastorale des vocations qui soit pour trouver d'autres candidats désireux de donner leur vie pour la prédication de l'Évangile)...

50. À propos de **la pastorale des vocations**, justement... Quels sont les facteurs qui contribuent au succès de la pastorale des vocations ? Le témoignage de vie des frères, la visibilité de notre vie apostolique dans certains lieux et l'audace de chaque frère qui invite les autres à nous rejoindre. J'ai aussi remarqué que **là où un promoteur des vocations a été nommé à plein temps**, les chances d'accueillir des candidats dans l'Ordre s'accroissent. Ce n'est pas que le travail d'un promoteur attire les vocations, mais l'Esprit Saint continue de souffler, d'inspirer, d'appeler... de susciter des frères prêcheurs. Nous devons savoir préparer le terrain ! Nous faire les instruments de son souffle ! Nous rendre visibles !

51. **Les postulants que nous recevons sont des hommes de ce temps-ci**, qui est aussi le nôtre. Ils sont assurément fort différents des postulants « d'hier » ou « d'avant-hier ». Ces jeunes ou moins jeunes sont tributaires de leur contexte culturel, ils portent avec eux de nouveaux dons, expériences, questions et attentes. Ils ont aussi leurs faiblesses, leurs doutes, leurs blessures et leurs plaies. Comme je le disais, de plus en plus souvent, un grand nombre de postulants arrivent dans l'Ordre plus âgés qu'auparavant ; beaucoup ont fini leurs études universitaires ou ont déjà une formation supérieure, ils ont des expériences professionnelles et arrivent par conséquent avec des questions nouvelles, des recherches différentes et des expériences de vie diverses ! Tout cela nous invite à former nos postulants le mieux possible. Les former comme prêcheurs pour le monde d'aujourd'hui est pour nous un grand défi à relever.

52. **Quels sont les principaux défis de la formation ?** Dans l'ensemble, la formation dans l'Ordre est organisée de façon satisfaisante. Beaucoup d'entités ont leurs propres « *Ratio formationis particularis* ». Quelques-unes ne l'ont pas encore formulée. Elle ne doit pas devenir une formalité « bureaucratique-canonique » de plus. Formuler une Ratio nous aide à affronter la question que frère Vincent de Couesnongle et frère Damian Byrne ne cessaient de se poser et de poser à toutes les Provinces : « **Pourquoi voulons-nous des vocations ?** ». Si c'est juste pour remplacer les frères qui meurent, qui s'en vont ou s'affaiblissent, alors nous n'avons pas besoin de nouvelle Ratio et nos réponses d'hier suffiront bien pour les défis que le monde nous lance aujourd'hui.

53. **La « formation des formateurs »** demeure une question clé pour la Formation. Ce sujet a été débattu au Chapitre Général de Bologne en 1998[28]. Il n'est pas facile de faire face à ce défi, en particulier dans les petites entités.

54. Je suis heureux de constater que l'on répond à cette nécessité dans de nombreux pays par des **programmes de formation commune**, comme cela se fait dans les provinces de la Péninsule ibérique et celles d'Italie ; je pense aussi au noviciat de Cuzco (province du Pérou) où diverses entités de la zone dite « bolivarienne » en Amérique du Sud envoient leurs novices, ainsi qu'au noviciat de Mar del Plata (province d'Argentine) où d'autres entités de la région dite « Côte Sud » envoient les leurs.

55. **Puisque la formation doit être une priorité**, il en découle que nous devons réserver nos meilleurs frères pour ce travail, et c'est un impératif pour l'Ordre entier ! De nombreuses entités paient un prix énorme dans ce but. La province d'Australie (Nouvelle Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Îles Salomon), malgré un petit nombre de frères, et une moyenne d'âge élevée, a engagé dans cette tâche plusieurs de ses frères les plus qualifiés.

56. Beaucoup de Provinciaux m'ont parlé de leurs **difficultés à trouver des frères pour la formation**. Une raison – entre autres – est la résistance dont font preuve les frères lorsqu'on leur demande d'accepter le ministère de maître des novices et/ou des étudiants. Certes, personne n'achève sa propre formation prêt à devenir responsable des diverses étapes de la formation initiale. D'où l'importance de préparer des frères à cet office. Former des formateurs dans leur propre contexte et selon la tradition dominicaine est un idéal à réaliser. L'« *Asia-Pacific Dominican Formation Center* », établi à Caleruega (Philippines) est un excellent modèle pour répondre à cette exigence. Depuis sa fondation en 1993, il propose tous les trois ans un programme pour frères et sœurs formateurs. D'autres régions ne pourraient-elles envisager un système similaire ? Je pense, par exemple, à l'*institut Pedro de Córdoba* à Santiago du Chili. Bien que ce ne soit pas sa principale mission, on peut exploiter au maximum les ressources dont il dispose pour offrir ce service si important à toutes les entités de la CIDALC, ou pour l'offrir à certaines régions, en collaboration avec la CODALC, et sans exclure la Famille Dominicaine.

57. **La question des vocations comme celle de la formation concerne tout le monde**. Tout le monde en est donc responsable. Former nos postulants nous pousse à nous demander comment nous nous formons. Nous devons tous nourrir notre vocation personnelle. La vocation de chacun est importante, je le répète, et pas seulement celle de nos postulants, mais aussi celle des frères qui marchent déjà sur les pas de saint Dominique, et même celle de nos frères d'un âge très avancé. Notre vocation tout comme notre formation sont l'affaire de toute une vie.

58. Je disais plus haut que **trouver des frères à assigner dans les communautés de formation** est une tâche difficile. Les formateurs parlent bien souvent du manque de modèles exemplaires

ou de modèles dominicains pour les frères en formation, aussi bien dans leurs communautés que dans les provinces en général. Ces commentaires font clairement apparaître deux choses. Premièrement, qu'il existe un lien essentiel entre le niveau initial et la continuité de la formation (formation permanente). Deuxièmement, qu'il est urgent de nous engager dans la formation permanente, comme personnes, comme dominicains. Comment mieux répondre à ces graves défis?

59. Je remarque que dans nombre d'entités, on prétend résoudre le défi de la formation initiale à ses différentes étapes en changeant **l'emplacement du couvent de noviciat ou d'études**. Dans certains cas, chaque Chapitre Provincial prend de nouvelles initiatives, expérimente diverses possibilités, tente d'autres alternatives. C'est un signe évident de « l'itinérance dominicaine ». Mais cela suscite quelques questions. Il est paradoxal de faire des essais en déplaçant nos novices ou en changeant le lieu d'assignation des frères profès simples (temporaires) en fonction de la composition de telle ou telle communauté qui dispose de frères profès solennels plus qualifiés, formateurs ou membres de la communauté de formation. Ne serait-il pas plus logique de demander aux frères profès solennels – profès jusqu'à la mort – de se déplacer eux, de changer, d'affronter ce défi ? Les difficultés que présente un changement ne risquent pas de faire échouer la vocation d'un frère profès solennel qui a déjà fait don de sa vie comme disciple de saint Dominique ; en revanche une certaine instabilité dans le processus de formation pourrait devenir un signe non favorable sur le parcours d'un frère novice ou profès simple.

60. Au sujet de la formation initiale et permanente, outre mes remarques précédentes, il me semble que la question cruciale de notre formation aujourd'hui est la suivante : **en vue de quoi nous formons-nous ?** Question qui nous met en face d'un autre défi : **la formation pour la mission.**

61. Il est clair que l'Ordre n'existe pas pour lui-même mais pour sa mission de prêcher l'Évangile. Il s'ensuit que **notre formation vise à nous rendre fidèles à cette mission**. Pendant les visites canoniques de ces trois dernières années, j'ai parfois vu des scénarii différents quant à la créativité et l'itinérance dans notre vie apostolique. Il existe des communautés sans doute très centrées sur elles-mêmes. Elles peuvent être trop soucieuses de résoudre les problèmes internes et par conséquent elles négligent les besoins et les défis de la société où elles se trouvent, laissant de côté d'importants problèmes. Une question essentielle se pose : comment prêcher l'Évangile dans notre propre environnement ? Nous avons tendance à garder ce que nous savons déjà faire dans notre travail ou notre ministère. Il est normal qu'une semblable inertie s'étende dans une certaine mesure à nos maisons de formation initiale.

62. **Comment pouvons-nous redécouvrir ou fortifier notre formation avec cette orientation missionnaire ?** Je demande au Chapitre Général d'aider l'Ordre à affronter effectivement cette question cruciale. Dans ce rapport, plutôt que de répondre aux défis, je puis soumettre cette question importante.

63. Notre identité fondamentale de dominicains ne consiste-t-elle pas à être des prêcheurs, appelés à la mission pour prêcher l'Évangile du Royaume de Dieu ?

64. Sommes-nous en contact avec le contexte dans lequel vivent les sociétés où nous sommes et aidons-nous les frères en formation à garder ce contact ? Connaissons-nous et faisons-nous connaître à nos frères en formation la réalité sociale, économique, politique, culturelle et religieuse du peuple que nous servons ?

65. Notre manière d'être dominicains est-elle véritablement adaptée et inculturée, en dialogue interactif avec les situations et les besoins de la société et de l'église locales ?

66. Quels efforts faisons-nous pour inculturer nos programmes de formation ? Encourageons-nous nos postulants à étudier et aimer leur propre culture et leur histoire ? Accordons-nous suffisamment d'importance à l'étude des sciences sociales ?

67. Prêtons-nous autant d'attention à la formation missionnaire et pastorale ou à la remise à niveau de nos frères qu'à leur formation humaine, religieuse et intellectuelle ?

68. Enfin, conformément à la pétition du Chapitre Général de Providence ^[29], une **Commission d'étude sur le lien entre la profession solennelle et la voix active/passive dans notre législation** a été établie ^[30]. Après avoir étudié ce sujet, cette Commission a envoyé un questionnaire aux Provinces et autres entités. À la lumière de la réaction des Provinces et de l'étude effectuée par la Commission, les conclusions ont été présentées dans un rapport final destiné au Chapitre ^[31].

VI. LE GOUVERNEMENT

69. Je pense encore à ce que nous a dit et écrit le frère Timothy Radcliffe dans l'une de ses plus importantes et plus belles lettres à l'Ordre : « *Liberté et Responsabilité dominicaines – Vers une spiritualité du gouvernement* » ^[32]. Le gouvernement dominicain exprime incontestablement d'une manière tout à fait singulière notre vie et notre mission.

70. Je disais au début de cette *Relatio* que le rôle du Maître de l'Ordre consiste à **confirmer les frères et les sœurs dans leur vocation d'animateurs de la vie et de la mission de l'Ordre**. L'un des moyens les plus concrets de promouvoir et de garantir cette liberté et cette responsabilité est, pardonnez la redondance, de confirmer les élections et les décisions aux différents niveaux. Le Maître de l'Ordre confirme l'élection des Prieurs Provinciaux, Vice-Provinciaux, Vicaires Généraux et Prieurs des Couvents placés sous sa juridiction directe. De même, le Prieur Provincial (ou les autorités analogues) confirme l'élection des prieurs régionaux, vicaires provinciaux ou prieurs conventuels au sein d'une Province ou des entités similaires.

71. La « **confirmation** » d'une élection ou d'une décision ne se résume pas à la simple signature du document correspondant. Durant leur « mandat », les frères - bien que confirmés - ont encore besoin d'être accompagnés dans leur ministère et leurs décisions.

72. **Tout frère élu ou nommé à une fonction donnée à quelque degré que ce soit (général, provincial ou conventuel) a besoin d'être « confirmé » dans sa mission**. Lorsque, membres d'un chapitre local, provincial ou général, nous prenons des décisions, nous devons aussi confirmer par notre vie et notre engagement ce que nous avons approuvé tous ensemble, quel que soit notre vote au moment de la prise de décision !

73. **Un frère élu et confirmé pour une mission donnée peut se trouver abandonné « en une solitude peuplée de hurlements »**. En effet, nous laissons parfois nos frères seuls ou ne leur faisons entendre que nos hurlements (critiques). La culture du monde du sport (comme « spectacle à regarder » plus que comme « discipline à pratiquer ») s'affirme dans la vie quotidienne quasiment comme une « seconde nature ». Beaucoup de spectateurs ou d'amateurs

se transforment en experts en la matière et jugent les sportifs, directeurs techniques, entraîneurs, sans quitter leur fauteuil devant la télévision ou confortablement installés dans une tribune. Nous nous comportons parfois de même, dès que nous nous sommes débarrassés de la responsabilité d'élire un frère ou que nous avons pris une décision. Nous nous installons dans la vie et observons – nous sommes très « observants » – comment s'en sort celui qui détient une autorité et comment il met en œuvre les décisions votées. C'est le motif pour lequel de nombreux frères, conscients du défi qui les attend, refusent d'assumer des responsabilités de gouvernement.

74. **Lorsqu'il faut prendre des décisions**, nous pouvons abandonner à la seule responsabilité du prier ou d'un autre officiel du couvent ce que nous avons décidé en communauté, sans nous impliquer personnellement. Dans ces conditions, il est difficile de mener à bien les résolutions prises. Sans nous en rendre compte, nous soutenons parfois une « grève des bras croisés » ! (et nous serons peut-être les premiers à signaler aux « responsables » la non-réalisation de la décision). À ce sujet le texte du LCO 4 est capital !

75. Parfois, de nouvelles charges ou responsabilités, ou même de nouvelles assignations, peuvent être refusées pour « **raison de conscience** ». La « conscience du moi » (psychologique), liée aussi aux sentiments personnels, prend possession du domaine correspondant à la « conscience morale ». Celle-ci juge et conduit à l'action, sous la motion des vertus et de la connaissance. Dans la vie religieuse, elle s'appuie sur des raisons théologiques ou théologales inspirées par le vœu d'obéissance. Certaines **résistances à assumer des charges ou à accueillir une mission nouvelle** (assignation) surgissent d'une tendance à « cataloguer » ces éventualités dans les deux catégories exclusives et inconciliables de « promotion » ou de « punition ».

76. **Le gouvernement des provinces**. Je dois constater, sans entrer dans les détails, que les Prieurs Provinciaux, Vice-Provinciaux et les Vicaires Généraux s'occupent du gouvernement de leurs entités respectives avec un grand sens des responsabilités. Durant mes visites, j'ai été réconforté et fortement impressionné par leur travail. Dans quelques cas particuliers j'ai voulu accompagner de plus près les Provinciaux (ou les autorités analogues), en les aidant à promouvoir quelques processus qui réclamaient la participation de tous les frères sans exception. En effet, selon la formule synthétique d'Humbert de Romans : « le bien accepté par tous est rapidement et facilement mis en œuvre ^[33] ».

77. Dans la même optique, **les visites canoniques**, dans leur phase de préparation, leur déroulement, la rédaction puis l'envoi de la lettre de conclusion, le suivi ultérieur enfin, constituent des moyens privilégiés pour accompagner ces processus et aider les frères à assumer la responsabilité collective dans la bonne marche d'une province ^[34].

78. Saint Grégoire de Nazianze, dans le contexte des discussions christologiques de son temps, et se référant plus précisément à la nature humaine assumée par le Verbe, disait : « **Ce qui n'est pas assumé n'est pas sauvé** ». Durant ces trois ans, j'ai pu expérimenter comme il est important d'assumer la situation d'une communauté pour pouvoir guérir ce qui doit l'être. C'est un point clef du gouvernement dominicain. Dans ce but, nous avons voulu accompagner certaines entités par des processus bien organisés pour que les frères eux-mêmes assument la situation et prennent les décisions nécessaires pour confirmer la mission de ces entités. Je vais maintenant donner quelques exemples.

79. **Vicariat Général des Saints Anges Gardiens (Lituanie, Lettonie, Estonie)**. En mars 2003, a eu lieu une rencontre à Varsovie (Pologne) avec la participation du Socius régional, du

Vicaire Général, du Provincial de la Province de France, du Provincial de la Province de Pologne, du Vicaire général du Vicariat de Russie et d'Ukraine et de celui qui était alors Provincial du Vicariat Général des États Baltes, avec quelques membres de leurs Conseils respectifs. Il s'agissait d'analyser la présence de l'Ordre dans les pays dits de « l'ex-Union Soviétique ». Dans ce cadre, il a été débattu de l'existence même du Vicariat Général. Le fruit de cette rencontre a été la décision de confirmer et d'intensifier sa mission. Le Chapitre Vicarial a été alors convoqué et le Vicariat a signé avec la Province de France et le Vicariat Général de Belgique-Sud, un accord de coopération et de soutien en matière de formation.

80. Vicariat général de Hongrie. Étant données les circonstances actuelles du Vicariat Général, on en est venu là encore à discuter de son autonomie ou de son intégration dans une autre Province. La visite canonique, conduite par le Socius régional et le Vicaire Général, est parvenue à engager un processus de renforcement. Ainsi a-t-on ouvert la voie à la préparation du Chapitre Vicarial.

81. Projet d'une nouvelle entité de l'Ordre au Venezuela. Le frère Damian Byrne avait prié les Vicariats Provinciaux de la Province du Rosaire et de la province de Bétique, de commencer conjointement la formation des candidats à l'Ordre. Au fil des ans, devant l'augmentation des vocations, le frère Timothy avait élaboré « le projet d'une nouvelle entité de l'Ordre au Venezuela ». Durant ma visite canonique auprès du « Projet », en décembre 2001, a surgi l'idée de créer un **Vicariat général** ^[35]. D'un commun accord, on fixa des objectifs et un processus aux délais clairement définis pour arriver à ce résultat. Diverses circonstances ont fait que les jeunes membres du « Projet » ont préféré s'intégrer au Vicariat Provincial de la Province du Rosaire. Ils l'ont fait en assumant leur situation et parce qu'ils pensaient que c'était la meilleure manière d'assurer l'avenir de l'Ordre dans ce pays. Par un processus conjoint auquel ont participé les trois entités présentes sur le territoire ^[36], on a décidé de supprimer le « Projet », en l'intégrant définitivement dans le Vicariat Provincial de la Province du Rosaire.

82. Communauté Wenzao (Taiwan). En 1995 le Maître de l'Ordre a créé un groupe de réflexion sur la mission de l'Ordre en Chine. En 1998, la Communauté dominicaine Wenzao a vu le jour afin d'assumer cette priorité. Le Chapitre Général de Bologne félicitait le Maître de l'Ordre et le Vicariat Général pour cette initiative ^[37]. Après l'approbation de ses Statuts particuliers cette communauté, composée de frères venant de diverses entités et nations, a été placée sous la juridiction du Vicariat Général de Notre-Dame Reine de Chine (à Taiwan). Le Maître se réservait quelques prérogatives. En 2002, face aux défis posés par la situation concrète, ces Statuts ont été révisés et simplifiés. Alors trois frères volontaires provenant de deux autres entités se sont joints à la communauté. Lors de la récente visite canonique, nous avons eu la possibilité de parler avec tous les frères assignés d'une manière ou d'une autre dans ce Vicariat Général. Il y avait plusieurs possibilités juridiques pour continuer le projet. Finalement, le Conseil Généralice a décidé que la communauté Wenzao serait pleinement intégrée dans le Vicariat Général. Entre autres motivations, cette solution a été interprétée à la lumière de ce que les Chapitres Généraux de Walberberg ^[38] et Rome [39] ont formulé comme mission aux Vicariats Généraux, placés sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre, favorisant la mission en fonction du principe de subsidiarité de l'Ordre et conservant le projet comme une priorité pour tout l'Ordre.

83. Nous avons constaté l'importance d'une bonne préparation des Chapitres Provinciaux pour obtenir qu'ils assument eux-mêmes la réalité, traitent et définissent ce qui concerne la vie et la mission de la Province. En son temps, nous avons envoyé à tous les Provinciaux (et aux

autorités analogues) une liste des compétences d'un Chapitre Provincial, les normes qui doivent être incluses dans le Statut de la Province et celles qui se rapportent à son Statut économique.

84. Dans quelques cas, afin de favoriser ce processus, nous avons nommé des Vicaires ^[40] du Maître pour accompagner et aider les Prieurs Provinciaux et leurs Conseils dans cette tâche (provinces *Sainte Catherine de Sienne* en Équateur et *Saint Thomas d'Aquin* en Italie).

85. Sans oublier la compétence du Provincial et du Conseil provincial ^[41], nous constatons aussi qu'en bien des occasions, on abandonne à ces derniers des décisions qui pourraient et devraient être traitées et définies au Chapitre Provincial. En effet, le Chapitre une fois conclu, il est souvent difficile de prendre beaucoup de décisions et d'assurer leur exécution. Je pense en particulier à quelques exemples concrets : érection et suppression de maisons et couvents ^[42], assignations ^[43] ou nominations, etc.

86. **Le renforcement des institutions de l'Ordre dans certains pays ou régions** doit être également une priorité, car cela assure aussi notre mission. Dans certains pays ou régions, l'Ordre est présent à travers diverses entités qui dépendent de Provinces (Vicariats Régionaux et Provinciaux) ou du Maître de l'Ordre (Vicariats Généraux ^[44] et quelques maisons ou couvents sous sa juridiction immédiate). La création d'un Vicariat (Régional, Provincial ou Général) a pour finalité d'assurer la mission de l'Ordre dans un territoire déterminé. Tout en menant à bien une mission donnée, on cherche à renforcer la présence de l'Ordre in medio Ecclesiae. Cela implique, dans la mesure du possible, un but à long terme : la création d'une Province, avec tous ses droits et obligations en vue de la mission ^[45].

87. Le chemin vers **l'établissement de l'Ordre par une « Province », dans des pays ou des régions données**, ne peut se faire sans certaines étapes ou stades préalables : formation en commun, communautés formées par des frères de diverses entités présentes sur le territoire ou autres possibilités ^[46]. Le Chapitre de Bologne, en 1998, a mis particulièrement en relief les progrès réalisés dans la collaboration depuis le Chapitre de Caleruega (1995) et a fait quelques suggestions pratiques pour continuer dans la même direction [47]. En particulier, il a établi quelques normes pour les **processus d'unification d'entités** ^[48].

88. Le Chapitre de Providence, en 2001, a voulu aussi offrir un avis à propos **de la vie des Vicariats, de leurs statuts, de leurs rapports avec les Provinces** auxquelles ils appartiennent et à propos de la coopération entre les entités ^[49].

89. Je considère important, conformément à la tradition, que le Chapitre Général de Cracovie suscite des décisions en matière de gouvernement (De regimine) en tenant compte de la nécessité de promouvoir des processus visant à **fortifier la présence de l'Ordre dans des zones ou des régions données**. Considérons par exemple, la présence de l'Ordre en Bolivie (où il existe deux Vicariats Provinciaux), dans les Caraïbes (en particulier les entités de même langue, comme les Vicariats des Provinces d'Angleterre et d'Irlande ^[50]) ou à Taiwan (où il y a un Vicariat général et deux Vicariats Provinciaux).

90. L'Ordre continue à croître et à se développer. Il vient des vocations de pays où les frères ne sont pas présents (toutefois dans plusieurs d'entre eux, il y a des communautés de sœurs de diverses Congrégations ou même des fraternités laïques comme en Bulgarie). Des questions très graves se posent alors et il faut y réfléchir : comment **faire pour réaliser un début d'implantation dans un pays** ? Est-il honnête d'accueillir des vocations et de les former hors de ce pays pour établir – à l'avenir – une communauté avec ces frères autochtones ? Devons-

nous d'abord établir une communauté et seulement ensuite commencer à recevoir des postulants ? Quel est le meilleur critère pour charger une province donnée de fonder dans un pays ou une région où nous n'avons pas de présence ? Le Chapitre pourra réfléchir sur ce sujet et donner un discours d'orientation. Ces choix ont des conséquences en matière de promotion des vocations et d'acceptation des postulants en provenance de ces pays.

91. Le Chapitre Général de Providence (2001), s'inspirant de modèles existant déjà pour les provinces françaises et pour notre centre d'étude de Washington, a proposé une norme générale, un mode particulier '**d'assignation**' pour encourager et promouvoir la collaboration entre les entités ^[51]. L'application et l'interprétation ^[52] de cette norme a rendu nécessaire une **déclaration du Maître de l'Ordre à propos des droits et obligations des frères assignés de cette façon** ^[53]. Le Chapitre de Cracovie devra réviser cette déclaration, la mettre à jour ou régler son contenu autrement. Il pourrait même étudier le thème des assignations dans le LCO, globalement et dans toute sa complexité.

92. **La première assignation** continue à exiger hauteur de vue, liberté intérieure et beaucoup de prudence. En définitive, c'est un thème qui doit être abordé avec délicatesse. Et les considérations du frère Damian Byrne dans sa lettre sur « La première assignation », du 24 mai 1990 ^[54], sont toujours d'actualité. Au cours des visites canoniques, j'ai pu vérifier que ce thème reste fondamental. Il présente des enjeux énormes, provoque bien des difficultés et exige beaucoup de généreuse énergie de la part de tous les frères. Un avis du Chapitre Général à ce sujet serait utile pour éclairer tant les Provinciaux que les frères.

Couvents sous la juridiction directe du Maître de l'Ordre

93. Couvent Sainte-Sabine – Curie généralice

La communauté du Couvent Sainte-Sabine est formée par les frères membres de la Curie Généralice ^[55], c'est à dire les membres du Conseil général, parmi lesquels figurent le Procureur Général, le Syndic Général, le Secrétaire Général, le Postulateur des causes de béatification et canonisation, les Promoteurs Généraux, le Directeur des IDI et d'autres frères qui collaborent généreusement au service du Couvent et de l'Ordre. Ces dernières années, le couvent abrite aussi les bureaux des Sœurs Dominicaines Internationales (DSI), du secrétariat du Mouvement International de la Jeunesse Dominicaine (IDYM) et de la coordination du Volontariat Dominicain International (DVI). Ces deux derniers projets, ainsi que la Promotion pour la Justice et la Paix, sont des tâches menées en collaboration avec DSI.

94. Depuis le dernier Chapitre Général, selon la coutume, il y a eu de nombreux changements dans la composition de la communauté, plusieurs frères ayant achevé leur temps de service. Deux frères extérieurs à la communauté ont fait la visite canonique du couvent. Ce rapport offre l'occasion de remercier tout spécialement **le frère Innocenzo Venchi** et la Province Saint-Dominique en Italie, pour son travail silencieux, efficace et fidèle, en tant que Postulateur général durant plus de quatre décennies. Sa présence au couvent Sainte-Sabine a toujours été une source de joie et un exemple de fraternité.

95 Couvent Saint-Dominique et Saint-Sixte – Angelicum

La mission première du couvent Saint-Dominique et Saint-Sixte est l'Université Pontificale Saint-Thomas d'Aquin (*Angelicum* ou *PUST*). La communauté est formée pour l'essentiel par les frères enseignants et étudiants de l'université, et inclut aussi les membres de l'Institut

Historique de l'Ordre. Je dois dire que l'*Angelicum* est très présent dans les délibérations du Conseil général.

96. Malgré la compétition accrue entre les Universités romaines, la PUST **continue à maintenir son rang avec un bon effectif d'étudiants**. L'enseignement de saint Thomas d'Aquin, la grande variété de cours proposés en anglais et un climat familial exceptionnel entre les professeurs et les étudiants attirent beaucoup d'étudiants. J'en suis personnellement témoin, comme ancien élève et ancien professeur.

97. Nous apprécions **le travail du Recteur, de tous les Doyens et des officiels de la PUST** afin d'améliorer le niveau académique de l'Université et d'augmenter le nombre et la qualité des services offerts. Nous espérons que le processus en cours, lancé pour l'établissement d'un « plan stratégique » contribuera à donner un plus grand dynamisme à la PUST. On remarque que, dans toutes les facultés, on s'efforce d'améliorer la qualité de la recherche et de l'enseignement. En particulier la Faculté des Sciences Sociales a nettement amélioré le niveau et le nombre des cours proposés.

98. **La Faculté de Philosophie** a organisé un symposium sur le rôle de la philosophie dans l'Ordre ^[56]. En dépit de quelques difficultés d'organisation, la qualité des conférenciers, le nombre des participants et la richesse du dialogue ont récompensé cet effort. L'expérience acquise nous prépare pour d'autres initiatives qui tiendront compte de ce qui a été réalisé.

99. Le Chapitre de Providence a chargé l'**Institut de Spiritualité** de coordonner un travail de collaboration à divers niveaux – régional et international – pour identifier les qualités spécifiques de notre spiritualité dominicaine et d'en publier les conclusions ^[57]. Il a aussi demandé au même Institut d'organiser une conférence internationale sur la Spiritualité Dominicaine, pour promouvoir l'unité et le renouvellement de la Famille dominicaine ^[58]. Ces tâches n'ont pu encore être accomplies, mais l'Institut a édité un numéro spécial de la revue « *Angelicum* » qui réunit quelques articles sur ce sujet ^[59]. Il faut aussi rappeler qu'à la fin d'avril 2003, DSI (Dominican Sisters International) a organisé, également à l'*Angelicum*, un Symposium sur Sainte Catherine de Sienne. Un grand nombre de religieuses y a participé. Je suis sûr que ce Chapitre Général insistera dans le même sens et que l'Institut de Spiritualité, en collaboration avec DSI, pourra offrir d'autres belles initiatives académiques comme celles-là. De vrais projets de la Famille dominicaine !

100. Dans l'Ordre, on constate actuellement une carence de frères spécialisés en **Droit Canonique**. Durant de nombreuses années on a négligé cette dimension de notre formation, peut-être du fait d'une certaine appréhension à l'égard du Droit ? Progressivement cette tendance s'est inversée, mais les vocations pour cette discipline demeurent trop rares. De ce fait, nous observons aussi une difficulté à renouveler les professeurs de notre Faculté. Comment serais-je objectif, ayant tant reçu de celle-ci ? Nous essayons peu à peu de trouver de nouveaux professeurs pour maintenir la qualité de cette Faculté, qualité évidente au vu du nombre correct des inscrits, alors qu'existent de très nombreuses possibilités offertes dans d'autres institutions romaines.

101. **L'Institut Historique**, outre ses publications régulières, a organisé des symposiums et publié divers volumes, d'un niveau de recherche sérieux et de haute qualité, particulièrement au sujet de l'Inquisition (en réponse aux suggestions du Chapitre Général de Bologne ^[60]).

102. **Finances et économie de l'Université.** Nous avons bon espoir d'améliorer les bases financières et économiques de l'Université. Grâce à l'IDF (*International Dominican Foundation*) et en coopération avec le Bureau des relations Publiques de la PUST, nous nous efforçons d'obtenir des fonds pour aller dans ce sens. Et je remercie tout spécialement les Provinces des États-Unis pour leur aide dans ce domaine. La construction d'une nouvelle aile pour l'Université (Largo Angelicum, 1/A) qui sera terminée d'ici peu, offrira de plus grands espaces pour les bureaux de la PUST.

103. **L'administrateur unique.** Le Chapitre de Caleruega en 1995 ^[61], dans le but de promouvoir et d'améliorer l'administration de l'Université et du Couvent, a ordonné que « *l'administration de la PUST et celle du Couvent Saint-Dominique et Saint-Sixte, tout en conservant des comptabilités différentes, aient un administrateur unique* ». Ce ne fut pas une décision facile à exécuter. En effet, cette norme ne cadrerait pas facilement avec le Statut de l'Université ni avec le LCO, en matière d'administration économique du couvent. Les systèmes comptables de l'Université et du couvent fonctionnent plutôt en accord avec les exigences des lois italiennes et ne sont pas nécessairement compatibles avec les critères des lois des États-Unis en matière de « *fund-raising* ». Essayant d'être fidèle aux décisions du Chapitre de Caleruega, j'ai nommé un « *Vicaire pour l'administration économique du couvent Saint-Dominique et Saint-Sixte et de l'Université Pontificale Saint-Thomas d'Aquin à Rome* » ^[62]. Le Chapitre Général doit étudier le profil de « l'administrateur unique », réviser l'ordination du chapitre de Caleruega et donner son avis en fonction des divers niveaux de responsabilité en cause (Couvent, Université, Curie Généralice).

104. **La vie fraternelle dans la communauté** du couvent Saint-Dominique et Saint-Sixte. Après la visite canonique à la communauté (février 2003), il y a eu une rencontre avec le Conseil du Couvent, en février 2004, pour faire un bilan de la communauté conventuelle. Compte tenu de l'importance de la mission de cette communauté et de sa configuration particulière (54 frères de plusieurs langues et nationalités), j'ai invité le couvent à célébrer un **Chapitre Conventuel *ad modum Capiluli provincialis***. En plus des réunions de chapitre conventuel ordinairement prévues, cette initiative pourrait se répéter au moins tous les trois ans, en coïncidant peut-être avec l'élection priorale. Les étapes possibles ont été indiquées par écrit, ainsi qu'une proposition de déroulement pour la célébration d'un tel chapitre et d'autres éléments, afin que la chose soit considérée sérieusement. Entre autres tâches confiées à ce Chapitre, on a ajouté la possibilité de rédiger un Statut particulier qui puisse régler les différents aspects de la vie commune et ceux en lien avec l'Université, sans usurper ni confondre les compétences respectives ^[63]. En effet, la communauté elle-même doit être l'actrice des changements et des améliorations nécessaires. J'espère sincèrement que cette initiative pourra être sérieusement prise en compte. De nombreux aspects de la vie commune peuvent et doivent être traités et discernés dans ce cadre et sans intervention expresse ou directe du Maître de l'Ordre. Peut-être le Chapitre Général pourra-t-il s'exprimer à ce sujet.

105. **La maison « Convictus Internationalis » Saint-Thomas**

Cette maison, où sont assignés quatre frères, est destinée principalement à héberger des séminaristes, des religieux et des prêtres non dominicains qui étudient à l'Angelicum et dans d'autres institutions de Rome. C'est un service important pour ceux qui viennent étudier à Rome et désirent vivre dans une communauté internationale et ouverte, avec un esprit dominicain. Ces dernières années, des efforts ont été faits pour rénover l'édifice. Par ailleurs les Statuts et la Règle de vie de la maison ont été présentés et approuvés par le Saint-Siège, via la Congrégation pour l'Éducation Catholique (pour les Séminaires et les Instituts d'Étude), dicastère compétent pour ce type d'institutions.

106. Couvent Saint-Etienne Protomartyr – Ecole biblique de Jérusalem

Malgré les difficultés politiques, qui pèsent assurément sur l'atmosphère psychologique qui entoure l'École Biblique et Archéologique de Jérusalem, la communauté et l'École s'efforcent de se renouveler. L'ouverture de la nouvelle bibliothèque et le lancement d'un nouveau projet enthousiasment les frères et ont donné un nouveau dynamisme à l'École. Comme je le mentionnais plus haut, la préparation d'une nouvelle édition de la Bible de Jérusalem qui aura pour titre « La Bible en ses Traditions » a été lancée. C'est une entreprise qui exigera au moins quinze ans de travail.

107. L'École n'est pas seulement un institut d'études spécialisées en recherche biblique et archéologique. Précisément du fait qu'elle est une « École », elle **propose des cours et des possibilités multiples**. À la présence d'étudiants qui travaillent en vue d'obtenir des titres académiques en Écriture Sainte s'ajoute celle d'autres étudiants, qui consacrent un certain temps à des études bibliques destinées à compléter leur formation théologique reçue dans d'autres centres ou qui viennent pour un temps sabbatique. Cela contribue à créer un climat très particulier que j'ai pu observer lors de ma visite. J'invite les provinciaux et les régents d'étude à ne pas craindre le contexte politique et à envoyer des étudiants à l'École qui a beaucoup à offrir.

108. Comme les autres institutions académiques sous la juridiction directe du Maître de l'Ordre, **l'École Biblique doit aussi préparer une nouvelle génération de frères afin de renouveler ses cadres académiques**. S'il est vrai qu'il y a eu quelques contacts avec des provinciaux au sujet de candidats éventuels, j'apprécierais que le Chapitre Général fasse appel aux provinces et leur rappelle que le service de l'École Biblique est une mission que l'on peut proposer à des jeunes frères.

109. C'est ici une bonne occasion de faire mémoire du **frère Marie-Emile Boismard**, décédé récemment, que j'ai eu la grâce de connaître. Lors de ma première visite à l'École, en mars 2003, il m'expliquait avec enthousiasme et joie son plan quotidien de travail personnel et le temps qu'il y consacrait : un véritable exemple d'amour de la Parole de Dieu ! Sa table de travail et sa chaise... sont vides... nous espérons que d'autres frères prendront la relève !

110. Couvent Saint-Albert-le-Grand – Albertinum

Suivant les suggestions de la Commission constituée à la suite du chapitre de Providence ^[64], des négociations ont été entreprises avec les autorités du Canton de Fribourg et la Conférence Épiscopale Suisse, en vue d'une « reconduction tacite » de l'Accord qui garantit la présence de l'Ordre dans la Faculté de Théologie de l'Université de Fribourg jusqu'en juillet 2015. Il est certain que la continuité de la présence de l'Ordre dans la Faculté offre une possibilité unique pour l'approfondissement sérieux de la recherche et de l'enseignement en théologie. Le nombre de professeurs dominicains de par le monde, ayant étudié à Fribourg, est impressionnant. L'avenir d'un grand nombre de centres provinciaux dépend de l'existence de centres d'excellence universitaire où la tradition intellectuelle dominicaine puisse être maintenue.

111. Le désir de l'Ordre de se maintenir à Fribourg et de renforcer sa présence dans la Faculté requiert aussi qu'il y ait des frères désireux de se spécialiser dans des études complémentaires, et exige la préparation de candidats pour occuper les chaires disponibles. On doit donc, une fois de plus, compter sur l'esprit de service des Provinces chaque fois qu'on leur demande de donner des professeurs.

112. Le nombre de professeurs résidant à l'Albertinum, grâce à leur salaire, influe également sur le nombre de bourses d'étude offertes par ce couvent à des étudiants dominicains.

113. Couvent de Sainte-Marie Majeure – Collège des Pénitenciers

Le « Collège des Pénitenciers de Sainte-Marie-Majeure » (Pénitencerie Apostolique confiée à notre Ordre par le pape saint Pie V) traduit une dimension de notre tradition dominicaine dans la compassion et la miséricorde exprimées par le Sacrement de la Réconciliation. La Basilique Sainte-Marie-Majeure, très proche de la gare ferroviaire 'Termini', est sans cesse visitée par le peuple fidèle et un très grand nombre de gens qui désirent se confesser.

114. Il est vrai qu'il y eut quelques difficultés, voici quelques années. Toutefois le grand effort fourni pour garantir **un service extraordinaire durant le Jubilé de l'an 2000** a porté ses fruits. La grâce même du Jubilé, la nomination opportune de nouveaux frères pénitenciers ordinaires, la générosité des frères « confesseurs extraordinaires » (durant cette année jubilaire et chaque été), joints à la patience et à la magnanimité des frères de la communauté conventuelle, ont contribué à créer un climat de paix et de sérénité.

115. **La communauté du Couvent** est une communauté internationale. Elle devrait être composée de douze (12) pénitenciers. Nous venons de commencer la recherche de trois frères, représentant diverses zones culturelles et linguistiques, pour retrouver au plus tôt le chiffre requis. Je remarque avec admiration l'engagement de ces frères dans l'exercice de leur apostolat et aussi dans la simplicité de leur vie commune. Ces dimensions se manifestent par une amélioration de l'administration du couvent, y compris de l'entretien de la maison, la régularisation de quelques omissions passées dans le domaine économique et d'autres aspects administratifs qui, sans être il est vrai les plus importants, garantissent aussi la vie quotidienne et sa relation avec le reste de l'Ordre.

116. **Le ministère à Sainte-Marie-Majeure est un ministère très délicat**, qui exige un grand dévouement et un profond engagement. Cet apostolat requiert également un climat très spécial dans la communauté : un climat qui garantisse particulièrement le silence, la sérénité et la paix. J'invite les Provinces à considérer sérieusement cet horizon de notre prédication dominicaine et à avoir la générosité d'offrir des frères pour l'exercice de ce ministère. Peut-être est-il nécessaire d'insister sur les qualités particulières qu'il requiert. Parfois on indique des frères qui seraient peut-être utiles pour d'autres tâches, mais jamais pour la pénitencerie. La Pénitencerie Apostolique a reconnu l'engagement de l'Ordre pour assurer ce service à Rome et elle nous a renouvelé sa confiance, son estime et ses encouragements.

117. Je remercie les Provinces qui ont fourni généreusement des frères. Je remercie les pénitenciers pour leur travail plein d'abnégation. Deux témoins du procès de canonisation de saint Dominique m'aident à confirmer mes frères pénitenciers dans leur tâche. Le frère Rodolphe de Faenza affirme que **Saint Dominique « était assidu à la prédication et à entendre les confessions »**. C'est pourquoi aussi, j'espère ardemment que quiconque s'approche de l'un d'entre vous en quête de pardon et de paix pourra redire ce dont témoignait frère Étienne d'Espagne lorsque, étudiant à l'Université de Bologne, il confessait ses péchés à saint Dominique, « et il lui semblait qu'il (Dominique) l'aimait ».

118. Maison Saint-Augustin d'Hippone (Addis-Abeba)

Nous faisant l'écho d'une demande de la Conférence Épiscopale d'Éthiopie, en la personne de l'Archevêque d'Addis-Abeba, l'Ordre a renouvelé sa présence dans cette ville, principalement en vue d'y établir une Université Catholique. En octobre 2003, un accord a été signé avec le

Président de la Conférence Épiscopale, pour définir les responsabilités de l'Ordre pour lancer cette Université. Une première communauté, jusqu'à présent formée de quatre frères, a été fondée sous le patronage de Saint Augustin. Après consultation de diverses provinces, la Province des Philippines a proposé des frères bien préparés et compétents pour cette nouvelle mission. On attend l'arrivée d'un frère supplémentaire. Pour diverses raisons, dans cette première étape de la présence de l'Ordre, on a décidé que la communauté serait sous la juridiction directe du Maître l'Ordre.

119. **Le projet de l'Université en est à ses premiers pas**, non sans difficultés, et a besoin de l'appui de tout l'Ordre. L'Éthiopie est l'un des pays les plus pauvres d'Afrique et elle possède une tradition chrétienne riche et ancienne. Ce pays connaît également une expansion notable de l'Islam. Il offre un cadre propice au dialogue œcuménique et interreligieux. Addis-Abeba sera, si Dieu le veut, la capitale de l'Union Africaine. La présence de l'Ordre en Éthiopie n'a pas d'autre prétention que de « fonder un couvent, d'apprendre et d'enseigner », selon l'intuition de saint Dominique. Je remercie la Province des Philippines, qui a une grande expérience dans les institutions académiques, pour sa générosité dans l'envoi de frères pour ce projet.

VII. ÉCONOMIE

120. En 1999, le frère Timothy avait déjà le désir d'écrire une lettre à l'Ordre sur la pauvreté. Pensant aux défis que le monde et l'Église nous présentent, je dois dire que notre carte de visite au début de ce nouveau millénaire ne pourra être autre que celle de la vie personnelle et communautaire vécue en pauvreté, comme saint Dominique l'a rêvée.

121. En abordant ce thème, c'est le prologue du document *De politica œconomica* du Chapitre Général de Bologne ^[65] qui me vient à l'esprit. Il ne s'agit pas ici de faire référence aux « appels » que les situations du monde actuel nous lancent constamment : sécularisation, individualisme, accumulation excessive de biens sans véritable besoin, tendance à « l'autosuffisance » et par là même à un isolement croissant (provoqué aussi par les moyens modernes de communication), différences entre les entités pauvres et riches, entre les communautés pauvres et riches à l'intérieur d'une même entité, et finalement différences entre frères, bien que nous soyons tous « pauvres » par profession. Ces différences à divers niveaux manifestent une certaine incapacité à mettre tout en commun et à vivre le vœu de pauvreté dans sa dimension communautaire. De toutes façons, on ne peut donner un commentaire « mondialisé » à ce sujet. Le Chapitre Général de Providence, en se référant à la vie communautaire, et non au domaine économique, nous parlait des « tentations contre la vie commune » et de certaines « manifestations de violence au sein de nos communautés » ^[66]. Je crois que ces éléments doivent être considérés aussi pour évaluer et éclairer notre vie religieuse, en particulier autour du vœu de pauvreté, de l'usage des biens et services, et celui de l'argent. Tenant compte de ces considérations, j'examine maintenant quelques aspects de l'économie de l'Ordre ^[67].

122. Fort heureusement, l'Ordre a pu surmonter **la crise économique mondiale de ces dernières années**. L'année 2003, excédentaire, a marqué un tournant, après une période de soldes négatifs.

123. La contribution des Provinces à l'Ordre n'a pas été augmentée depuis 2002. Ces contributions couvrent 70 % du budget, tandis que les 30 % restants proviennent des revenus financiers. Ce budget couvre non seulement les besoins opérationnels de la Curie, mais aussi des

aides à quelques entités de l'Ordre en Afrique, Asie, Amérique Latine et Europe de l'Est. De même, on soutient diverses œuvres et projets : PUST, Commission Léonine, Institut Historique, *Dominicains pour Justice et Paix* à Genève, des Publications (*IDI, Analecta, Archivuum, Dominican History Newsletter, Monumenta Ordinis Fratrum Prædicatorum, Dissertationes Historicæ*). Ce budget finance aussi les frais ordinaires de la nouvelle communauté en Éthiopie et, approximativement, 20 % du coût du Chapitre Général.

124. La contribution des Provinces à la Curie est déterminée sur la base des données fournies par les syndics provinciaux en réponse au questionnaire économique qui leur est adressé en temps voulu. Les frais de formation et les aides à d'autres entités de l'Ordre sont exemptés de taxes. Nous devons reconnaître que la qualité des informations économiques fournies par les Provinces est très inégale ; il y en a même quelques-unes qui n'ont pas envoyé de rapport depuis un certain temps (l'absence de réponse, de la part de nombreuses entités, aux questionnaires envoyés en leur temps par la Curie, dans ce domaine comme dans d'autres, mériterait une remarque spécifique ^[68]). **On doit prendre au sérieux la sélection et la préparation des syndics provinciaux** si l'on veut promouvoir une bonne administration dans les différentes entités de l'Ordre.

125. La Curie administre **les Fonds dits Spéciaux**. Le **Fonds de Solidarité** a été créé du temps du frère Damian Byrne pour aider à la formation dans des régions où l'Ordre est particulièrement démuné. Pendant la crise économique de ces deux dernières années, ce Fonds a subi une diminution substantielle. Étant donné qu'un bon nombre d'entités de l'Ordre dépendent largement de ce Fonds, nous avons continué à les aider, bien que de manière beaucoup plus modeste. Il est nécessaire d'augmenter ce Fonds par de nouvelles contributions.

126. Le **Fonds Angelicum** n'est pas non plus sorti de la crise. De 2001 à 2003, il a sensiblement diminué. Cependant, la crise économique n'est pas la seule responsable de son déclin. Il faut mentionner également une somme très importante utilisée comme contrepartie à la donation faite par M. William Simon, pour la restauration de l'édifice n. 1/A du Largo Angelicum, la rénovation de la résidence des professeurs invités, la bibliothèque et, enfin, la création d'un Fonds pour les bourses d'étude.

127. L'Ordre a beaucoup d'autres besoins économiques qui ne peuvent être couverts par le Fonds de Solidarité. C'est pour cette raison qu'a été créé le **Fonds Saint-Dominique**, à partir d'un capital initial offert par un donateur anonyme. Le Fonds a augmenté, en grande partie grâce à des donations en provenance des monastères de l'Ordre (toujours très généreux). Ce Fonds a aidé le studentat d'Afrique du Sud, la province du Pérou qui a demandé de l'aide pour réparer une église conventuelle fortement endommagée par un tremblement de terre et pour parachever la maison du postulat, l'Institut Saint-Thomas de Kiev et une congrégation de Sœurs Dominicaines en Bolivie.

128. Le **Fonds pour les Moniales** a été constitué essentiellement par les apports des monastères qui ont été supprimés ou les produits de ventes de propriétés de certains Monastères et d'autres dons des Monastères au Maître de l'Ordre (dons faits spécifiquement pour ce Fonds ou sans destination particulière précisée par le monastère donateur). Une partie de ce Fonds est employé pour de nouvelles fondations de monastères (par exemple en Inde et au Vietnam). Il répond aussi à certaines demandes d'aide venant d'autres monastères (Afrique, Amérique Latine, Europe de l'Est, etc.).

129. L'*International Dominican Foundation* (IDF) a été créée en janvier 2001, dans le but de coordonner la recherche de fonds aux États-Unis et en Europe ^[69]. Il y a actuellement cinq projets prioritaires pour lesquels nous sollicitons des fonds : l'Université Pontificale Saint-Thomas d'Aquin à Rome, l'École Biblique de Jérusalem, l'Institut Dominicain d'Études Orientales du Caire (IDEO), le projet Renaissance – communauté internationale – de Bruxelles et l'Institut Saint-Thomas de Kiev. Pour aider l'Ordre dans cette campagne, nous avons sollicité les services d'une compagnie spécialisée ^[70].

VIII. Livre des Constitutions et Ordinations

130. Sans aucun doute, l'une des fonctions principales du Chapitre Général est de légiférer pour tout l'Ordre (en général ou en particulier, par des ordinations et/ou des constitutions selon notre tradition).

131. Fruit d'un processus de plusieurs années et plus spécialement du Chapitre Général de River Forest en 1968 ^[71], le LCO a 36 ans. Au long des 11 Chapitres Généraux successifs, les changements du LCO se sont succédés, conformément à notre tradition. Diverses lettres et commentaires de frères experts en la matière ont signalé quelques « incongruités » dans le texte actuel du LCO. De fait, les changements se succèdent en fonction des besoins de la mission de l'Ordre, parfois sans qu'il soit possible de faire une révision « totale » ou « globale » du texte.

132. À l'approche du Chapitre Général de Définites et pour vraiment faciliter son travail (aucune Commission ne peut se substituer au travail constitutionnel et constituant qui est propre au Chapitre Général), nous avons institué une petite commission « technique » pour réviser le texte et identifier quelque normes qui, éventuellement, se contrediraient ^[72]. La commission a produit un rapport simple, avec quelques suggestions. Ce rapport s'ajoute aussi aux documents préparatoires ^[73]. Je m'en remets à lui.

133. Le Chapitre Général de Bologne en 1998 a ordonné de préparer une nouvelle édition du LCO [74], et a déclaré que son titre serait : « *Liber Constitutionum et Ordinationum Fratrum Ordinis Prædicatorum* » ^[75]. Ceci ne signifie pas un changement du texte de nos Constitutions. Au contraire, c'est un titre plus conforme à la tradition dominicaine depuis la première édition imprimée de nos Constitutions en 1505 jusqu'à l'édition de 1954 inclusivement. Curieusement cette coutume a été interrompue en 1968 ^[76].

134. Le Chapitre Général, de par ses compétences ^[77], en particulier en matière législative ^[78], doit réviser les Ordinations faites par le Chapitre Général d'Oakland en 1989 en vue de leur éventuelle insertion définitive dans le LCO ^[79].

135. Après le Chapitre de Cracovie, si les définites y consentent, on pourrait publier une nouvelle édition du LCO. Comme pour la première édition, en 1969, je considère qu'elle devrait inclure la lettre de présentation du Maître de l'Ordre de l'époque, frère Aniceto Fernández, comme cela a été fait pour les éditions officielles de 1969, 1984 et 1986 ^[80].

IX. CONCLUSION

136. Ce n'est certes pas ici le lieu approprié pour décrire – par quelques touches rapides – la situation du monde auquel nous avons été envoyés prêcher l'Évangile de Jésus-Christ *in medio Ecclesiae*. Je crains que cette *relatio* ne nous ait entraînés seulement vers une vision de l'Ordre

exclusivement « centripète », regardant ou nous regardant, pour répondre aux questions « comment allons-nous ? », « comment nous améliorer ? » (J'imagine quelqu'un qui se regarde dans un miroir et en tire des conclusions sur son apparence). Comme je désirerais au contraire que ces pages incitent les capitulaires et tous les frères à un renouvellement dans un mouvement « centrifuge » qui, à son tour, permette de découvrir avec une plus grande clarté le « pour quoi sommes-nous faits ? » ! Quand le frère Vincent de Couesnongle ou le frère Damian Byrne visitaient les couvents dans les régions de mission, de nombreux frères venus de divers pays, leur exposaient leurs difficultés et –pourquoi pas ?- leur nostalgie du pays natal, de leurs familles et de leurs amis. Fidèles à saint Dominique, ces deux grands Maîtres avaient l'habitude d'insister alors sur l'importance du terminus ad quem de notre mission, par rapport au terminus a quo.

137. En effet, il serait important de regarder plutôt le monde et de **découvrir ce que le monde contemporain attend de nous**. Tandis que je termine ce texte, des épisodes d'une violence inouïe se manifestent et se succèdent chaque jour, jour après jour. Au temps des guerres mondiales on disait : « Le monde est en guerre ». C'était vrai. L'Europe en était le théâtre principal. Mais aujourd'hui je me demande et je demande à mes frères et sœurs : **le monde n'est-il pas en guerre aujourd'hui ?** Et alors, comment être prêcheurs de l'Évangile de Paix dans ce monde et par nos communautés ?

138. Je ne veux pas opposer les points de vue « centripète » et « centrifuge ». Les deux sont importants et se manifestent en une certaine tension constante. **Dans la vie dominicaine, nous vivons bien des fois certaines « tensions »**. Mais ce n'est pas un « mal » en soi ! Ce qui serait mauvais, ce serait de les opposer en une dialectique qui nous épuiserait et ne porterait pas de fruits de grâce et de vérité ! Les cordages qui font tenir une tente sont également tendus ; les câbles qui maintiennent une antenne émettrice ou réceptrice sont tendus eux aussi. Les éléments de notre vie dominicaine, vécus effectivement au quotidien, nous offrent des tensions que nous ne devons ni ne pouvons rejeter. Au contraire ! Ces éléments, solidement liés entre eux, harmonieusement équilibrés et se fécondant mutuellement, constituent, en leur synthèse, la vie propre de l'Ordre ; une vie apostolique au sens plein, dans laquelle la prédication et l'enseignement doivent jaillir de la contemplation ^[81].

139. Pour comprendre plus profondément la beauté de ce paysage dominicain, plusieurs provinces de l'Ordre, par l'intermédiaire de leurs Maisons d'Édition, ont accueilli une invitation à publier en un volume les messages les plus significatifs adressés à la Famille Dominicaine par les quatre derniers Maîtres de l'Ordre. Ce livre a été publié sous le titre : « **Louer, Bénir, Prêcher, Paroles de grâce et de vérité (1962 - 2001)** » ^[82]. Dans le même esprit, alors que nous célébrions les 800 ans du premier voyage de saint Dominique aux Marches, avec mes frères du Conseil Généralice, nous avons offert à tous les fils et filles de saint Dominique quelques **brèves sur l'itinérance dominicaine**, faisant ainsi écho à l'invitation de notre Père : « Marchons dans la joie et pensons à notre Sauveur » ^[83].

140. Un autre anniversaire significatif approche désormais : **le huitième centenaire de la fondation du Monastère de Prouilhe**, berceau de la Sainte Prédication aux commencements de notre Ordre. Nous devons le célébrer avec joie et espérance ! Comme le disait si bien le Chapitre Général de Providence : « *Notre mission de transmettre les fruits de la contemplation par la prédication et l'enseignement, ne peut être proprement vécue sans une juste référence à sa source originelle. Les fleuves d'eau vive ont besoin de la source profonde et secrète s'ils veulent continuer à communiquer la vie de Dieu à un monde assoiffé de Vérité* » ^[84].

141. Comme nous l'avons tous fait en entrant et en faisant profession dans l'Ordre des Prêcheurs, je demande une fois de plus la miséricorde de Dieu et celle des frères. Je mets en esprit mes mains dans celles de mes frères capitulaires. Je les prie de nous confirmer tous dans notre vie et dans notre mission.

142. Réjouissons-nous, travaillons pour arriver à la perfection, encourageons-nous les uns les autres, vivons dans la paix et l'harmonie. Alors le Dieu de l'amour et de la paix demeurera avec nous. Que la grâce du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communion de l'Esprit Saint demeurent avec nous (cf. 2Co 13, 11-13).

Fraternellement en Saint Dominique

Frère Carlos Alfonso Azpiroz Costa OP
Maître de l'Ordre

Rome, le 22 juillet 2004

Mémoire de sainte Marie-Madeleine, Apôtre des apôtres

Prot. 50/04/895 Krakow 2004

NOTES

[1] Cf. IDI n. 398 (2001), 407 (2002) et 417 (2003). Les chroniques de voyages publiées dans les IDI s'efforcent aussi de décrire la vie et la mission de l'Ordre dans différentes régions du monde. Ces chroniques sont spécialement destinées à nos sœurs contemplatives. Ce sont elles qui soutiennent – par leur prière et leurs sacrifices – la prédication des fils et des filles de saint Dominique depuis 1206.

[2] Cf. Liber de Instructione Officialium Ordinis Fratrum Prædicatorum in Constitutiones Fratrum Ordinis Prædicatorum, Éd. V. Bandello (1505) et Éd. A. Cloche (1690).

[3] LCO (éd. 1998) pp. 291-294.

[4] Cf. Fr. Buenaventura García de Paredes OP, Adnectenda Epistolæ Patris Generalis specialis sectio de Monialibus ac Sororibus Ordinis nostri (25.12.1926) in *Analecta* (1927) 122-127 ; Fr. Aniceto Fernández OP, *Litteræ ad Moniales O.P. – Litteræ ad Sorores OP* (12.11.1968) in *Analecta* (1969) 23-28.

[5] LCO n. 1 § IX, 141 ; Acta Capituli Generalis (ACG) Tallaght 1971 n. 122 ; ACG Madonna dell'Arco 1974 n. 224-226, 234 ; ACG Quezón City 1977 n. 65, 70, 72 ; ACG Walberberg 1980 n. 92 ; ACG Bologne 1998 n. 146-148 ; ACG Providence 2001 n. 416-421.

[6] Cf. LCO 415 § V.

[7] Cf. Documents envoyés au Chapitre [Codes : B. 1-6 respectivement].

[8] LCO 1 § II, citant le Prologue des Constitutions Primitives.

[9] Cf. USG 61° Conventus Semestralis, Laïcs et Religieux unis face aux défis du III^{ème} millénaire (2002) 83-92. Je considère que ce document pourrait être ajouté comme « Annexe » à la présente Relatio et donc aux Actes du Chapitre Général de Cracovie, car il résume et cite les textes de nombreux Chapitres Généraux.

[10] ACG Bologne 1998 n. 42.

[11] ACG Providence 2001 n. 435.

[12] Cf. ACG Bologne 1998 n. 77.

[13] Ce transfert a été officialisé par la signature de deux conventions : l'une avec la Province de France et l'autre avec le Couvent Saint-Jacques. Elles considèrent plusieurs points, en particulier les droits et obligations des membres de la Commission vis-à-vis de la communauté d'assignation, de leurs provinces d'affiliation, etc.

[14] On traitera plus loin des maisons sous la juridiction directe du Maître de l'Ordre.

[15] Cf. *Analecta* (1993) 309.

[16] Documents envoyés au chapitre [Code A.2].

[17] Votum du fr. M. J. Lagrange envoyé par écrit en 1907 à la Commission d'étude chargée d'élaborer la ratio studiorum ; cf. Bernard Montagnes, Perfil humano y espiritual del P. Lagrange in *Teología Espiritual* 131 (2000) 150.

[18] Cf. LCO 1 § VII.

[19] Cf. LCO 20.

[20] Cf. ACG Walberberg 1980 n. 17 C, 28 ; ACG Oakland 1989 n. 38, 70-71 ; ACG Mexico 1992 n. 36-3.3, 39, 40 ; ACG Caleruega 1995 n. 44 ; ACG Bologne 1998 n. 127 ; ACG Providence 2001 n. 272-275.

[21] Cf. LCO n. 6.

[22] Cf. LCO n. 7 §§ I-II, 40, 307, 311 § I. 1° et 3°, 312 § I ; ACG Providence 2001 n. 274.

[23] Cf. ACG Bologne 1998 n. 97.

[24] La Commission a également présenté son rapport. Cf. Documents envoyés au Chapitre [code B. 7].

[25] ACG Bologne 1998 n. 135-145 ; ACG Providence 2001 n. 284-290.

[26] ACG Providence 2001 n. 289.

[27] Documents envoyés au Chapitre [code C. 4]. Deux compléments sont ajoutés au rapport : l'annexe I présente le questionnaire envoyé à tout l'Ordre, les statistiques et les réponses au questionnaire ; l'annexe II fournit une série de « Documents d'étude » demandés à des experts en divers domaines.

[28] ACG Bologne 1998 n. 107-115.

[29] Cf. ACG Providence 2001 n. 352.

[30] Cf. LCO 440 et 443 § I ; Cf. ACG Rome 1983 n. 379 ; ACG Avila 1986 n. 275 et 278.

[31] Documents envoyés au Chapitre [Code C. 2].

[32] Cf. IDI 353. Écrite le 10 mai 1997. A partir de la figure de saint Dominique, homme de liberté et de gouvernement, la lettre traite des principes fondamentaux et des différents degrés du gouvernement dominicain.

[33] *Expositio Regulæ*, XVI in *Opera de Vita Regulari*, éd. J.J. Berthier I (Casali 1956) 72 ; cité in LCO 6.

[34] J'ajoute en annexe une liste synthétique des visites effectuées depuis le dernier Chapitre Général de Providence en 2001 et le mois de juillet 2004.

[35] Cf. LCO 257 § II.

[36] Je fais référence au « Projet » déjà mentionné, au Vicariat de la Province de Bétique et au Vicariat de la Province du Rosaire.

[37] Cf. ACG Bologne 1998 n. 47.

[38] Cf. ACG Walberberg 1980 n. 36.

[39] Cf. ACG Rome 1983 n. 123 b.

[40] Cf. LCO 400.

[41] Cf. en particulier LCO 374.

[42] Cf. LCO 261 § I, 1° et 264.

[43] Cf. LCO 271 § I.

[44] Cf. ACG Rome 1983 n. 123 b.

[45] Cf. LCO 253-255.

[46] Cf. LCO 390-395.

[47] Cf. ACG Bologne 1998 n. 180-191.

[48] Cf. ACG Bologne 1998 n. 254 ; LCO n. 256-bis.

[49] Cf. ACG Providence 2001 n. 461-468.

- [50] Cf. ACG Rome 1983 n. 125.
- [51] Cf. ACG Providence 2001 n. 460, 496 et 508 ; LCO 391, 6°.
- [52] Cf. LCO 291 et 420.
- [53] Declaratio circa LCO 391, 6° - Romæ, 24 maii 2002 – Prot. 50/02/225 LCO.
- [54] Cf. Analecta 98 (1990) 108-113.
- [55] Cf. ACG Madonna dell'Arco 1974 n. 248-252 ; ACG Quezón City 1977, Relatio de Statu Ordinis I.I.
- [56] ACG Providence 2001 n. 141.
- [57] ACG Providence 2001 n. 239.
- [58] ACG Providence 2001 n. 240.
- [59] Angelicum 81 (2004) fasciculus 2, 478 p.
- [60] ACG Bolognc 1998 n. 83.
- [61] ACG Caleruega 1995 n. 160.
- [62] Cf. LCO 400 et 401 § II.
- [63] L'université a des Statuts propres, approuvés par le Saint-Siège, et révisés selon la Constitution Sapientia Christiana.
- [64] Cf. ACG Providence 2001 n. 176.
- [65] Cf. ACG Bologne 1998 n. 204.
- [66] Cf. ACG Providence 2001 n. 265 et 267.
- [67] Pour plus de détails, cf. le Rapport du Syndic de l'Ordre. Documents envoyés au Chapitre [Code B. 13].
- [68] Je pense aussi aux questionnaires envoyés par les Commissions au sujet des « Frères Coopérateurs » et de la « Profession solennelle – voix active et voix passive », etc.
- [69] Cf. ACG Providence 2001 n. 388-392.
- [70] Community Counseling Services (CCS).
- [71] Cf. Document du 1er novembre 1968 du fr. Aniceto Fernández présentant l'édition officielle du nouveau LCO (cet important document a été publié dans les éditions officielles du LCO, 1984 et 1986).
- [72] Membres : fr. Joseph Nguyen Thang (Procurator Generalis) ; fr. Dietmar T. Schon et fr. Konštanc M. Adam (Priores Provinciales) ; fr. Mark de Caluwe et fr. Philippe Toxé (Periti).
- [73] Documents envoyés au chapitre [Code D. 2]. Compte rendu de la commission technique sur le LCO (Rome, Sainte-Sabine, 9-11 février 2004).
- [74] ACG Bologne 1998, n. 203.
- [75] ACG Bologne 1998, n. 291.
- [76] Constitutiones Fratrum Ordinis Prædicatorum : éd. V. Bandello (1505) et éd. A. Cloche (1690) ; Constitutiones Fratrum S. Ordinis Prædicatorum éd. A. V. Jandel (1867 et 1872) ; éd. J. M. Larroca (1886) ; éd. S. M. Gillet (1932)

et 1954). Liber Constitutionum et Ordinationum Ordinis Fratrum Prædicatorum [éd., A. Fernández (1969) ; éd. D. Byrne (1984 et 1986)].

[77] Cf. LCO 405.

[78] Cf. LCO 275 § I, 1-2 ; 276 § I ; 277 ; 283 ; etc.

[79] Cf. LCO 285 § I.

[80] Malheureusement, ce ne fut pas le cas pour la dernière édition de 1998.

[81] Cf. LCO 1 § IV in fine.

[82] Par ordre de parution : Editorial San Esteban de la province d'Espagne (langue espagnole) ; Les Éditions du Cerf de la Province de France (langue française) ; Edizioni Studio Domenicano de la province Saint-Dominique en Italie (langue italienne) et Dominican Publications de la Province d'Irlande (langue anglaise).

[83] Lettre à l'Ordre du 24 mai 2003, in IDI n. 413.

[84] ACG Providence 2001 n. 300.

II. L'annonce de l'Évangile dans l'Ordre des Prêcheurs

L'Ordre des Prêcheurs (Dominicains) « fut dès l'origine spécifiquement institué pour la prédication et le salut des âmes »¹. Aussi les fils et les filles de saint Dominique se vouent-ils à l'Église universelle d'une façon nouvelle en se consacrant totalement à l'évangélisation de la Parole de Dieu en son intégrité² à tous les hommes et les femmes, à tous les groupes et à tous les peuples, croyants et non croyants, et surtout aux pauvres³. Nous sommes conscients que l'histoire et le monde actuel sont le lieu où se joue le salut. C'est pourquoi, attentifs à la dynamique de la société moderne, nous insistons sur la nécessité de fonder notre prédication sur les nouveautés et les réalités que les hommes et les femmes présentent chaque jour à la foi chrétienne. En lisant les Actes des récents chapitres généraux nous pourrions esquisser ce que sont les nouveaux « aréopages » ou « frontières » auxquels nous sommes appelés ; quelles sont les priorités de l'Ordre et comment se caractérise notre annonce de l'Évangile.

I. La mission de l'Ordre depuis ses origines : « mission sans frontières »

La force du caractère missionnaire et évangéliste de l'Église, affirmée dans Vatican II, dans *Evangelii Nuntiandi* –que le fr. Damian Byrne appelait « la charte du prêcheur »⁴– confère une singulière actualité au projet constitutif de Dominique. C'est à toute la Famille dominicaine, « hommes et femmes ensemble dans la mission »⁵, qu'incombe la responsabilité de rendre ce projet contemporain et de mettre en œuvre la mission spécifique de l'Ordre au sein du monde. Différents traits caractérisent la mission dominicaine depuis ses origines :

La mission de l'Ordre a été et doit continuer d'être une mission par-delà les frontières⁶.

Cette mission se situe (selon le terme du frère Pierre Claverie OP, évêque d'Oran en Algérie, assassiné en 1996) sur les « *lignes de fractures* » de l'humanité, qui parcourent un monde marqué par la globalisation, et frappé si souvent par l'injustice et la violence des conflits raciaux, sociaux et religieux⁷.

Elle exigeait et exige encore de la communauté dominicaine l'attitude et la pratique de *l'itinérance*, la mobilité, le déplacement permanent vers les nouvelles frontières que nous indiquent les priorités de notre mission.

II. Les frontières que nous sommes appelés à évangéliser :

1. La frontière entre la vie et la mort : le grand défi de la justice et de la paix dans le monde

Les problèmes les plus dramatiques et les plus urgents du monde contemporain sont de type historique. Ils sont en lien avec les systèmes, les structures, les pratiques sociales, politiques et économiques qui placent un grand nombre de personnes entre la vie et la mort. C'est pourquoi l'engagement pour la justice et la paix –analyse, réflexion, action solidaire– est un critère de vérification de la mission dominicaine, et doit accompagner tout domaine ou toute modalité de notre prédication. Les exemples de Bartolomé de Las Casas, Antonio de Montesinos, Pedro de

¹ *I^{re} Constitutiones OP, prologus*

² Cf. *Liber Constitutionum et Ordinationum* (LCO) 1 § I et III

³ Cf. LCO 98

⁴ Damian Byrne, « *In Mission Together* » (10.11.1990), *Informationes Dominicanæ Internationales* (IDI) 283 (Decembris 1990) 165

⁵ Cf. *Acta Capituli Generalis* (ACG) Bologna (1998) n. 34

⁶ Cf. ACG Ávila (1986) n. 22 ; cf. ACG Bologna (1998) n. 33

⁷ Cf. ACG Bologna (1998) n. 33

Córdoba en Amérique latine, tout comme celui de Domingo de Salazar en Orient et l'œuvre de Louis Joseph Lebreton à notre époque sont éclairants.

2. La frontière entre l'humain et l'inhumain : le grand défi des marginaux

La structure marginalisante de la société actuelle génère un nombre de plus en plus élevé de marginaux, qui se trouvent à la frontière d'une vie inhumaine ou infrahumaine. Parmi les catégories de marginaux on trouve de nombreux peuples qui souffrent à la fois d'une pauvreté matérielle et d'une marginalisation culturelle, sociale, économique et politique. Il y a, aujourd'hui encore, sous des formes différentes, des victimes de « l'apartheid » : immigrés, dissidents, ouvriers, femmes, handicapés, jeunes, personnes âgées. Leurs situations sont des signes manifestes de l'absence du Royaume de Dieu et par là même un défi prioritaire pour notre réflexion, notre étude, notre évangélisation. La mission de la communauté dominicaine est d'inaugurer et de montrer un nouveau modèle de communion et de partage entre les peuples.

3. La frontière chrétienne : le défi des religions universelles

Les traditions religieuses universelles partagent avec nous une expérience de Dieu. L'hindouisme, le bouddhisme, le judaïsme, l'islam se situent cependant en-dehors de la frontière de l'expérience chrétienne de Dieu. Certaines de ces traditions religieuses exercent une forte influence sur l'homme contemporain. Le dialogue avec les autres religions remet en question les conceptions traditionnelles de la mission évangélisatrice de l'Église, de même que les attitudes et les modèles d'évangélisation dépourvus d'authenticité. Ce dialogue doit être à la fois analytique et autocritique ; il suppose une attitude d'écoute et une présence inculturée, exempte de toute trace de colonialisme, impérialisme, fanatisme. L'idéal de Dominique était de porter sa mission au-delà des frontières du christianisme établi, chez les Cumans (c'était son rêve). L'emplacement des couvents dans les villes et la présence des frères dans les universités, pour le dialogue interculturel et interreligieux, font de ce défi une priorité de l'évangélisation dominicaine.

4. La frontière de l'expérience religieuse : le défi des idéologies séculières

L'homme et la femme d'aujourd'hui souffrent intensément d'une situation paradoxale : carence de religion mais nostalgie du religieux. Les idéologies séculières expliquent en partie cette carence et mettent en question les vieux modèles de transmission du message du Christ. Nombre de questions posées par la pensée contemporaine restent encore sans réponse. Toutes contiennent une interrogation sur l'homme et son avenir et un questionnement critique sur la vérité. L'athéisme, l'incroyance, la sécularisation, l'indifférence, la laïcité sont des questions très proches de ces idéologies. Le dialogue avec ces dernières peut apporter un correctif critique aux diverses présentations du fait religieux et chrétien et, en même temps, il ouvre un champ prioritaire à l'évangélisation dominicaine. Les origines de l'histoire dominicaine nous ont enseigné une leçon importante dans cette capacité de l'Ordre à instaurer un dialogue entre le message du Christ et les diverses cultures, classiques ou naissantes. En sont des exemples : saint Dominique, qui incorpora l'étude à son projet constitutif ; Thomas d'Aquin au XIII^{ème} siècle ; les professeurs et théologiens dominicains du XVI^{ème} siècle ; les théologiens dominicains du Concile Vatican II. La théologie a été créative et prophétique dans la Famille dominicaine dans la mesure où elle s'est laissée interpeller par ces courants culturels. Elle a été vivante dans la mesure où elle a pris pour point de départ les *quæstiones disputatæ* les plus récurrentes et pressantes de chaque époque⁸.

⁸ Cf. ACG Providence (2001) n. 111

5. La frontière de l'Église : le défi des confessions non catholiques et des autres mouvements religieux

La pluralité des confessions est un scandale pour les croyants et les non-croyants. Les richesses recelées dans les différentes traditions chrétiennes sont une invitation au dialogue œcuménique et à la réconciliation. La réflexion théologique de l'Ordre, fidèle à sa tradition, veut relever ce défi. Avec diverses nuances, la frontière de l'Église traverse aussi le phénomène des « nouvelles options religieuses ». Dans certains pays et régions du monde, la présence grandissante de ces « mouvements » constitue un défi à l'évangélisation. Rien ne sert de simplement dénoncer et d'user de l'anathème. L'idéal premier de Dominique fut de porter la mission par-delà les frontières de la « chrétienté ». Les besoins immédiats de l'Église l'en empêchèrent et il réalisa sa mission au milieu des hérétiques, à la frontière de l'Église. C'est d'eux qu'il apprit beaucoup de choses et c'est chez eux qu'il prit son modèle de vie évangélique et apostolique. Sans relâche il dialoguait avec eux. Et c'est par le témoignage de sa fidélité à l'Église et de sa communion avec elle qu'il les interpella.

III. Priorités de l'Ordre correspondant à ces frontières :

Dans l'Église, l'Ordre des Prêcheurs participe à la vie apostolique : il doit toujours être en acte de mission, et se situer aux frontières. La priorité des priorités est pour nous la prédication, « *en nous députant totalement à l'évangélisation de la parole de Dieu* »⁹ en son intégrité. Pour réaliser cette finalité, l'Ordre a réaffirmé toutes ces dernières années quatre priorités¹⁰.

Ces priorités ne peuvent être séparées les unes des autres ni aucune d'elles préférée au détriment des autres, elles s'appellent plutôt les unes les autres, car toutes répondent de manières diverses aux besoins les plus pressants des gens d'aujourd'hui, en ce qui concerne la prédication de la Parole de Dieu¹¹. Ces priorités ne constituent pas non plus une nouveauté : elles sont entièrement reliées au charisme et à la tradition vivante de l'Ordre, dans la vie de saint Dominique, dans la vie des frères du XIII^{ème} siècle, chez les frères du XVI^{ème} siècle débarqués en Amérique et en Extrême Orient, à l'époque moderne. Les quatre priorités apostoliques sont toujours le fruit de notre grâce originelle¹². Ce sont :

1. La catéchèse dans un monde déchristianisé : c'est le monde de ceux qui ont grandi dans le contexte d'une tradition chrétienne mais, de fait, vivent en marge ou en-dehors, indifférents ou hostiles à la communauté visible des croyants. Cette catéchèse sera pascale, appel à la conversion personnelle, participation à la transformation du monde ; elle assurera aussi la promotion des ministères laïcs.

2. L'évangélisation dans la diversité des cultures : elle est orientée vers une recherche philosophique et théologique sur les cultures, les systèmes intellectuels, les mouvements sociaux, les traditions religieuses à l'œuvre « hors du christianisme historique ». L'Ordre est appelé à servir l'avènement d'une nouvelle manière d'être chrétien dans les différents continents ; les communautés locales doivent ressentir les choses avec les gens, dans une attitude positive de dialogue et d'appréciation de leurs valeurs culturelles.

⁹ Honorius III, ad omnes praelatos Ecclesiae, die 4 februarii 1221 ; cf. *Liber Constitutionum et Ordinationum* n. 1 *Constitutio Fundamentalis* § III

¹⁰ Cf. ACG : Quezón City (1977) n. 15 ; Walberberg (1980) n. 17 b ; Roma (1983) n. 28 ; Ávila (1986) nn. 22 et 28 ; Oakland (1989) nn. 68-69 ; México (1992) n. 51 ; Caleruega (1995) nn. 20-39

¹¹ Cf. ACG Oakland (1989) n. 68, 3

¹² Cf. ACG Walberberg (1980) n. 17 ; Oakland (1989) n. 68, 4

3. La justice et la paix : analyse critique des origines, des formes et des structures de l'injustice dans les sociétés contemporaines ; praxis évangélique pour la libération et la promotion intégrale de l'homme et de la femme. Pour devenir des signes prophétique en ce monde, les actions pour la justice et la paix doivent être intégrées dans les projets des communautés locales, provinciales, régionales ; elles doivent se fonder sur l'analyse de la réalité, et sur les sources bibliques et théologiques ; elles doivent assurer leur appui aux frères et sœurs qui participent, parfois au risque de leur vie, aux associations et mouvements qui promeuvent la dignité humaine.

4. La communication humaine à travers les médias, dans la prédication de la Parole de Dieu. Les médias nous ont révélé avec une évidence absolue « le drame de notre époque » : la fracture entre la culture humaine et le message évangélique, entre parole humaine et parole de foi (*Evangelii Nuntiandi* 20) ; les médias constituent aujourd'hui l'outil privilégié pour doter la proclamation active de l'Évangile en son intégrité d'une parole intelligible et d'une efficacité culturelle. Nous voici aujourd'hui immergés dans un monde où toute personne humaine peut, par la communication, porter la vie ou la mort. Il s'agit là d'un phénomène où seuls des acteurs interviennent, sans spectateurs aucuns. La vocation de l'Ordre nous appelle à devenir prêcheurs, c'est-à-dire des communicateurs avec certaines caractéristiques : conviction, nouvelle vision, liberté.

IV. Caractéristiques de la prédication et attitudes du prêcheur

L'évangélisation à ces frontières et selon ces priorités prend certaines caractéristiques et requiert certaines attitudes personnelles et communautaires¹³ :

1. La prédication théologique

Elle implique une ouverture totale à la vérité intégrale, d'où qu'elle vienne¹⁴. Cela exige une réflexion profonde et une disponibilité au dialogue (œcuménique, interreligieux, culturel)¹⁵. Notre prédication s'est toujours appuyée sur une **étude** approfondie et scientifique de la théologie. « Notre étude doit viser principalement, ardemment et avec le plus grand soin à ce que nous puissions être utiles à l'âme du prochain »¹⁶. Dès lors, l'étude est étroitement liée à la mission apostolique de l'Ordre et à la prédication de la Parole de Dieu. Se consacrer à l'étude c'est répondre à un appel « à cultiver l'inclination des hommes vers la vérité »¹⁷. Saint Dominique encourageait ses frères à être utiles aux âmes par la compassion intellectuelle, en partageant avec eux la *misericordia veritatis*, la miséricorde de la vérité¹⁸. Les crises du monde actuel, le scandale de la pauvreté de plus en plus grande et de l'injustice de plus en plus répandue, la confrontation des différentes cultures, le contact avec les populations déchristianisées, tout est défi pour nous. Notre pratique de la réflexion théologique doit nous préparer à pénétrer au plus profond la signification de ces faits dans le mystère de la Divine Providence. La contemplation et la réflexion théologique nous permettent de chercher les moyens les plus adaptés à la prédication actuelle de l'Évangile. C'est la voie authentique pour que notre prédication soit celle de la vérité doctrinale et non l'exposé abstrait et intellectuel d'un système.

¹³ Cf. ACG México (1992) n. 51

¹⁴ Cf. ACG Bologna (1998) n. 33

¹⁵ Cf. ACG Caleruega (1995) n. 20, 10-13

¹⁶ *I^{re} Constitutiones OP, prologus* ; LCO 77 § I

¹⁷ Cf. LCO 77 § II

¹⁸ Cf. ACG Providence (2001) nn. 104-117

2. La prédication compatissante

Elle exige une attitude de compassion profonde envers les personnes, en particulier envers celles qui se trouvent « en marge ». Seule la compassion peut compenser notre aveuglement de sorte que nous puissions voir les signes des temps. La compassion nous rend humbles dans notre prédication –or c'est l'humilité qui nous dispose à écouter et à parler, à recevoir et à donner, à nous laisser influencer, à être évangélisés et à évangéliser. Cette compassion et cette humilité ne naissent que d'une union profonde avec Dieu dans le Christ. Nous sommes unis avec Dieu lorsque nous imitons la compassion et l'humble service du Christ. Compassion et humilité sont les sources d'où émane la connaissance des signes des temps, empreinte de prière et de contemplation : nous contemplons Dieu, qui s'est révélé à nous à travers les Saintes Écritures et qui manifeste sa volonté dans les signes des temps.

3. La prédication inculturée et incarnée

Elle exige une profonde sensibilité aux différentes conceptions de la réalité données par les autres religions, les autres cultures, les autres philosophies (incarnation et inculturation). Il y faut une éducation, pour accepter d'attendre, d'être enseignés, de se convertir, d'être partie prenante, pour assumer en solidarité et contribuer à purifier et élever ce que nous découvrons dans ces religions, cultures, philosophies.

4. La prédication prophétique

C'est la proclamation non pas de notre connaissance mais de la Parole du Dieu vivant et porteur de vie, l'annonce de l'Évangile révélé, en son intégrité, contenant les paroles de la vie éternelle. Sans oublier l'analyse soigneuse des « signes des temps », qui procède de principes surnaturels et est éclairée par la prière. Pour discerner les signes des temps nous devons être attentivement à l'écoute du cri des pauvres, des opprimés, des marginaux, des torturés, et de tous ceux qui sont persécutés pour des motifs raciaux, religieux, parce qu'ils ont dénoncé l'injustice.

5. La prédication dans la pauvreté

La pauvreté n'est pas seulement une sorte d'abnégation de soi-même, elle est aussi le témoignage et le juste moyen d'où notre prédication tient sa force : la pauvreté est le signe de son authenticité et de sa sincérité. Nous vivons dans un monde où la division entre riches et pauvres se creuse sans cesse –entre pays riches et pauvres, comme entre individus, et entre groupes. En outre, les pauvres ont aujourd'hui une meilleure connaissance et conscience des structures nationales et internationales qui sont cause de cet état d'asservissement et de pauvreté. Si, dans un monde tel que celui-ci, nous nous présentions comme vivant davantage avec les riches qu'avec les pauvres, notre prédication ne serait pas digne de foi¹⁹.

6. La prédication itinérante

Nous sommes des hommes et des femmes en mouvement²⁰. L'itinérance est avant tout un concept spatial, qui implique d'être prêt à voyager, mais notre prédication requiert cette mobilité de bien d'autres façons : sociale, culturelle, idéologique et économique. Cet aspect de la spiritualité dominicaine doit façonner toute notre vie et se nourrit de diverses expériences bibliques de l'Ancien Testament et de Jésus même, « Chemin » que Dominique a voulu suivre, en véritable homme d'évangile.

7. La prédication communautaire

¹⁹ Cf. ACG Caleruega (1995) n. 20.8

²⁰ Cf. ACG Caleruega (1995) n. 20.9

Notre prédication n'est pas le fait solitaire d'individus isolés : elle requiert une disposition à coopérer, travailler en équipe, soutenir l'effort des autres en montrant son intérêt, en encourageant et en aidant effectivement. Ces attitudes s'enracinent dans les éléments essentiels de notre vie dominicaine : vie commune, prière contemplative, étude assidue, communauté fraternelle, consécration par les vœux. La communion et la mission universelle de l'Ordre configurent aussi notre gouvernement où domine la collaboration organique et équilibrée de toutes les parties dans la visée de la fin de l'Ordre. Ce gouvernement communautaire à sa façon est particulièrement apte à promouvoir l'Ordre et le rénover régulièrement²¹.

8. La prédication partagée : la Famille dominicaine

L'Ordre est né comme Famille²². Frères, moniales contemplatives, religieuses, membres des instituts séculiers et des fraternités laïques et sacerdotales, d'autres groupes associés d'une manière ou d'une autre à l'Ordre²³ (entre autres : le Mouvement international des jeunes dominicains –MIJD²⁴– ; le Volontariat dominicain international –VDI²⁵–) : nous nous inspirons mutuellement dans le charisme de Dominique. Ce charisme est un et indivis : la grâce de la prédication²⁶. C'est une prédication partagée avec nos frères et sœurs de l'Ordre qui vivent le même sacerdoce commun de par leur baptême et qui sont consacrés de par leur profession religieuse et leur engagement au sein de la même mission²⁷. La manifestation la plus achevée de notre identité d'ensemble est notre collaboration mutuelle. Cette collaboration recouvre la prière commune, l'élaboration de projets et de décisions en commun, une mise en acte commune de ces projets, dans une complémentarité faite de réciprocité et d'égalité. Ces projets touchent des champs d'action comme les ministères liés à la prière, la prédication, l'enseignement, les responsabilités pastorales, la justice et la paix, les médias, la recherche, la rédaction de textes ou de livres, mais aussi bien la promotion des vocations et la formation²⁸.

Conclusion :

Ces frontières, priorités et caractéristiques de notre annonce de l'Évangile ne sont pas de « nouveaux devoirs » qui viendraient s'ajouter à d'autres en une sorte d'« impératif catégorique » ou comme une « nouvelle mode » chassant celle d'hier. Au contraire, elles tracent un chemin de joie et de liberté, elles expriment la vocation de tous ces hommes et ces femmes qui ont donné et donnent leur vie, reprenant à leur compte les paroles de l'apôtre :

« *Oui, malheur à moi si je n'annonçais pas l'Évangile !* »

(1 Corinthiens 9, 16).

Rome, le 7 novembre 2002

Fête de tous les saints et les saintes de l'Ordre

fray Carlos A. Aspiroz Costa OP

²¹ Cf. ACG Ávila (1986) n. 22 II, 6 ; cf. LCO I § VII

²² Damian Byrne, « *In Collaboration Together* » (17.05.1991), IDI n. 289 (Junii 1991) 82 ; cf. ACG Tallaght (1971) n. 122 ; ACG Quezón City (1977) nn. 64-65 ; ACG México (1992) n. 116 ; ACG Bologna (1998) n. 148, 3

²³ Cf. ACG Roma (1983) nn. 284-285 ; ACG Ávila (1986) n. 85 b.

²⁴ Cf. ACG Bologna (1998) nn. 160-165 ; ACG Providence (2001) nn. 447-449

²⁵ Cf. ACG Bologna (1998) nn. 166-170 ; ACG Providence (2001) nn. 450-451

²⁶ Cf. ACG Providence (2001) n. 415

²⁷ Cf. ACG Bologna (1998) n. 33

²⁸ Cf. ACG Bologna (1998) n. 34

III. « Obéissance jusqu'à la mort : la liberté engagée dans la mission »

Quand le Maître de l'Ordre m'a invitée à parler au Chapitre de « l'obéissance jusqu'à la mort », il m'a demandé que mes réflexions constituent un moment de contemplation du sens de notre vœu, un mouvement d'inspiration qui pourrait trouver, dans la réflexion suivante, sa réponse la plus pratique et la plus communautaire.

Mais bien sûr, quels propos tenir sur l'obéissance que nous ne les ayons déjà entendus ? Plus encore, comment envisager la question de l'obéissance jusqu'à la mort en ce moment de l'histoire où la mort et tout ce qui connote effort et renoncement est repoussé au fond de notre cœur ? Car nous sommes tous d'accord sur la théorie mais quand il s'agit de la vivre, nous trouvons mille et une raisons sur notre chemin et dans notre tête pour l'adapter et l'adoucir. La théorie est-elle donc quelque chose d'irréel ? Nous laissons aux philosophes le soin de répondre même si cette réponse ne manque pas d'importance vu le faible impact que les documents émanant de la réflexion communautaire ont sur la vie réelle.

Je dois avouer que, au fur et à mesure que j'écrivais et réfléchissais sur cette question, j'avais l'impression que ce discours était trop dur pour être écouté. Bien sûr, reste toujours la consolation de penser que Jésus a connu la même situation dans sa propre chair après l'un de ses discours à Capharnaüm, comme en témoigne Saint Jean « En l'entendant, beaucoup de ses disciples lui dirent <Ce langage est rude. Qui peut l'écouter ?> » (Jn 6,60) . Mais c'est ainsi et je ne crois pas que si nous qui nous appelons l'Ordre de la Vérité nous puissions rabaisser le niveau des exigences au point de les accommoder à notre bon plaisir ou de faire en sorte qu'elles sonnent bien à nos oreilles. Il se peut que l'un ou l'autre pense : il nous reste toujours le recours à la dispense, n'est-ce pas ? Je vous invite à ne pas recourir seulement à la dispense mais aussi à la bonne humeur et aux envies de vivre que nous portons tous au fond de nous car l'obéissance doit être envisagée avec sérieux et non avec tristesse ou chagrin et, à coup sûr, non pas comme un chemin de sujétion, de mort et de souffrance dépourvu de sens ou porteur d'une valeur ascétique négative. Il faut découvrir en elle toute la vie, la lumière et l'amour qu'elle recèle.

Le schéma que je vais suivre est un schéma classique qui n'a assurément rien d'original. Dans un premier temps, nous approfondirons le sens qui se cache dans l'expression « obéir jusqu'à la mort » pour nous intéresser ensuite à la personne de Jésus comme modèle d'obéissance et conclure sur nous-mêmes à la suite de l'obéissance du Christ.

1. Obéissance jusqu'à la mort : Qu'est-ce que cela signifie ?

Jusqu'à quand promettons-nous obéissance ou jusqu'où doit aller notre obéissance ?

La première question que nous devons nous poser porte sur le sens de ces mots. Voulons-nous dire que nous promettons obéissance pour le reste de notre vie, considérant alors la mort seulement comme une référence temporelle ? Ou voulons-nous dire plutôt que nous promettons de placer notre vie sous le signe de l'obéissance, avec tout l'éventail de sens et de valeurs que possède notre existence, de sorte que la mort en acquière une dimension de plus grande intensité et un surcroît de sens ?

Faire profession jusqu'à la mort c'est insérer notre consécration dans ce qui est définitif ; ce n'est pas manifester le désir d'arriver jusqu'à la fin mais c'est dire ce que nous serons, à partir de maintenant et à jamais. Car la mort fixe l'être humain dans son destin, la marque du sceau de l'irrévocabilité. La mort, en tant que réalité, unit tout le passé, le présent et le futur de l'être humain. Le passé et le futur parce que notre temps trouve là son terme, désormais il n'y a plus

de futur à envisager et le passé est achevé. Il ne nous reste que le présent, un présent qui sera éternel. C'est par conséquent consacrer tout ce que nous avons été et sceller notre futur, savoir que allons vivre dans l'éternel présent de l'obéissance.

Promettre obéissance jusqu'à la mort n'est pas seulement une référence temporelle, c'est faire de la mort le témoin de notre engagement et de notre existence de consacrés. Sceller définitivement notre vie. Savoir qu'il n'y a pas de marche arrière. Qu'à partir de ce moment-là nous n'avons plus d'autre solution que de vivre dans l'obéissance et que celle-ci ne se réduit pas à l'espace-temps qui précède la mort physique mais qu'elle a son origine et son but ailleurs, qu'en définitive ma vie n'est plus à moi mais à un Autre, qu'elle est un don éternel parce qu'elle ne s'épuise pas en elle-même.

Nous ne pouvons pas non plus oublier que nous prononçons ces mots dans le cadre d'une Eucharistie, juste avant l'offertoire et que c'est précisément près de l'autel que nous faisons profession. Cela n'est pas pour que la célébration soit plus jolie ou plus émouvante. Tout cela n'est pas vide de sens, mais fait de nous des victimes qui nous unissons au Christ pour le salut du monde. Ce jour-là, nous mourons. Qu'on l'appelle mort sacramentelle, spirituelle, ou que chacun lui donne le nom qui l'exprimera le mieux. Mais, ce jour-là, nous nous unissons définitivement à la mort du Christ et nous inaugurons une manière nouvelle et définitive d'être et d'exister par laquelle nous donnerons tout. Aucun recoin de notre âme ne nous appartient. Nous avons tout remis, on peut donc tout nous demander, y compris notre vie. Par conséquent parler d'obéissance jusqu'à la mort n'est pas seulement affaire de temps, même si celui-ci y est inclus, mais aussi d'intensité et de sens, de savoir jusqu'où nous sommes capables d'aller dans notre vie d'obéissance.

Obéissance et mort sont-elles liées au péché ?

En outre, réunir l'obéissance et la mort en une seule phrase est une combinaison dangereuse et pas toujours facilement acceptable en raison du lien que l'une et l'autre ont avec le péché. S'il est une constante qui revient souvent dans la Sainte Écriture c'est que c'est par la désobéissance de l'homme que le péché et la mort sont entrés dans le monde.

Dans l'être humain est inclus le désir de transcender ses limites, ses propres frontières. Le désir de franchir les obstacles, d'être plus. Un désir légitime et qui nous habite tous. Mais la grande tentation se situe au niveau des modalités mises en œuvre pour y parvenir. Ou bien on est dans la réception d'un don gratuit qu'on accueille dans l'obéissance en trouvant sa nourriture dans l'arbre de la vie qui est au centre du jardin, c'est à dire en Dieu lui même, centre de sa propre existence et source de notre vie, ou bien on procède à la façon d'une conquête personnelle et d'une promotion autonome, désobéissant à l'ordre de Dieu en mangeant de l'arbre du bien et du mal.

L'être humain est appelé à vivre et à exister dans l'obéissance au donateur de la vie, à Dieu. Mais il s'est laissé entraîner par la grande erreur de considérer cette obéissance comme une limite à sa propre liberté. L'erreur d'une image déformée d'un Dieu ayant peur de sa créature. L'erreur d'une image déformée de la créature elle-même qui se voit invitée à l'auto affirmation, au-delà de ses propres possibilités.

Telle est la raison du péché du monde. Un péché qui sépare l'homme de Dieu, des autres hommes et même de la terre. Désormais tout ne sera que tourment. Chercher Dieu et entrer en contact avec Lui sera un tourment. Rencontrer d'autres êtres humains sera un tourment (qu'on vienne nous dire le contraire à nous qui vivons en communauté). Extraire le fruit et la vie de la terre sera un tourment

Cette rupture générée par le péché nous l'expérimentons tous de façon tragique par la mort ; en effet la mort nous sépare des êtres que nous aimons, elle nous sépare de la terre alors que,

paradoxes de la vie, nous allons nous trouver en son sein et elle nous conduit vers un lieu où, dit-on, Dieu est ; mais au sujet duquel nous pouvons avoir quelques doutes, comme l'exprimait un homme qui était en train de mourir : « je m'en vais vers la maison du Père ; mais, attention, on n'est nulle part aussi bien que chez soi ».

Cette réalité qui est racontée dans la Genèse est toujours présente dans notre vie. Nous sommes toujours fortement tentés de considérer notre obéissance et notre mort comme un « mal » dont l'acceptation suppose un grand sacrifice.

Il se peut que l'un d'entre vous se demande à quoi bon ce discours sur le péché originel quand il s'agit de dire quel est le sens du vœu d'obéissance jusqu'à la mort. Le point d'ancrage se trouve dans notre charisme de dominicains : « prêcher pour le salut de l'homme ». Car notre prédication ne consiste pas seulement à parler, mais à faire de notre vie un espace de salut pour l'être humain. Nous nous sommes consacrés au Christ pour faire en sorte que la vie donnée par le Christ à l'humanité se répande à travers nous à tous les hommes et à notre monde. Le Christ, présenté comme le nouvel Adam, nous invite, comme le dit Saint Paul, à compléter en notre chair ce qui manque à ses épreuves (Col 1,24) et, si la désobéissance a introduit dans le monde le péché et la mort, notre obéissance, passant par la mort, peut être chemin de salut non seulement pour nous mais aussi pour nos frères.

C'est à dire que nous devons être responsables face à l'exigence de notre vocation et de la mission à laquelle nous sommes appelés. Notre vie est consacrée au service du salut de l'humanité et nous devons prendre la mesure du poids de cette exigence dans la mesure où nous ne devons pas considérer seulement notre propre salut mais avoir conscience qu'à travers nous, les autres aussi sont sauvés.

Quand elles parlent de l'obéissance, les constitutions de l'Ordre disent que, par ce vœu, nous imitons d'une manière particulière le Christ qui s'est toujours soumis à la volonté du Père pour donner la vie au monde.

C'est pourquoi même si cela paraît excessivement dit et connu, nous ne pouvons manquer de considérer la façon dont Jésus a vécu l'obéissance, son obéissance jusqu'à la mort. C'est à travers ce prisme fondamental que nous devons comprendre l'obéissance dont nous faisons profession et le sens profond que revêt dans notre profession le lien entre l'obéissance et la mort.

2. Que voulut dire pour Jésus obéir jusqu'à la mort ?

2.1 L'incarnation, une liberté engagée pour la mission

Pour Jésus, vivre c'est obéir. « Ma nourriture c'est de faire la volonté de Celui qui m'a envoyé et d'accomplir son œuvre »(Jn 4,34). Une obéissance qu'il exprima tout au long de sa vie et qui le conduisit de l'incarnation jusqu'à la croix.

L'Incarnation, un des éléments-clé de notre spiritualité et que bien souvent nous considérons à partir de la douceur de la nativité ; mais qui trouve son sens plénier dans les paroles que Saint Paul adresse aux Philippiens : « Ayez entre vous les mêmes sentiments qui sont dans le Christ Jésus. Lui, de condition divine, ne retint pas jalousement le rang qui l'égalait à Dieu ; mais il s'anéantit lui-même, prenant condition d'esclave ».

Si le péché d'Adam et Ève consistait à vouloir devenir comme Dieu en s'appuyant uniquement sur leurs propres forces et sans compter sur la présence du Seigneur, le Christ tourne le dos à cette situation et Lui, qui est Dieu, ne retient pas sa divinité ; mais s'en dépouille, se dévêt de sa gloire, se déprend de sa divinité pour se faire l'esclave de sa créature. Il se dépouille de la gloire qui, en tant que personne divine, lui appartient en propre pour en faire don aux hommes. Il ne s'agit donc pas de perdre pour perdre, mais de perdre ou « mourir » pour donner la vie à l'humanité.

Ainsi, l'obéissance n'est pas, pour Jésus, un acte ponctuel dans sa vie ; mais une attitude qui traverse toute son existence : « Ma nourriture c'est de faire la volonté de mon Père ». C'est pourquoi il assume toute la réalité de l'homme dans ce qu'elle a de complexe et de limité, c'est à dire, qu'il engage toute sa liberté, tout son être divin et humain pour le salut de l'homme. Pour lui, obéir ne signifie pas renoncer à sa volonté mais inscrire toute sa liberté et sa volonté dans sa mission et dans le vouloir du Père. Je voudrais souligner cet aspect parce qu'il va être fondamental dans notre façon de vivre notre vœu : à savoir que, pour Jésus, obéir ne veut pas dire renoncer à sa liberté ; mais l'engager toute entière dans le projet du Père.

Jésus se dépouille ainsi par amour et obéissance au Père. Jésus ne cesse de regarder le Père, il ne vit que du regard du Père et de rien d'autre. Quand nous disons que Dieu est amour, nous voulons dire que Dieu est un Dieu qui ne cesse de se livrer et de se donner car l'amour consiste à se livrer, à se vider de soi même. Jésus s'incarne par amour et en aimant, en se donnant, en obéissant à la volonté de Celui qui est le centre de son existence, l'amour de sa vie. Tout le reste ne sera qu'une conséquence de cette réponse première, de cette obéissance première.

Revenons vers Adam qui se cachait de Dieu, fuyait son regard et celui de sa semblable, Ève. Leur nudité leur faisait honte. Mais Jésus, qui s'est dénudé de sa divinité, désire constamment que le Père le regarde. Il n'a pas d'autre amour que le cœur de son Père. C'est pourquoi faire sa volonté est sa nourriture ; c'est ce qui le maintient en vie, dans sa mission. Il ne se dérobe pas de sa présence ; mais au contraire la recherche constamment comme nous le disent les évangiles qui rapportent que Jésus s'éloignait souvent pour prier.

2.2 Une obéissance devenue histoire

Ce premier acte d'obéissance, c'est à dire l'incarnation, s'est inscrit dans l'histoire, a pris chair et réalité dans la vie de Jésus. Si par l'incarnation Jésus se vide de sa divinité, tout au long de son existence il se vide de son humanité, la livre totalement au point de se dire serviteur : « Le fils de l'homme n'est pas venu pour être servi mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude » (Mt 10,45).

Cela signifie que Jésus vit totalement décentré de lui-même. Son humanité a son centre en Dieu le Père. Parce qu'il désire faire la volonté de son Père Il se donne aux hommes en assumant jusqu'aux ultimes conséquences de son choix : « le monde doit savoir que j'aime mon Père et que j'agis conformément à ce que le Père m'a prescrit » (Jn 14,31). Jésus manifeste ainsi de quelle façon Dieu veut être servi, de quelle façon Dieu veut qu'on lui obéisse. Et c'est en servant l'humanité, en se vidant de soi-même pour se mettre à son service.

Jésus, qui est l'amour même fait chair, ne peut vivre qu'en se donnant. Il ne sait pas vivre autrement, car il n'est pas d'autre façon de vivre vraiment. En nous aimant, il nous offre une autre image de l'être humain. Une image que nul ne nous a révélée ; mais qui est la plus belle, parce que les yeux amoureux ne peuvent regarder que ce qu'il y a de plus beau, de plus parfait, dans l'objet de leur amour. Il nous apprend que la vie véritable consiste à nous laisser posséder par les autres, à faire en sorte que les frères soient nos maîtres, et il nous dit que cette réalité est belle. C'est la nouveauté de l'évangile, la nouveauté du message que Jésus nous a apporté car sa vie était plongée dans l'amour.

Jésus a été harcelé par les foules qui ne le laissaient pas reposer ; mais Lui ne vivait pas cette situation dans l'angoisse ou le tourment. Au contraire, il faisait passer les besoins des autres avant les siens. Il éprouvait de la compassion pour ceux-là qui erraient comme des brebis sans berger (Mt 9,36).

Jésus nous révèle que l'homme ne peut vivre que s'il se fait serviteur, s'offrant aux autres, leur donnant ce qu'il y a de meilleur en lui, se laissant posséder par eux sans y mettre de condition, uniquement par amour. L'obéissance de Jésus est, par conséquent, l'antithèse de la

désobéissance d'Adam, comme l'indique assez souvent Saint Paul : « De même en effet que, par la désobéissance d'un seul homme, la multitude a été rendue pécheresse, de même aussi, par l'obéissance d'un seul, la multitude sera-t-elle rendue juste » (Rm 5,19).

2.3 Dépouillement final sur la croix

Pour Jésus, vivre c'est obéir et la mort fait partie des actes de notre vie. Par conséquent, pour Jésus, mourir c'était obéir. Jésus n'a pas été surpris par la mort qui lui apparut comme une possibilité bien réelle tout au long de son ministère public, comme nous le montrent clairement les annonces et commentaires qu'il en a faits à ses apôtres. Il était conscient qu'il aurait une mort violente et en acceptait l'éventualité. Il n'a pas accueilli la mort de façon passive, mais active, car il était totalement impliqué dans sa mission. L'obéissance n'était pas, pour lui, une acceptation passive de ce qui lui arrivait. Au contraire, il agissait de façon inventive et énergique pour obéir au Père.

Cette façon d'accueillir la mort est manifeste lors de la dernière cène. Au cours de ce repas, Jésus célèbre sacramentellement sa mort, il nous en révèle le sens ainsi que la compréhension qu'il a eue de sa propre vie et de sa mort. C'est alors qu'il nous révèle les causes et la finalité de sa mort. Sa mort n'est pas une mort de plus. Il a conscience de la signification salvifique de sa propre existence. Par conséquent, il l'accepte sciemment par obéissance au Père.

Mais il ne s'agit pas là d'une manifestation d'amour spirituel, car les gestes posés par Jésus, lors de la cène, deviendront réalité sur la croix. Il ne s'agit pas de beaux gestes ; mais de gestes pleinement dramatiques. Même si, sur le moment, les disciples ne les comprennent pas bien, ils préfiguraient sa mort. L'obéissance n'est pas seulement un mot qui sonne bien. Promettre obéissance n'est pas un geste romantique : l'expérience de Jésus nous manifeste « le coût humain de souffrance et de renoncement qu'implique la fidélité à l'obéissance », comme l'a dit le P. Felicísimo Martínez, O.P.

S'il est un moment qui nous dit quel est le sens humain et spirituel de cette obéissance, c'est bien la prière à Gethsémani. Non parce qu'elle nous exprimerait l'angoisse de l'homme face à la mort ou encore l'expérience de l'abandon de Dieu et des disciples ; mais parce qu'alors se noue le drame de l'existence de Jésus, le drame d'une obéissance qui l'amène à être victime pour le salut de l'humanité et, qu'en conséquence, Lui qui est le saint doit être livré aux mains du péché, du mal et de la souffrance pour faire toutes choses nouvelles.

Ici, l'obéissance s'exprime en une véritable agonie, en un abandon total à la volonté du Père, en une confiance absolue que le pouvoir de Dieu le fera sortir vainqueur de ces chemins difficiles et inextricables, persuadé que ce n'est pas folie que de se conformer à la volonté de Dieu. Jésus n'obéit pas pour se sauver lui-même tout en étant en désaccord. Jésus obéit en faisant de ce chemin d'obéissance son propre chemin, en assumant comme siennes les façons de faire de Dieu.

La mort réelle de Jésus est un acte d'obéissance, non par cohérence personnelle ; mais parce qu'il laisse Dieu dire le dernier mot sur sa propre vie, même si, pour Lui, ce mot n'est que silence. Et il pose cet acte d'obéissance à partir de son choix de la liberté. Jésus ne subit pas sa mort mais il la vit jusque dans ses ultimes conséquences. Peu importe qui Il est, peu importe sa dignité de personne divine, peu importe tout le bien qu'il a fait aux hommes. La seule chose qui soit importante, c'est d'obéir au Père, car cette obéissance est la manifestation de son amour, de l'amour qu'il voue à Dieu.

3. Que signifie pour nous obéir jusqu'à la mort ?

Obéissance sans forme

Le premier acte d'obéissance que nous posons est la réponse à l'appel de la vocation qui, un jour, a résonné dans nos cœurs. Le sens de cette obéissance première marquera le reste de notre vie car, en disant oui au Seigneur, nous lui disons que nous nous engageons à vivre toute notre vie dans l'obéissance, à être dans l'obéissance.

Certains, parlant de ce premier moment, disent que c'est « l'étape sans forme » du vœu d'obéissance, parce que c'est une obéissance qui n'a pas encore été introduite dans un « moule », c'est à dire dans un charisme concret et en un style de vie concret. « La terre était déserte et vide, et la ténèbre à la surface de l'abîme ; le souffle de Dieu planait à la surface des eaux »(Gn 1,2) . Ce texte de la Genèse peut nous donner une image claire de « cette étape sans forme » que constitue le premier oui que, dans notre vie, nous avons donné au Seigneur. C'est l'étape sans forme qui précède la création où l'Esprit de Dieu, la force créatrice de Dieu, commence à jaillir du plus profond de la personne afin que, à partir de la confusion et l'obscurité initiales, ce oui parvienne à se traduire en une forme concrète de vie, située dans l'histoire et le temps. Un oui qui, dès lors, s'inscrit dans une histoire qui sera histoire de salut, non seulement pour nous-mêmes, mais pour l'humanité.

Par conséquent, en tant qu'acte originel, l'obéissance n'est pas un événement ponctuel de notre vie de religieux ; elle n'est pas le oui concret en réponse à un destin ou à une responsabilité. Elle est disponibilité à mettre notre propre vie au service des autres. Elle est prédisposition à sortir de notre propre monde et de nos propres besoins, de nos sécurités et de nos rêves personnels, de nos idéaux et de nos idées. Elle est une façon de vivre en acceptant d'être délogés de notre temps et de nos espaces. Elle est la disponibilité à vivre et à participer à la création d'un monde nouveau où ne nous manqueront pas des arbres de vie et de mort. Elle est une manière de nous configurer au Dieu qui s'incarne et se remet entre les mains de l'humanité.

Elle est par conséquent une manière nouvelle de nous situer dans la vie, une nouvelle façon d'être et de nous tenir face à Dieu et aux hommes. Une façon de vivre dans la nudité face à Dieu et face aux autres sans nous dérober devant les possibles appels de Dieu et sans éprouver de honte lorsque nous nous trouvons, sous le regard d'un frère, dans notre réalité nue. L'obéissant est toujours localisable, il n'a rien à cacher ni à dissimuler ; il se laisse faire dans la vie parce que c'est dans la vie que prennent corps ces mains de Dieu qui, peu à peu, forment et modèlent l'argile dont nous sommes faits. L'obéissance est la forme radicale de l'existence du consacré. Le lieu à partir duquel on refait le chemin d'Adam ; mais, cette fois, auprès du Christ.

Dans ce premier oui, nous sommes appelés à une nouvelle existence, à un nouveau mode d'être. Et, si la mort nous introduit à une vie nouvelle, l'obéissance devient un espace de mort, non parce qu'elle détruirait une vie ; mais parce qu'elle la recrée, elle en fait une vie nouvelle, puisque, une fois de plus, la force de l'Esprit retentit dans notre existence.

Dieu nous prend pour lui et nous voilà renouvelés, transpercés par son regard ; un regard qui nous embellit et face auquel nous ne chercherons pas à cacher notre nudité et nos manques, car nous savons qu'il nous renouvelle chaque jour. Obéir jusqu'à la mort, c'est faire en sorte que l'obéissance soit un lieu et un temps eschatologique où sont en train de naître des choses nouvelles, puisqu'elle nous introduit dans la dynamique du Christ, en nous identifiant pleinement à son existence.

3.1 Une liberté au service de la mission

Nous avons déjà signalé plus haut comment le Christ, par son incarnation, a engagé tout son être divin au service de la mission qui lui était confiée, en se dépouillant de ce qui, en raison de sa nature, lui appartenait en propre. Obéir, c'est nous dépouiller, comme Lui, de ce qui, en droit, appartient à notre propre humanité : le pouvoir d'organiser et de décider librement de notre vie. Nous le faisons parce que nous sommes convaincus que la vie de l'homme ne peut se comprendre et se concevoir qu'à partir du projet de Dieu, parce que nous avons conscience

d'être appelés et envoyés, c'est à dire que le principe de notre agir n'est pas en nous-mêmes ; mais dans l'Esprit de Dieu qui a été répandu en nous.

Notre liberté s'exprime ou se manifeste quand nous nous abandonnons au Bien Suprême, car nous sommes convaincus que Dieu édifie notre liberté, que la liberté n'est pas une conquête de l'homme mais un don par lequel nous nous réalisons et nous engageons au service du Seigneur. Ainsi nous laissons Dieu nous sauver et nous devenons cause de salut pour les autres.

Nous laissons Dieu nous sauver quand nous découvrons que nous pouvons avoir confiance en Lui, que sa volonté n'implique pas un sacrifice mais un don, une grâce qui nous enrichit et, peu à peu, nous libère. La tentation du serpent continue à résonner à nos oreilles quand nous pensons que vivre dans l'obéissance occulte nos vraies possibilités, quand nous pensons que l'obéissance ne sert qu'à nous imposer des limites.

Se déprendre de ce qui nous est propre, se vider de soi-même, fait partie de la dynamique du Royaume ; c'est une loi du Royaume que le Christ, Fils de Dieu, a dû vivre jusque dans ses conséquences les plus radicales. Et la profession religieuse, le vœu d'obéissance que nous faisons ce jour-là, est la manière ou plutôt la porte qui nous permet d'entrer dans cette dynamique de la dépossession de soi. En nous consacrant à Dieu, nous acceptons, jusque dans ses ultimes conséquences, notre condition de créatures ayant besoin de Dieu et nous acceptons avec joie, sans nous sentir menacés, notre réalité humaine avec ses grandeurs et des faiblesses, son éternité et sa finitude, sa vie et sa mort.

Dans l'obéissance, c'est toute notre humanité qui est livrée au Seigneur. Ce n'est pas seulement un exercice limité à des moments ponctuels. Nous devenons serviteurs. L'humanité et la vie du dominicain sont de l'ordre du service. Nous sommes les serviteurs de l'humanité quand : nous prêchons, nous enseignons, nous prions, nous étudions, nous soignons, nous réfléchissons, nous conseillons, nous préparons le repas, nous nettoyons et lavons, nous allons faire les courses, nous rions, nous dormons, nous sommes avec nos frères, nous discutons avec eux, nous nous asseyons devant la télé ou nous asseyons simplement pour être assis... Tout cela est un service parce que, si nous nous sommes consacrés, c'est pour cela, pour servir et porter au monde le salut du Christ. Non seulement notre vie publique est instrument de salut, mais également notre vie privée. Se vider de soi-même, c'est savoir que nous ne sommes le centre de rien, que seul le Seigneur et ses projets sont pour nous fondamentaux. C'est vivre cela dans la joie profonde de l'Évangile.

Le Christ nous a sauvés par son obéissance au Père et nous, en raison de notre charisme, nous sommes appelés à le suivre dans cette voie. Déjà Honorius III avait dit que notre Ordre fut institué pour la prédication et le salut des âmes. Appelés à participer à l'œuvre salvifique de Jésus, nous avons parfois considéré cette responsabilité comme une série d'actions positives, destinées à aider l'homme à se libérer du péché, des structures injustes ; ou à soutenir sa promotion humaine comme un chemin de salut. Mais nous avons oublié que notre propre vie a été consacrée en sa totalité pour être lieu et espace de salut pour l'humanité. Si nous ne le croyons pas, c'est que nous ne croyons pas non plus dans le pouvoir de la prière et de l'intercession, car il n'est pas de plus belle prière que celle qui engage toute l'existence.

Notre obéissance ne se nourrit pas de la peur du châtiment ou du désir d'une récompense, elle a son fondement dans l'amour. Nous obéissons par amour. Ceci en fait une vertu positive, bien loin de l'ascétisme ou du poids de négativité dont, peu à peu, nous l'avons chargée. Nous autres, à l'instar de Jésus, nous ne renonçons pas à notre liberté pour devenir des marionnettes dépourvues de jugement ; mais nous engageons notre liberté, dans la ligne du dessein du Père. Et nous agissons ainsi parce que nous avons été touchés, au plus profond du cœur, par l'amour de Dieu. Par conséquent, notre volonté, au sens de ce que voulons faire, c'est ce que Dieu veut

faire de nous à travers les médiations que nous avons dans notre Ordre : notre Règle, nos constitutions, nos supérieurs, notre communauté.

3.2 Une obéissance devenue histoire

L'obéissance est créativité et discernement

Une question se pose : cette liberté que nous engageons et mettons en jeu pour le salut de l'humanité, comment devient-elle réalité historique ? Quelle forme concrète va-t-elle prendre ? Il convient d'abord de souligner que l'obéissance ne doit pas être située initialement à un niveau normatif, moral ou ascétique. La considérer ainsi, c'est la détruire en tant que vœu, la dépouiller de ses traits évangéliques et même ce n'est plus l'obéissance dominicaine puisque, dans l'Ordre, la loi de la dispense montre que notre mission est au-delà de la loi. Nous devons situer l'obéissance au niveau du discernement. Pourquoi ? Parce que vivre dans l'obéissance c'est être passionnés par la volonté du Père. Il ne s'agit pas seulement d'essayer de faire sa volonté mais de vivre passionnément cette volonté.

Parler de l'obéissance comme d'un discernement implique une forte dose de dépossession de soi et voilà que nous retrouvons la même problématique. Dépossession pour ne pas être enchaînés à nos critères, nos idées ou nos rêves ; mais aux rêves du Seigneur. Dépossession, afin de ne pas nous croire le centre du monde ; mais accepter les médiations que le Seigneur lui-même a acceptées et, à partir de là, ouvrir des chemins de salut.

Dieu agit aussi dans l'histoire. C'est pourquoi l'une des tâches de l'obéissance est de savoir lire les désormais fameux « signes des temps ». L'obéissance n'est pas quelque chose qui nous rattache au passé. Nous n'obéissons pas pour maintenir des structures. Nous n'obéissons pas à la décrépitude de la lettre, mais à la vie de l'Esprit. Si, comme nous l'avons dit, l'obéissance doit être une manifestation de l'amour de Dieu pour nous, elle doit se traduire en termes de créativité et d'innovation. L'obéissance est créative parce qu'elle sait déchiffrer la volonté de Dieu dans la vie et dans l'histoire; parce que c'est en elle que se réalise notre mission de consacrés.

Le Chapitre est un moment qui permet de répondre, dans l'obéissance communautaire, à cette volonté de Dieu. Mais sans oublier de regarder le monde et les réalités qui s'y donnent à voir – mettant ainsi en œuvre ce mystère de l'incarnation si important dans le charisme de notre Ordre – car nous pouvons tomber dans le piège de donner des réponses à des questions que personne ne se pose. Quelles sont les questions qui font battre le cœur de l'humanité ?

Le don du salut est un don qui est offert pour les hommes, mais non pas pour satisfaire nos esprits assoiffés de sagesse. Peut-être qu'en ces temps, nous autres, dominicains, avons à sortir un peu de nos bibliothèques et jeter un coup d'œil sur le monde, non pas pour ensuite retourner à nos bibliothèques et écrire des articles et des livres excellents ; mais pour écouter la voix du Seigneur, nous laisser interpeller, et étudier « non pas sur des peaux mortes » mais dans la vie, à partir de la vie et pour la vie, pour donner la vie à nos frères, même si, pour cela, nous devons mourir.

Faire, par obéissance non seulement ce que veut le Seigneur, mais comme il le veut.

Notre existence humaine se comprend et doit se comprendre comme une vie conçue à partir du projet transcendant de Dieu. Ceci touche aux profondeurs de notre existence, puisqu'il s'agira de faire, non seulement ce que Dieu veut, mais « comme » il le veut. Jésus a dû faire les choses comme son Père le voulait.

Il se peut que nous ayons de grands désirs au cœur ; mais le quotidien dans lequel nous sommes plongés ne ressemble parfois en rien à ce qui nous apparaît comme le meilleur. Il se peut aussi que nous considérions que, dans d'autres lieux, nous pourrions davantage déployer nos qualités.

Dans le Christ lui-même, le quotidien et l'ordinaire a tenu une plus grande place que l'extraordinaire : trente années de vie cachée par rapport à trois ans de vie publique. Nous ne pouvons pas oublier qu'au cours de ces années inconnues et cachées pour nous, le salut de Dieu pour l'humanité était à l'œuvre. Et même ses années les plus brillantes et publiques ne se sont pas déroulées suivant un plan bien élaboré et pensé à la manière humaine, fruit de réflexions longues et scientifiques. Non, elles ont été vécues dans une dépendance totale, jour après jour et au cas par cas, du vouloir de Dieu.

Nous acquitter de notre mission en obéissant « comme » le Seigneur le veut se traduit souvent par une obéissance au quotidien, à ce qui arrive au jour le jour, ce qui est le plus fréquent dans nos vies. Faire ce que nous avons à faire, remplir fidèlement nos obligations, dans l'humilité et la simplicité, c'est la meilleure manière d'être serviteurs. C'est un « oui quotidien à la requête quotidienne d'amour que le Père nous adresse ».

Le quotidien inscrit notre vie entre la passion de celui qui l'endure, non comme un châtiment de Dieu, mais comme un plan de Dieu et l'action de qui se sent pleinement engagé dans ce projet de Dieu, porteur de vie pour lui et pour ses frères. Et être capable de discernement, au milieu de cette souffrance, devient une tâche ardue que nous ne pouvons mener à bien qu'avec l'aide de l'Esprit, car parfois l'horaire de toujours, le travail de toujours, la façon de prier de toujours, les frères et sœurs de toujours deviennent, pour nous, une dure cuirasse ou un masque qui nous dissimulent la beauté, le salut qui est à l'œuvre, l'amour de Dieu qui se renouvelle chaque jour, le pouvoir de Dieu qui fait toutes choses nouvelles.

Une obéissance qui s'abandonne entre les mains de ses frères

C'est probablement là un des points les plus controversés de notre obéissance : le fait de devoir remettre notre vie entre les mains de nos frères, parce que parfois cela signifie une véritable mort à nos rêves. Notre obéissance à Dieu se traduit par une obéissance à notre supérieur et à la communauté. Cela veut dire que nous affrontons la réalité le regard limpide et le cœur purifié, même si, à certains moments, notre obéissance reçoit pour toute réponse de la part de Dieu un silence profond et mortifère, encore que, vu dans un regard de foi, ce silence peut être le prélude d'une création nouvelle. C'est alors que l'obéissance se transforme en une véritable école de dépossession de notre humanité, de nous-mêmes.

Si nous ne croyons pas que Dieu peut vraiment faire toutes choses nouvelles, y compris les réalités les plus incompréhensibles de notre vie, alors notre obéissance est dépourvue de sens et n'est pas une véritable obéissance, parce que nous voulons demeurer maîtres et seigneurs de notre vie. Il n'est plus question alors d'obéir jusqu'à la mort, mais de revivre la situation d'Adam et Ève. Souvent nous mettons des limites, des obstacles et des conditions à notre obéissance. Et ce n'est qu'après avoir négocié avec le supérieur ou la communauté, quand les choses nous paraissent raisonnables, que nous les acceptons. Mais, est-ce là obéir comme Jésus jusqu'à la croix ?

L'obéissance à la communauté et aux supérieurs requiert un degré élevé de liberté pour accepter, à un moment donné, un projet distinct du nôtre sans nous sentir humilié ou blessé. Un degré élevé de liberté, parce que, quand nous promettons obéissance jusqu'à la mort, nous ne promettons pas de négocier avec notre supérieur, ni de faire en sorte que ni lui ni la communauté ne puisse prendre des décisions, ni de gérer les choses de sorte qu'en fin du compte se fasse ce que moi je veux, parce que j'ai manœuvré les choses de telle façon qu'il ne leur reste pas d'autre solution. Cela requiert une forte dose de liberté car la première chose dont nous avons à nous libérer, c'est de nous-mêmes et, ainsi, nous abandonner entre les mains de nos frères, même si parfois nous les comparons à « l'ânesse de Balaam ». Mais, à travers elle aussi, le Seigneur a manifesté sa volonté.

3.3 *Obéissance vécue jusqu'à la mort*

Une vie qui ne m'appartient pas

Parfois, les assignations, les nouvelles responsabilités que nous prenons dans nos vies de consacrés, sont une véritable mort à nous-mêmes parce qu'elles supposent d'abandonner des projets initiés, de laisser des personnes aimées, des endroits connus qui font partie de nos vies. L'assignation nous fait sortir de nous-mêmes et de la vie des autres, certes, non pas de façon tragique comme la mort ; mais parfois faire ses valises devient une véritable agonie et pas seulement parce que nous nous cassons la tête pour savoir ce que je dois emporter, ce que je laisse, de quoi j'aurai besoin, combien de kilos je peux mettre dans l'avion, etc.

Les assignations nous apparaissent comme une mort, parce qu'elles nous montrent clairement que « rien ne nous appartient », que ce que nous croyions nôtre ne l'est pas ; que, quand nous serons partis, peu à peu les choses reprendront leur cours, s'organiseront de nouveau ; que d'autres viendront après nous, qui mèneront à leur manière la missions qui nous a été confiée et pour laquelle nous avons tant travaillé. Rien ne nous appartient et nous devons laisser les choses et nous pouvons les laisser, non par un exercice d'ascèse, mais par amour. Et c'est un acte d'amour, car, en acceptant une assignation, nous ne pouvons pas regarder en arrière ; nous devons, au contraire, porter notre regard vers le lieu, le milieu ou la nouvelle responsabilité qui requiert notre vie. L'existence d'autres personnes a besoin aussi d'être affermie par la mort qu'induit le fait d'accepter des assignations ou des responsabilités.

Parfois le critère de l'efficacité est très fort en nous et, quand ce critère apparaît, la croix disparaît, elle qui, vue de façon rationnelle, paraît un peu étrange. N'oublions pas que derrière « l'inefficacité » apparente de la croix se cache tout un mystère de salut pour l'humanité. L'unique critère qui doit prévaloir, quand nous faisons acte d'obéissance, doit être celui de l'amour et de la vie des personnes auxquelles nous serons envoyées

Obéissance du point de vue de l'humilité

Dans notre vie nous devons prendre au sérieux les paroles de Jésus qui nous sont transmises par Luc : « *Qui d'entre vous, s'il a un serviteur qui laboure ou garde les bêtes, lui dira à son retour des champs < Vite, viens te mettre à table > ? Ne lui dira-t-il pas au contraire : < Prépare-moi de quoi dîner, ceins-toi pour me servir, jusqu'à ce que j'ai mangé et bu ; après quoi, tu mangeras et boiras à ton tour > ? Sait-il gré à ce serviteur d'avoir fait ce qui lui a été prescrit ? Ainsi de vous ; lorsque vous aurez fait tout ce qui vous a été prescrit, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles, nous avons fait ce que nous devions faire. » (Lc 17,7-10)*

Autrement dit : devons-nous attendre des distinctions, félicitations et récompenses pour notre obéissance et pour les services que nous avons rendus au sein de l'Église et de l'Ordre ? Nous devons nous libérer de nous-mêmes – et il semble que cette question de la liberté soit une constante dans notre monde- être libres par rapport aux avantages personnels que nous pouvons acquérir par notre service et vivre totalement tournés vers la vie et le bonheur des frères.

Il n'est pas seulement question de donner sa vie ; mais de la donner avec simplicité, en sachant que rien ne nous appartient, ni l'effort ni le fruit. Tout sera donné pour le bien des frères, pour le salut et la libération de l'humanité. Et, je le répète : rien n'est à nous, ni l'effort ni le fruit, tout appartient au Seigneur et à l'humanité à laquelle nous nous sommes remis par notre consécration. Par conséquent, l'obéissance fait de nous des être radicalement pauvres, au point de devoir tendre les mains pour demander au Seigneur l'aumône du Royaume, car nous n'avons rien à lui offrir ; nous avons tout donné, absolument tout.

Mourir dans l'obéissance

L'obéissance, comme nous l'avons indiqué, nous éloigne d'êtres chers, de lieux et de temps familiers ; mais elle ne pourra jamais nous séparer de la raison ultime de notre vie : c'est à dire de Dieu. Cette rupture, cette séparation, nous allons les vivre de façon plus tragique le jour où nous mourrons. Mais, en même temps, la mort nous plonge de façon définitive dans ce qui est le fondement de notre vie, puisque nous vivons de Dieu et pour Dieu et non pas selon nos propres idéaux, comme le vœu d'obéissance nous l'a appris, tout au long de notre vie.

Notre consécration et notre charisme dominicain nous introduisent pleinement dans le grand projet du salut de Dieu pour l'humanité. Ils situent notre vie dans cette direction et nous font regarder sans cesse vers le même horizon. Et cet horizon-là ne change pas à l'heure de la mort. Bien au contraire, il devient plus réel, puisqu'il vient à notre rencontre, ce qui signifie que, en mourant, nous posons le dernier acte d'obéissance de notre vie, l'ultime et le plus bel acte d'obéissance que nous ne pourrions jamais faire.

La mort doit nous trouver sereins et satisfaits. Sereins parce que l'obéissance, comme état de vie et manière de vivre, nous a éduqués dans notre condition de créatures. Et satisfaits en raison de ce que nous sommes. Et si Celui qui est mon maître et mon amour juge opportun de m'emporter, il ne peut y avoir de place pour la rébellion, mais pour la gratitude et pour la confiance à cause de l'amour qui m'a été donné pendant ma vie.

Confiance, parce que ce n'est pas ce monde, mais l'Amour qui est le maître de notre vie. Confiance, parce que Lui avait un plan pour notre vie, un projet pour nous, que nous nous sommes efforcés de mener à bien. Puissions-nous, à l'heure de notre mort, dire comme Jésus : tout est accompli, tout ce que tu voulais de moi est accompli. Parce que nous nous sommes abandonné avec confiance à la volonté divine pendant notre vie, nous pouvons aussi nous abandonner à cette volonté à l'heure de la mort, afin d'accomplir tout ce que Dieu veut ou a voulu de nous. Il y a un proverbe plein de sagesse qui dit que l'arbre tombe du côté où il penche. Demandons-nous de quel côté penche l'arbre de notre vie, du côté du Seigneur ou du nôtre ?

Il se peut qu'à l'heure de la mort notre cœur et tout notre être tremblent. Mais je vous invite à l'espérance, frères et sœurs, parce que, dans notre tremblement, nous pouvons rendre présent et présenter au Seigneur le tremblement de tant d'hommes et de femmes qui souffrent de l'injustice et qui meurent seuls, dans l'indigence ou la violence la plus déshumanisante.

Nous sommes appelés à un service pour le bénéfice de tous. Ce qui fait que notre vie et notre mort seront irremplaçables, parce que les traces laissées par les autres seront gravées dans notre âme. Ces autres qui ont pu s'accrocher, s'agripper à nous, nous toucher, nous entourer, nous caresser, voire en certains cas nous maltraiter. Mais toutes leurs traces seront présentées à Dieu à l'heure de notre mort, eux tous seront présentés à Dieu à partir de notre propre personne. C'est pourquoi notre mort ne nous appartient pas. Nous la leur avons remise parce que nous leur avons remis toute notre vie, pas un seul recoin de notre existence ne nous est réservé.

Si notre obéissance n'a pas été un instrument de sujétion à des règles et à des normes comme chemin de salut ; mais si elle nous a attachés à tous les esclavages de notre société, pour l'en libérer, à la douleur et à la souffrance des hommes, pour leur porter consolation et lumière ; si elle a créé en nous des entrailles de miséricorde ; si notre obéissance nous a unis et qu'elle est manifestation de l'obéissance et de l'amour du Christ, d'un Christ qui s'est vidé de lui-même, qui s'est dépouillé, qui a tout donné à l'humanité : alors nous pourrions sortir victorieux de ce combat et dire à la mort ce que Jésus a dit aux soldats à Gethsémani : « qui cherchez-vous ? C'est moi. »

Conclusion

Je ne voudrais pas que mes réflexions assombrissent cette matinée ; c'est pourquoi si nous parlons de l'obéissance jusqu'à la mort, nous ne pouvons omettre de faire mention de la lumière que tout ce qui a été dit plus haut apporte à l'existence des hommes et à notre propre vie de consacrés. L'obéissance est comme notre habit dominicain, blanc et noir. Ce qui est noir a été suffisamment décrit, on n'a donné que quelques touches de ce qui est blanc : raison pour laquelle je voudrais insister maintenant sur cet aspect.

Obéir jusqu'à la mort, c'est vivre dans l'obéissance, en ressuscités. Et vivre dans l'obéissance, en ressuscités, c'est vivre réconciliés avec la création, avec l'humanité, avec le fait d'exister, porteurs de sens. Situés face à la réalité de façon responsable, dans la solidarité et la ferme confiance que le négatif et l'absurde n'ont pas le dernier mot. Que notre Dieu est un Dieu de vie, qui donne pleinement la vie, qui a dit non au refus de la vie, non à la mort qui détruit.

La vie est plus forte que la mort. C'est pourquoi nous pouvons mourir sans crainte. Le pouvoir libérateur de Dieu est plus fort que le péché et l'oppression. C'est pourquoi nous obéissons sans crainte sachant que rien ne peut enchaîner notre liberté parce qu'elle se trouve entre les mains de Dieu. C'est Lui qui nous rend libres.

Nous obéissons jusqu'à la mort afin que la vie surgisse avec toute la force, le pouvoir et l'Esprit qui a suscité la Résurrection du Christ.

30 juillet 2004

Sr Mayte Merino, O.P.
Congrégation des Missionnaires de Saint Dominique

IV. Cette mort qu'est la mission

Sainte Sabine, la maison internationale de l'Ordre, siège au sommet de l'Aventin, à un endroit où, à l'époque romaine, se trouvait un temple de Minerve, déesse de la sagesse, des arts et des sciences. L'Aventin était aussi un quartier d'artistes, comme la rive gauche à Paris ou Soho à Londres, et de nombreux écrivains, acteurs et poètes vivaient là. Une corporation indépendante des artistes qui vivaient et travaillaient sur l'Aventin offrait un degré de protection mutuelle en lequel se tenaient, alors comme maintenant, les professions précaires. C'était aussi une partie de la cité qui attirait les inadaptés sociaux et les victimes d'exclusion : étrangers, veuves et prostituées.

Je ne parviens pas à donner de description plus juste pour un Dominicain qu'en disant que c'est :

1. quelqu'un qui vit d'une profession précaire,
2. quelqu'un qui est inadapté socialement, et
3. quelqu'un qui s'est constitué lui-même comme victime de l'exclusion.

Car tout cela fait partie de cette *mort qu'est la mission*.

Une « profession précaire »

Le mot latin *precarius*, racine du mot *prière*, renvoie à quelque chose d'obtenu par mendicité. Notre mot *précaire*, de la même racine latine, suggère la dépendance à l'égard de la volonté d'une autre personne, mais comporte une note supplémentaire d'insécurité et de risque. Ce que nous, religieux, faisons lors de notre « profession », consiste à déclarer ouvertement que c'est le genre de vie que nous voulons mener : dans la dépendance, l'insécurité et le danger.

Notre frère Claude Geffré a défini le christianisme comme « une religion de l'altérité », et il envisage le défi actuel du pluralisme religieux comme une invitation « à revenir au cœur du paradoxe du christianisme qui est à la fois la religion de l'Incarnation et la religion de la kénose de Dieu ». C'est un défi qui nous invite à revenir à nous-mêmes, à notre véritable identité d'hommes pour les autres. C'est un défi stimulant, provoquant et exigeant. Il est très significatif de voir combien cet accent porté sur l'« altérité » du christianisme, même avant d'affecter notre théologie et comment nous concevons la mission, peut – et en fait doit – affecter la manière dont nous sommes en relation avec les autres.

Prendre le pluralisme culturel et religieux au sérieux est sans doute le problème le plus important au début de ce siècle. J'ai été fasciné, ces dernières années, par la pensée du philosophe juif Emmanuel Levinas, qui a mis la philosophie sens dessus-dessous par l'insistance avec laquelle il a situé l'éthique, et non la métaphysique, comme philosophie première, de telle sorte qu'être en relation est devenu beaucoup plus important que simplement être. Levinas aime beaucoup citer le novice Aloysha Karamazov du roman de Dostoïevski : « Nous sommes tous responsables de tous les autres, mais je suis plus responsable que tous les autres. »

C'est une pensée révolutionnaire de laquelle il faut vivre, révolutionnaire car nous sommes alors sans cesse obligés à l'égard de l'autre, sans cesse responsable de l'autre. Le bien, sous la forme de la fraternité et du discours, prend la préséance sur le vrai. Être soi-même, c'est être pour les autres.

Cet « être pour les autres », c'est ce en quoi nous, dominicains, sommes supposés être spécialisés. Dominique était inspiré pour répondre à des besoins réels. Il était un grand « pleureur » et ses larmes et ses gémissements sur ce qui arriverait aux pécheurs était si forts

qu'il empêchait ses frères de dormir la nuit. Dominique, décrit comme un homme de grande compassion, pleurait – et l'Ordre naquit ! Honorius III, au moment où il reconnût nos origines, déclara l'Ordre établi « pour être utile » aux autres. Pour nous, il y a donc ce critère exigeant : tout est en vue de ces autres ; tout est en vue de la mission.

Nos vœux nous rendent précisément libres pour cette tâche. Nous sommes libres de traverser jusque dans le monde de l'autre, libres de traverser les frontières, libres d'aller au-delà de notre propre foi, celle dont nous avons hérité, et d'entrer dans le mystère qui est le cœur même de la foi. Comme un frère l'a dit au cours d'une récente visite canonique, « c'est une époque merveilleuse pour être dominicain ». Si, comme l'a dit un jour le théologien suisse Charles Journet, c'est la tâche du théologien de se débarrasser de tout ce qui diminuerait le mystère, alors, en ce temps de réponses faciles à des questions complexes, nous, chercheurs de vérité et gardiens du mystère, sommes exactement là où nous devons être.

Il y a tout juste soixante ans, avant d'être tué par les nazis à la veille de la libération, le pasteur et théologien luthérien Dietrich Bonhoeffer, écrivit à propos « du retour aux sources de notre intelligence. La réconciliation et la rédemption, la régénération et le Saint-Esprit, l'amour des ennemis, la croix et la résurrection, la vie dans le Christ et la suite du Christ – toutes ces choses sont si difficiles et si lointaines que nous ne nous aventurons presque plus à en parler. Dans les mots et les actes traditionnels, nous devinons qu'il pourrait y avoir quelque chose d'assez nouveau et d'assez révolutionnaire, mais nous ne pouvons pas encore le saisir ou l'exprimer... Nos expressions anciennes sont donc vouées à perdre leur force et à disparaître : notre manière d'être chrétiens aujourd'hui sera limitée à deux choses : la prière et l'action juste... Toute la pensée chrétienne, le discours chrétien et l'organisation chrétienne doit renaître à partir de cette prière et de cette action. »

Parler, comme le fait Bonhoeffer, de « quelque chose d'assez nouveau et d'assez révolutionnaire », bien qu'assez difficile à saisir et à exprimer, et de « renaître à partir de [cette] prière et de [cette] action », c'est recourir à un langage avec lequel nous, dominicains, sommes assez familiers. Nous parlons d'« attention » et de « conversion », et aussi de « la prière » et de « l'action » comme le cœur de ce que cela signifie qu'être religieux. Ce qui a changé, c'est la conscience que nous avons du caractère expérimental de tout cela. Ce caractère expérimental est, pour la plupart d'entre nous, un principe d'intégration très peu commode. Il est difficile d'abandonner des vérités qui ont fonctionné dans le passé pour en adopter de nouvelles qui sont en train de naître maintenant de la prière et de l'action juste, mais qui n'ont pas encore été mis à l'épreuve et demeurent risquées.

Le chapitre d'Oakland (1989) a tiré plusieurs conséquences de ce que cela signifie de vivre dans cette tension. « Comme Dominique, nous n'avons pas peur d'écouter la Parole de Dieu comme elle se déploie dans ce monde en mutation. Nous sommes appelés par notre prédication à aider à la construction d'une culture de la vérité et de la relation, pour détrôner la culture du mensonge... afin de discerner ce qui est en train de mourir et ce qui vient à la vie, ce qui est salutaire et ce qui ne l'est pas, ce qui est vérité et ce qui n'est qu'illusion ou mensonge ». Le chapitre « accepte les conséquences d'une vie dialogale dans un monde multiforme... » et reconnaît que l'étude de ce monde est de la plus haute nécessité : « c'est un monde qui nous invite... »

Le prix à payer

Pour un américain, ces propos au sujet de la vérité, de l'illusion et des mensonges sont particulièrement pertinents aujourd'hui, alors que, comme dans « 1984 », la grande œuvre

prophétique de George Orwell, trois slogans dominant la société : « la guerre est la paix, la liberté est l'esclavage, et l'ignorance est la vérité ».

Nous, dominicains, avons de nombreux exemples du prix à payer pour dire la vérité. Nous avons l'exemple de nos trois sœurs américaines, Carol Gilbert, Ardeth Platte et Jackie Hudson, qui purgent actuellement leur peine de trois années de prison pour leur attaque symbolique des silos de missiles nucléaires aux Etats-Unis, action que le Maître de l'Ordre, dans une lettre qu'il leur a adressée, a qualifiée de « puissante prédication ». Nous avons le témoignage de notre frère Pierre Claverie, assassiné en Algérie pour son engagement en faveur du dialogue entre chrétiens et musulmans et qui s'acquittait de son ministère « sur les lignes de fractures » de notre monde, un monde divisé en Nord et Sud, riches et pauvres, musulmans et chrétiens. Nous avons l'exemple des frères et sœurs qui vivent en grand danger dans les territoires rebelles en Colombie, des sœurs dans les collines du Timor Oriental, un lieu où personne d'autre ne veut aller. Nous avons l'exemple des sœurs de Béthanie donnant l'asile à une famille turque à Walniel en Allemagne, s'aliénant ainsi leurs voisins, le clergé, et compromettant l'aide de l'état pour les villages d'enfants dont elles assurent le service. Et voici quelques années, nos frères de Bordeaux ont donné asile à des sans-papiers dans leur église, causant une désorganisation des services liturgiques. Cela amena un évêque à se plaindre : « les gens vont à l'église pour prier, non pour mettre leur vie en jeu ! ». Etrange remarque venant d'un évêque, qui devrait bien savoir que nous chrétiens allons à l'église précisément pour mettre nos vies en jeu – sans quoi l'Eucharistie n'a absolument aucun sens.

Cette vie, c'est aussi la nôtre, mais c'est une vie, comme l'a écrit Yves Congar, qui « nous déchire nécessairement. C'est sa douleur et la source de sa fécondité. Car la Parole de Dieu, dont les apôtres partagent la vie, atteint tout ce qui est le plus éloigné de Dieu et l'embrasse... La vie de Dieu s'étire jusqu'à faire de la place pour tout ce que nous sommes ; il devient semblable à nous en tout sauf le péché. Il prend sur lui nos doutes et nos peurs ; il entre dans notre expérience de l'absurdité, dans ce désert où tout perd son sens. Ainsi, pour nous, vivre pleinement la vie apostolique, c'est découvrir que nous aussi sommes des êtres déchirés, écartelés. Être un prêcheur... c'est porter en nos vies cette distance entre la vie de Dieu et ce qui en est le plus éloigné, parce qu'aliéné et blessé... Nous n'avons pas de formule qui offre un sens à la vie des gens, à moins d'avoir été touchés par leurs doutes et d'avoir aperçu l'abîme ». Timothy, dans sa lettre sur la communauté, cite ces lignes de Congar, et ajoute : « La vie apostolique ne nous offre pas un « style de vie » équilibré et sain, avec de bonnes perspectives de carrière. Elle nous déséquilibre, elle nous fait basculer dans ce qui est le plus autre. Si nous partageons la vie de la Parole de Dieu en ce sens, alors nous sommes évidés, ouverts, si bien qu'apparaît un espace et un silence pour que naisse une parole neuve, comme si c'était la première fois ».

Plus loin dans la lettre, il cite Maître Eckhart : Tenez bon, et ne vacillez pas devant votre vide. C'est cette sorte de tension que la vie apostolique nous invite à vivre : « Nous avons promis, écrit Timothy, de construire nos vies avec nos frères et sœurs. Pour nous, en conséquence, être humain, être nous-mêmes, c'est être l'un des frères prêcheurs ; nous n'avons pas d'autre histoire. Là est notre demeure, et nous ne pouvons en avoir d'autre. Mais l'élan de la vie apostolique nous propulse dans des mondes différents ».

Des inadaptés sociaux

Pierre Claverie nous rappelle que c'est à nous de choisir le monde dans lequel nous vivons. Il est peut-être plus juste de dire que nous avons à cet égard autant de choix que Jésus en avait.

« Jésus fut conduit par l'Esprit à Nazareth où il avait grandi ; il entra dans la synagogue... il se leva pour lire et ils lui tendirent le livre du prophète Isaïe. Jésus déroula le rouleau et trouva le passage où il était écrit : L'esprit du Seigneur est sur moi... pour apporter la bonne nouvelle aux pauvres, proclamer aux captifs la libération et aux aveugles le retour à la vue ; pour libérer les opprimés et annoncer l'année de miséricorde du Seigneur » (Lc 4, 16-30).

Jésus commence son ministère avec une déclaration claire de ce dont il s'agit pour lui : cette écriture est devenue vraie aujourd'hui devant vos yeux mêmes. (C'est un passage souvent utilisé pour des professions et des ordinations, mais, avec une cruelle ironie, nous retenons souvent les paroles sans les actes).

Jésus est guidé par l'Esprit. Ce qu'il est envoyé faire est déterminé par d'autres. Sa mission enfin est accomplie hors de tout jeu de pouvoir et de domination.

Guidé par l'Esprit, Jésus fait sienne la mission entamée par l'Esprit – le même Esprit qui planait au-dessus des eaux du chaos, le même Esprit qui est le moyen choisi par Dieu pour être présent à tous les hommes et toutes les femmes au commencement, le même Esprit dont Jésus est envoyé achever la mission. Cet Esprit qui est surprenant, imprévisible, subversif. Les pauvres, les captifs, les aveugles, les opprimés : voilà tous ceux qui déterminent la mission de Jésus dans le programme engagé pour lui par l'Esprit. Leurs besoins appellent la réponse de Jésus et investissent sa vie : « ... lui et ses disciples ne pouvaient même pas trouver le temps de manger », si bien que « lorsque sa famille apprit ce qui se passait, ils tentèrent de la ramener à la maison avec eux. 'Il a perdu la tête', disaient-ils » (Mc 3, 20-21). Jésus était un inadapté, agissant de façon anormale, et une cause d'embarras pour sa famille car la compréhension qu'il avait de la famille était bien plus large que la leur : « Quiconque fait la volonté de mon Père dans les cieux est mon frère, ma sœur et ma mère » (Mt 12, 50).

Jésus est devenu Sauveur par compassion, en assumant les blessures de tous les autres : « Il a pris nos infirmités et s'est chargé de nos maladies » (Mt 8, 17). Cela est si marquant dans le ministère de Jésus que la tâche qu'il nous confie a les mêmes caractéristiques de *paraklesis*, d'exhortation réconfortante. J'ai souvent pensé que la meilleure description de la mission se trouve non pas dans les passages d'envoi en mission, à la fin des évangiles de Matthieu et Marc (« allez dans le monde entier pour prêcher et baptiser toutes les nations... »), mais plutôt dans un passage comme 2 Co 1,3-6 : « Béni soit le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus Christ, le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation, qui nous console dans toute notre tribulation, afin que, par la consolation que nous-mêmes recevons de Dieu, nous puissions consoler les autres en quelque tribulation que ce soit. De même en effet que les souffrances du Christ abondent pour nous, ainsi, par le Christ, abonde aussi notre consolation. Sommes-nous dans la tribulation ? C'est pour votre consolation et salut ». Ainsi nous devons assumer les blessures des autres.

Il y a une histoire – je crois qu'elle était racontée par Charles Péguy – au sujet d'un homme qui était monté au ciel et à qui l'ange « examinateur » demanda : « Où sont vos blessures ? » « Blessures ? » dit l'homme. « Je n'ai aucune blessure ». Et l'ange répondit avec lassitude : « N'y avait-il rien qui vaille la peine de se battre ? » Nos blessures, que nous endurons pour les autres, forgent notre identité. Elles permettent de nous identifier, de la même manière que les Apôtres furent capables d'identifier Jésus après la résurrection, lorsqu'il leur montra ses blessures (Jn 20, 20). Paul envisage sa mission auprès des Corinthiens de la même manière : « Pour moi, quand je suis venu chez vous, frères, je ne suis pas venu vous annoncer le mystère de Dieu avec le prestige de la parole ou de la sagesse. Non, je n'ai rien voulu savoir parmi vous, sinon Jésus Christ, et Jésus Christ crucifié. Moi-même, je me suis présenté à vous faible, craintif et tout tremblant » (1 Co 2, 1-3).

Une mission hors de tout jeu de pouvoir

La manière de Jésus, la manière de Paul, c'est d'accomplir la mission hors de tout jeu de pouvoir, dans la faiblesse. Saint Jean Chrysostome, dans son commentaire sur la première épître aux Corinthiens, écrit que « il est peut être possible pour un homme d'aimer sans courir de risques, mais ce n'est pas le cas pour nous ». L'amour est dangereux et nous ne sommes jamais vraiment sûrs de ce dans quoi nous nous engageons. Le saint et bien-aimé évêque Paul Andreotti du Pakistan, dans une retraite donnée aux frères un an ou deux avant sa propre mort, disait : « Je crois que ce que Jésus nous offre ici, c'est une manière de mourir ».

Nous sommes pourtant entourés par tant de tentatives de refus de la réalité de la mort – c'est pourquoi les publicités télévisées sont tellement inauthentiques : des dents parfaitement blanches, de belles chevelures, des corps luisants, de jeunes personnes attirantes, dans un yacht sur une mer bleu clair, dans un monde parfait. Or la réalité est le lien entre l'amour réel et la mort. Herbert McCabe le disait à merveille : « Si tu n'aimes pas, tu es mort. Si tu aimes, tu te fais tuer ». Si nous cherchons quoi que ce soit d'autre qu'une manière de mourir, alors nous ne sommes pas à notre place. Si nous n'embrassons pas la faiblesse comme l'a fait Jésus, nous ne suivons pas le programme de l'Esprit mais bien le nôtre.

Pourquoi est-ce si important ? C'est important parce que l'expérience de la faiblesse est extrêmement commune, les « lignes de fractures » sont extrêmement profondes, les puissants une poignée et les faibles une multitude. C'est important car c'est dans ce monde des faibles que nous avons choisi de vivre. C'est important car nous devons être attentifs à ce monde afin que notre choix soit conscient et délibéré. Un écrivain s'interrogeait sur la relation des événements au temps : « Alors que les juifs étaient assassinés à Treblinka, l'écrasante multitude des hommes, à cinq kilomètres de là, dans les fermes polonaises, ou à huit mille kilomètres de là, à New York, dormaient, mangeaient, allaient au cinéma, faisaient l'amour ou s'inquiétaient d'aller chez le dentiste. « C'est là, écrit-il, que mon imagination se dérobe. Ces deux ordres d'expériences simultanées constituent un paradoxe tellement effroyable... Y a-t-il différentes espèces de temps dans le même monde, de « bons temps » et des replis du temps, inhumains, emprisonnants, où les hommes tombent entre les mains lourdes d'une vivante damnation ? »

Je devine que la plupart des gens, au milieu des guerres – dans les affrontements sanglants entre musulmans et chrétiens au Nigeria ou en Indonésie, dans la purification ethnique et la famine au Soudan, au milieu du chaos en Irak – la plupart des gens font l'expérience de quelque chose comme « différentes sortes de temps ». Et pourtant la vie continue. En fait, il n'y a pas deux sortes de temps. Il n'y a qu'un seul monde. Je me souviens d'avoir lu, il y a des années, les mots qu'Albert Camus adressait aux dominicains français après la seconde guerre mondiale. Elles avaient du sens pour moi et semblent terriblement pertinentes aujourd'hui : « Il y a dans ce monde la beauté et il y a les humiliés. Nous devons combattre, aussi dur que cela puisse être, pour n'être infidèle ni à l'une ni aux autres ». Nous devons combattre, aussi dur que cela puisse être, pour vivre dans cette tension où nous ne disposons d'aucun atout.

Jean-Baptiste Metz, dans un beau petit livre sur la pauvreté, décrit la faiblesse comme le langage de la solidarité. C'est la manière avec laquelle nous disons oui aux pauvres, qui doit s'accompagner d'un non à la tentation de récupérer le pouvoir par la parole, le sacrement, l'argent ou le prestige. Il écrit : « Satan nous veut forts. Il est en connivence avec le pouvoir ; c'est la faiblesse qu'il redoute ».

Il y a une différence précise entre le pouvoir et la faiblesse qui distingue les disciples d'un rabbin des disciples de Jésus. Le rabbin était assis dans une synagogue, les disciples venaient à lui, prenaient des notes et cherchaient à répéter tout ce que le rabbin enseignait. Jésus était

différent. Il ne siégeait pas dans une synagogue, mais prenait la route ; les disciples ne venaient pas à lui, il allait les chercher ; et il n'allait pas demander à ses disciples de répéter ce qu'il disait, mais de faire ce qu'il faisait. Les rabbins donnaient des cahiers à leur disciples ; Jésus donna à ses disciples un bassin, une serviette et un commandement : « Si moi, votre maître et Seigneur, je vous ai lavé les pieds, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres. Je vous ai donné un exemple. Faites comme j'ai fait pour vous » (Jn 13, 14-15).

Ce lavement des pieds, par celui qui est à la fois maître du banquet et serviteur, est, comme l'a écrit Herbert McCabe, « un symbole d'une nouvelle sorte de relation entre les hommes et les femmes, une relation, non de domination et de soumission, mais d'égalité dans l'amour, une relation en laquelle nous sommes égaux les uns aux autres dans l'amour... Ce nouveau type de relation trouve un écho dans l'évangile de Luc, où ceux qui sont prêts et attendent le retour du maître s'aperçoivent, à leur grande surprise, que « [lui-même] se ceindra, les fera mettre à table et, passant de l'un à l'autre, il les servira. » (Lc 12, 37).

Une histoire, qui m'a été racontée par une jeune mère, contient à mes yeux l'essence du 'ministère de la faiblesse'. Elle avait un fils handicapé et avouait avoir été pour lui surprotectrice. Un jour, elle le laissa aller faire une course seul. Comme il était long à rentrer, elle s'inquiéta et sortit dans la rue pour l'attendre. Finalement, elle le vit remonter la rue en clopinant. Elle se précipita vers lui et dit : « Où as-tu été ? » Il répondit : « je rentrais à la maison, et j'ai rencontré Carole. Elle a laissé tombé sa poupée et elle s'est cassée ». La mère laissa échapper : « Et tu étais obligé de t'arrêter pour l'aider à la ramasser ! » « Non, mère », dit-il, « je me suis arrêté pour la consoler ».

Confrontés à la douleur et aux souffrances des autres, nous n'avons souvent pas les mots justes. Nous ne savons pas ce qu'il faut faire. Nous n'avons pas les outils pour réparer les dégâts, nous ne sommes pas des techniciens capables de remettre les choses en ordre. Mais nous pouvons toujours parler à partir de ce que nous n'avons pas : nous pouvons parler au faible à partir de notre propre faiblesse. Si nous ne défaillassons pas devant notre vide, alors nous pouvons toujours consoler ceux qui pleurent. Comme la femme pécheresse, nous pouvons toujours laver les pieds des autres avec nos larmes (Lc 7, 38). Et découvrir, à notre surprise, que c'était là que nous étions nous-mêmes attendus.

Que cette image soit centrale dans l'intelligence des premiers chrétiens est avéré par de nombreux récits, dès le IV^{ème} siècle. Lorsque les anachorètes du désert critiquaient les nouvelles communautés cénobitiques, leur réponse aux ermites fut : « si vous vivez seuls par vous-mêmes dans le désert, les pieds de qui allez-vous laver ? ».

Victimes de l'exclusion

Cette sortie de nous-mêmes vers les autres qui sont victimes de l'exclusion – les pauvres, les captifs, les aveugles, les opprimés – définit la mission. Cela a défini la mission de Jésus et définit la mission qu'il a donnée à ses disciples. C'est un envoi, une mise en route, sans bourse, ni sac, ni sandales. « Ne vous arrêtez pas dans les maisons de ceux qui vous connaissent », dit Jésus à ses disciples (Lc 10, 4). Il y a ici plusieurs choses intéressantes : Jésus les invite à une vie d'itinérance, à une vie dans l'urgence (« ne vous arrêtez pas ») et à une vie de dépendance à l'égard de la bonté des autres, des étrangers qu'ils ne connaissent pas.

Être envoyé en mission – comme l'est tout dominicain – c'est être rendu vulnérable et dépendant. C'est la seule réponse appropriée qu'un dominicain ou une dominicaine puisse donner dans un monde qui produit le sans-domicile, le blessé et l'étranger. Reprendre la route – comme nous le rappellent tous les chapitres, les uns après les autres – c'est vivre sur les « lignes

de fracture » de Pierre Claverie et partager le sort des sans-abri. Cela signifie partager leur sort de sans-abri à cause des positions que nous prenons contre l'opinion dominante.

L'exégète Walter Brueggemann parle d'un « monopole de l'imagination », une expression qui suggère que « un corps, une force dans la société possède à la fois la seule voix habilitée à déterminer comment appréhender les choses, et le droit, la légitimité pour fournir les lentilles à travers lesquelles la vie est aperçue et expérimentée de façon appropriée. Personne n'a la permission d'avoir une image en dehors de cet ensemble approuvé d'imagination et de représentations ». Tenir bon face à un monopole si puissant, c'est adopter la vision évangélique que Dominique a faite sienne. (Un auteur pensait que Dominique envoya ses frères dans les villes, non seulement pour étudier, mais parce que c'était là que l'on allait rencontrer ces sans-voix d'un genre nouveau, victimes d'une économie mercantile en émergence : les dominicains devaient être des « frères » pour eux). Prendre une telle position, c'est nous rendre nous-mêmes vulnérables et marginaux, mais c'est alors que notre prédication devient aussi crédible.

Le traitement réservé aux étrangers, aux veuves et aux orphelins a toujours été, selon les livres de la Loi et des Prophètes, le critère d'une action juste. Le Lévitique affirme ainsi : « Si un étranger réside avec vous dans votre pays, vous ne le molesterez pas. L'étranger qui réside avec vous sera pour vous comme un compatriote et tu l'aimeras comme toi-même... » (19, 33-34). Et l'Exode donne la raison suivante de ne pas opprimer l'étranger : « Vous savez ce qu'éprouve l'étranger, car vous-mêmes avez été étrangers au pays d'Égypte. » (23, 9). A l'image de cet appel de l'Exode, qui fait référence à une expérience partagée source d'une identité commune, la vision paulinienne des étrangers qui deviennent communauté est enracinée dans l'expérience de ce que Dieu a fait en Jésus : « car c'était Dieu qui dans le Christ se réconciliait le monde [...], mettant en nous la parole de la réconciliation. » (2 Co 5, 19).

Mais pour être hospitalier, pour accueillir les étrangers comme des *hôtes*, il faut qu'ils soient considérés comme « semblables à nous » par leurs besoins, leurs expériences et leurs attentes. « Il n'était pas suffisant, écrit Christine Pohl, que les étrangers soient vulnérables ; les hôtes devaient s'identifier à leurs expériences de vulnérabilité et de souffrance avant de les accueillir ». Le mot grec utilisé dans le Nouveau Testament pour *hospitalité* ou *bienvenu* (*proslambanomai*), « prendre, recevoir, posséder », indique que nous devons aussi « les prendre avec nous » et « les introduire chaleureusement en notre compagnie ». Ce qu'implique ce « prendre chez soi » peut être perçu dans les mots que saint Paul utilise en Rm 12,13, où l'hospitalité est *philoxenia* – « amour de l'étranger ». C'est en fait le nom original de la fameuse icône de Roulev, avec les trois anges, que nous connaissons comme « la Trinité ». Les trois personnages sont assis autour d'une table avec une place vide préparée pour l'invité-étranger. Il est bon pour nous de faire le lien entre les deux mots : hospitalité et Trinité, car c'est au sein même de la Trinité que nous trouvons le modèle et la raison de l'amour de l'étranger.

Comme l'enseigne Grégoire de Nysse, « le christianisme est l'imitation de la nature de Dieu », et cette idée est commune à Thomas d'Aquin, qui enseigne que « nous sommes faits, non pas à l'image de la seconde personne, comme beaucoup le pensent, mais à l'image de la Trinité tout entière ». La Trinité est un mystère de relation. Nous ne sommes pas faits pour l'isolement mais pour l'interdépendance et la relativité – c'est inscrit en nous, comme un morceau de notre code génétique ! Et le sommet de cette relation est atteint lorsque nous sortons de nous-même pour nous toucher l'un l'autre dans une guérison mutuelle.

« Jésus ressentit de la compassion pour [le lépreux], étendit la main, le toucha et dit : sois purifié » (Mt 8, 3). La compassion est un sentiment pour l'autre, qui atteint, s'étend, touche et guérit ; cela semble être les composantes nécessaires du paradigme évangélique de la relation. Dans les Évangiles, Jésus va toujours rejoindre ceux qui sont en marge, les païens et ceux qui sont rituellement impurs, pour les toucher, devenant ainsi lui-même impur. En écrivant sur cette

ouverture à quelqu'un qui est autre que soi, en considérant ce que les autres traditions religieuses ont à dire à ce sujet, le théologien Erik Borgman, dans un article récent, envisage cette ouverture comme un appel vers « l'aventure de la non-identité ». « Cela invite les hommes et les femmes, comme Jésus, à devenir 'l'icône du Dieu invisible' (Col 1, 15), non pas en acceptant sa prédication et sa proclamation comme la vérité ultime et entière, mais en la reflétant dans leur propre histoire et en faisant converger cette histoire avec toutes celles de ceux qui, ailleurs, vont dans la même direction. « Ainsi, écrit-il, en Jésus-Christ, une nouvelle communauté vient à l'être, qui, toujours et encore, tire des trésors anciens et nouveaux de la plénitude de Dieu qui est dévoilée en et à travers eux. Avant qu'elle puisse être une théologie de la présence de Dieu, la théologie chrétienne est une théologie du manque de Dieu. C'est précisément dans la douleur de ce manque que la présence et la proximité de Dieu sont révélées. » (J'étais enchanté de découvrir une chose que la poétesse Emily Dickinson écrit voici 150 ans : « Cent fois par heure, nous croyons et nous cessons de croire : c'est ce qui garde notre foi vive ».

Ce passage de Borgman expose bien le défi du pluralisme religieux, tel qu'il a été envisagé par Bonhoeffer et Geffré, par lequel nous sommes reconduits au commencement de notre intelligence [de la foi] », et à certaines implications de notre description du christianisme comme « une religion de l'altérité » et du « cœur du paradoxe chrétien » comme « Incarnation » et « kénose de Dieu ».

Hors du camp

Étreindre l'autre, spécialement les victimes d'exclusion, « se faire des amis avec le monde », n'est pas une tâche facile. Où est ce monde avec lequel nous devons devenir amis ? Je pense qu'il est significatif pour nous, dominicains, dotés d'une mission universelle de prédication, de nous souvenir que Jésus commença son ministère dans « la Galilée des nations », la Galilée des étrangers, à moitié composée de Gentils par sa population et à moitié païenne par son culte, peuplée par des gens considérés comme suspects par les institutions à Jérusalem : « De Nazareth, peut-il sortir quelque chose de bon ? » (Jn 1, 46). Cependant, après la résurrection, Jésus dit à ses disciples : « Je vais vous devancer en Galilée » (Mt 26, 32). Et le message de Jésus aux femmes est encore plus intrigant : « Allez et dites à mes frères de se rendre en Galilée ; c'est là qu'ils me verront ! » (Mt 28, 10).

Où expérimentons-nous la présence et la proximité de Dieu ? Dans l'Exode, il est écrit que « quiconque voudra consulter le Seigneur se rendra à la tente de la rencontre, hors du camp » (33, 7). « Hors du camp », parmi tous les « autres » relégués en un lieu hors du camp, c'est là que nous rencontrons le Dieu qui ne peut être contrôlé. Hors du camp, nous rencontrons le Tout-Autre qui est l'ultime différent, et nous découvrons tous les autres.

C'est hors du camp, dans toutes les Galilées qui nous entourent, que nous découvrons ce qu'est la mission. Être en mission c'est vivre hors du camp et découvrir avec les autres ce qu'il en est vraiment de Dieu. Mais cette connaissance a un certain prix. L'image d'« aller hors de la tente » pour rencontrer Dieu se retrouve à la fin de la Bible. Dans la lettre aux Hébreux : « Jésus lui aussi, pour sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors de la porte. Par conséquent, pour aller à lui sortons en dehors du camp, en portant son opprobre. » (13, 12-13). Dans la mission, il s'agit de mourir, mais de mourir pour sanctifier les autres.

Où sommes nous en tant qu'Ordre ? à Jérusalem ou à Rome ? ou bien « hors du camp » ? ou pour le dire de façon plus forte : où voulons-nous être ? Quelqu'un remarquait que nous faisons nos vœux au Maître de l'Ordre pour la mission de l'Ordre – et que nous passons le reste de notre vie à remplir la mission de la province ! Il y a du vrai là-dedans, étant donnée la difficulté qu'a

parfois le Maître de l'Ordre à supplier les provinciaux d'avoir des frères pour les travaux que les chapitres lui ont confiés. C'est encore plus vrai si nous n'avons pas identifié les Galilées à l'intérieur des limites de notre propre province.

Avoir une mission extra-territoriale est essentiel pour la vitalité d'une province, mais identifier le « territoire de mission » à l'intérieur de la province elle-même ne l'est pas moins : il est indispensable de libérer des frères pour cette tâche. Vincent de Couesnongle décrivait le désir qu'avait Dominique d'aller chez les Cumans comme celui de rejoindre ceux qui vont faire ou défaire le monde de demain. Voilà qui nous engage à continuer l'œuvre de saint Dominique, « ou en d'autres termes à lui permettre d'être toujours présent dans ce monde tel qu'il existe. Mais comment pouvons-nous vivre cet idéal si, au fond de nos cœurs, nos Cumans ne sont pas vivants, mais s'ils meurent à l'intérieur de nous avant de venir au monde ? » Aussi écrit-il : « Je m'en vais chez les Cumans ! Si ce cri de Dominique [était] vivant en nous, s'il nous tourmentait tout le temps, nos communautés et nos vies avec Dieu pour les autres ne seraient-elles pas totalement différentes de ce qu'elles sont maintenant ? »

Je voudrais terminer avec quelque chose que j'ai lu comme novice – il y a de nombreuses années – et que je viens juste de redécouvrir. Ce sont les mots qu'écrivit le dominicain français Humbert Clérissac, juste avant de mourir, en exil en Angleterre au début de XXe siècle. Il déplore la possibilité terrifiante de « mourir sans avoir rien fait pour l'Ordre. Sans avoir conduit les autres à comprendre et à aimer son esprit lumineux, l'éternelle jeunesse de sa tradition doctrinale, son exquise ouverture d'esprit, son idéalisme sublime – qui ne mourrait pas volontiers pour faire connaître et aimer cela ! »

Qui mourrait volontiers pour faire connaître et aimer cela ?

Fr. Chrys McVey, op
Socius du Maître Général pour la Vie apostolique
Promoteur Général de la Famille Dominicaine

Table des matières

Chapitre I : INFORMATIONS	9
CHAPITRE II: LA PRÉDICATION	18
Prologue	18
<i>Aller vers les Cumans –Méditation</i>	18
Textes d'introduction	21
Quelques défis à notre prédication	21
<i>Prédication incarnée dans un monde de pauvreté et de souffrance</i>	21
<i>Quel modèle d'église construit notre prédication ?</i>	21
<i>La prédication comme rencontre</i>	22
<i>Prêcher en tant que famille</i>	22
<i>La prédication incarnée dans un monde de pauvreté et de souffrance</i>	23
<i>Quel modèle d'Eglise notre prédication édifie-t-elle ?</i>	23
<i>La prédication en tant que rencontre</i>	24
<i>Prêcher comme Famille Dominicaine</i>	27
<i>Félicitations additionnelles</i>	28
chapitre III: LA VIE INTELLECTUELLE ET LA PRÉDICATION	30
I. La formation intellectuelle au service de la mission de l'Ordre	30
II. Le rôle du Régent des études dans les entités de l'Ordre	33
III. Les centres d'études, institutions de recherche et bibliothèques	34
Chapitre IV : LA VIE COMMUNE	41
<i>Pourquoi la vie commune ?</i>	41
La communauté : le lieu d'apprentissage	42
La communauté : lieu de rencontre	42
La communauté : le lieu de célébration	42
La communauté : "maison de prédication"	43
<i>La communauté : risques et défis</i>	43
Défis	44
Dysfonctionnements dans les communautés	45
Sur les frères coopérateurs	47
Introduction	49
<i>Vocations</i>	49
<i>Formation initiale</i>	50
<i>Formation continue</i>	51
<i>La Famille dominicaine</i>	52
<i>Le gouvernement de l'Ordre</i>	53
<i>Le gouvernement des Provinces et des Maisons</i>	53
Chapitre VII : VIE ÉCONOMIQUE	55
<i>Collecte de fonds</i>	58
<i>Dépenses</i>	59
<i>Remerciements</i>	59
Chapitre VIII : CONSTITUTIONS ET ORDINATIONS	61
<i>Remerciements</i>	68
<i>Lieu du prochain chapitre général</i>	68
<i>Suffrages pour les vivants</i>	68

<i>Suffrages pour les défunts</i>	68
APPENDICES	70
I. Rapport du Maître de l'Ordre <i>Relatio de statu Ordinis</i>	70
<i>I. Quelques considérations préliminaires</i>	70
<i>II. La prédication</i>	71
<i>III. Vie intellectuelle et prédication</i>	73
<i>IV. La vie commune</i>	77
<i>V. Vocation et formation</i>	78
<i>VI. Le gouvernement</i>	82
Couvents sous la juridiction directe du Maître de l'Ordre	86
<i>VII. Économie</i>	91
<i>VIII. Livre des Constitutions et Ordinations</i>	93
<i>IX. Conclusion</i>	93
II. L'annonce de l'Évangile dans l'Ordre des Prêcheurs	100
I. La mission de l'Ordre depuis ses origines : « mission sans frontières ».....	100
II. Les frontières que nous sommes appelés à évangéliser :	100
III. Priorités de l'Ordre correspondant à ces frontières :	102
IV. Caractéristiques de la prédication et attitudes du prêcheur	103
Conclusion :	105
III. « Obéissance jusqu'à la mort : la liberté engagée dans la mission »	106
1. Obéissance jusqu'à la mort : Qu'est-ce que cela signifie ?	106
2. Que voulut dire pour Jésus obéir jusqu'à la mort ?	108
3. Que signifie pour nous obéir jusqu'à la mort ?	110
IV. Cette mort qu'est la mission	118